

Ekonomická
fakulta
Faculty
of Economics

Jihočeská univerzita
v Českých Budějovicích
University of South Bohemia
in České Budějovice

University of South Bohemia in České Budějovice

Faculty of Economics

Department of Regional Management

Master thesis

**La coopération transfrontalière améliore-t-elle la com-
pétitivité des Euroregions et Eurodistricts : une étude
comparative de la Regio TriRhena et de l’Eurodistrict
Pamina**

Author: Ann-Charlotte Coussi

Tutor of master thesis: Prof. Dr. Nadine Rentel

České Budějovice 2019

DISSERTATION ASSIGNMENT
(PROJECT, ART WORK, ART PERFORMANCE)

First name and surname: **Ann-Charlotte COUSI**
Study program: **N6237 Regional and European Project Management**
Identification number: **E17865**
Specialization:
Topic name: **The Influence of Cross-border Cooperation on the competitiveness of Euroregions**
Assigning department: **Department of Regional Management**

R u l e s f o r e l a b o r a t i o n :

Objective:

The aim of this thesis is to assess the influence of French-German or German-Czech cross-border cooperation on the competitiveness of euroregions.

Methodological approach:

The thesis could be based on a contrastive case study of two selected euroregions, taking into account different aspects that may have an impact of their competitiveness. The central question of the study will be whether the fact that regions cooperate with a partner on the other side of the border improves or enhances the economic, social, cultural, etc. situation of a region. In this context, important aspects such as the aims and the functions of the euroregions, economic matters, specific activities, etc. should be described, in order to evaluate their level of competitiveness.

Framework structure:

1. Introduction. Objectives.
2. Review of literature.
3. Methods.
4. Results, potentially discussion.
5. Conclusion.
- X. References
- X. List of Annexes (if any)
- X. Annexes

Scope of graphic works: **As necessary**

Scope of work report
(scope of dissertation): **50 - 60 pages**

Form of dissertation elaboration: **printed**

Language of dissertation elaboration: **English**

List of specialized literature:

Anderson, M. (1997). Transfrontier Cooperation - History and Theory. In: Brunn, G./Schmitt-Egner, P. (eds.): Grenzüberschreitende Zusammenarbeit in Europa: Theorie - Empirie - Praxis. Baden-Baden: Nomos.

Beck, J. (Ed.) (2014). Grenzüberschreitende Zusammenarbeit mit deutscher Beteiligung, Berlin.

Bellini, N., & Hilpert, U. (Eds.). (2016). Europe's Changing Geography: The Impact of Inter-regional Networks. Routledge.

Ganster, P., Sweedler, A., Scott, J. & Dieter-Eberwein, W. (Eds.) (1997). Borders and Border Regions in Europe and North America. 376 p.

Lepik, K. L. (2009). Euroregions as Mechanisms for Strengthening Cross-Border Cooperation in the Baltic Sea Region. TRAMES: A Journal of the Humanities & Social Sciences, 13(3), 265-284.

Tutor for dissertation: **prof. Dr. Nadine Rentel**
Department of Regional Management

Date of dissertation assignment: **13 December 2018**

Date of dissertation submission: **15 August 2019**



doc. Ing. Ladislav Rolínek, Ph.D.
Dean

JIHOČESKÁ UNIVERZITA
V ČESKÝCH BUDĚJOVICÍCH
EKONOMICKÁ FAKULTA
Studentská 13 01
370 05 České Budějovice



doc. Ing. Eva Cudlínová, CSc.
Head of Department

dated: 13 December 2018

Statement

I hereby declare that, in accordance with Article 47b of Act No. 111/1998 Coll. in the valid wording, I agree with the publication of my master thesis, in full form to be kept in the Faculty of Economics archive, in electronic form in publicly accessible part of the IS STAG database operated by the University of South Bohemia in České Budějovice accessible through its web pages. Further, I agree to the electronic publication of the comments of my supervisor and thesis opponents and the record of the proceedings and results of the thesis defence in accordance with aforementioned Act No. 111/1998 Coll. I also agree to the comparison of the text of my thesis with the Theses.cz thesis database operated by the National Registry of University Theses and a plagiarism detection system.

Lorient, 15th August 2019



Ann-Charlotte Coussi

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mes recherches et qui m'ont aidé lors de la rédaction de ce mémoire.

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme Rentel, ma directrice de mémoire, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

L'enseignement de qualité dispensé par les professeurs du Master GPPE, qui m'ont apporté les outils méthodologiques indispensables à la conduite de cette recherche.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance aux personnes qui ont relu et corrigé mon mémoire et pour leur aide dans la réalisation de ce mémoire :

Mes amis pour leur soutien constant et leurs encouragements.

Table des matières

Remerciements.....	1
1 INTRODUCTION.....	5
1.1 Objectifs.....	7
2 DEFINITIONS ET LITTERATURE.....	8
2.1 Coopérations transfrontalières	8
2.1.1 Historique de la coopération transfrontalière en Europe	9
2.1.2 La coopération franco-allemande au cœur du projet	11
2.1.3 Motivations et critères.....	14
2.1.4 Associations et regroupements transfrontaliers	17
2.1.5 Différentes formes de la coopération.....	18
2.1.6 Financements	20
2.1.7 Avantages, enjeux et potentiels.....	22
2.2 Euroregion et Eurodistrict.....	23
2.3 Compétitivité.....	26
3 METHODOLOGIE.....	30
3.1 Etude comparative.....	30
3.2 Choix des cas d'études.....	31
3.3 Données.....	31
3.4 Critère d'analyse	32
4 PRESENTATION ET ANALYSE DES ETUDES DE CAS	34
4.1 Etude de cas 1 : Eurodistrict Pamina	35
4.1.1 Création.....	35
4.1.2 Zone étudiée.....	36
4.1.3 Organisation.....	37

4.1.4 Objectifs et compétences	38
4.1.5 Financement.....	39
4.1.6 Analyse des actions menées.....	39
4.2 Etude de cas 2 : Euroregion TriRhena	40
4.2.1 Création.....	41
4.2.2 Zone étudiée.....	42
4.2.3 Organisation.....	43
4.2.4 Objectifs et compétences	44
4.2.5 Financement.....	44
4.2.6 Analyse des actions menées.....	45
5 ANALYSE COMPARATIVE DES ETUDES DE CAS	47
6 PROPOSITIONS.....	51
7 CONCLUSION.....	53
8 SUMMARY	54
9 REFERENCES.....	55
10 LIST OF FIGURES.....	58
11 LIST OF TABLES	59
ANNEXES.....	60

Annexe 1 : Traité d’Aix-la-Chapelle	60
Annexe 2 : GECT	74
Annexe 3 : ARFE	78
Annexe 4 : Rapport 2018 Pamina	89
Annexe 5 : Rapport d’activité 2015 de TriRhena	120

SIGLES UTILISES

ARFE : Association des Régions Frontalières Européennes

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

CEE : Communauté Economique Européenne

PAC : Politique Agricole Commune

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GECT : Groupement Européen de Coopération Transfrontalière

R&D : Recherche et Développement

UE : Union Européenne

1 INTRODUCTION

Les frontières européennes n'ont cessé de changer à travers le temps, notamment depuis le début turbulent du 20ème siècle, au cours duquel les changements de localisation et de fonction des séparations territoriales ont été dramatiques. Une conséquence immédiate de la Première Guerre Mondiale a été, par exemple, une reconfiguration des frontières inspirée par les intérêts des vainqueurs. Ce remaniement des espaces frontaliers a aussi été observé à la suite de la Seconde Guerre Mondiale en Europe Centrale et de l'Est, mais aussi en Allemagne. Ce changement s'est accompagné d'un déplacement massif de la population créant de nombreuses frontières nationales et gouvernementales. Les nouvelles frontières ainsi créées entraînent une séparation des populations, qui se côtoyaient auparavant, générant une distanciation des régions frontalières. Les questions territoriales ont alors été oubliées pendant près de 40 ans tandis que le « rideau de fer » séparait deux politiques et systèmes économiques incompatibles.

C'est seulement autour des années 1990 que les frontières de l'Europe reviennent au centre des débats politiques. Après la chute du système communiste en Europe centrale et de l'Est, certains Etats européens vont encore plus loin en se lançant dans une véritable coopération annonçant un changement radical et une volonté d'intégration. D'abord à l'échelle des Etats, avec le Single European Act de 1986, la création d'un marché européen en 1993 ou encore les accords Schengen de 1985 et la convention Schengen de 1990, envisageant par ces traités une Europe sans frontière et travaillant à l'intégration économique et politique des pays membres de cette union. Au cours du développement de ce processus, la coopération s'est étendue aux régions et municipalités, offrant par-là aux populations, le pouvoir de construire et de participer à cette nouvelle coopération.

Pendant un temps, les partenariats transfrontaliers ont pourtant souffert d'être très peu institutionnalisés, ne permettant donc pas de visibilité et donnant l'image d'actions informelles ; très souvent ces associations s'organisent en groupes de travail ou commissions qui, bien que généralement constituées par des administrations locales, ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle. « Cependant, la mise en place d'associations, de fondations ou encore de structures de coopérations proprement dites (groupement

locaux dotés ou non de la personnalité juridique) s'est avérée indispensable quand il s'est agi de réaliser des projets économiques, sociaux ou culturels d'envergure » (Lhomel E. ; 2008). Finalement, il a été clairement identifié comme nécessaire de créer un cadre institutionnel et qualifié pour assurer la promotion des coopérations transfrontalières. D'une part cette volonté s'est développée sur les plans politiques, économiques et sociaux afin de permettre, officiellement et avec plus d'ampleur, la mise en place de projets apportant des améliorations dans la vie quotidienne des habitants. Ces méthodes ont ainsi permis de rendre la proximité frontalière plus fonctionnelle et ont proposé notamment des stratégies d'aménagement communes dans des domaines variés, touchant les régions de chaque côté des frontières. Nonobstant, ces coopérations sont limitées par les différents droits internes qui régissent les pays participants. Ce qui peut donner lieu à un véritable casse-tête juridique. D'autre part, les méfiances face à des phénomènes sur lesquels les autorités n'ont pas de contrôle, le manque de volonté et d'implication des partenaires ou de la population visée par les actions, sont autant de difficultés pour la mise en place et la réussite des mesures de travail commun prises.

Malgré les risques énoncés, les coopérations transfrontalières se développent de plus en plus et font l'objet de nouvelles directives, visant à améliorer et surtout à favoriser leur mise en action. En effet, Il semble que les régions et leurs acteurs économiques, sociaux et politiques aient plus à gagner en coopérant qu'en se faisant concurrence.

De nos jours, ces régions sont vues comme des espaces de vies et d'échanges riches de ressources variées. A travers la coopération transfrontalière, les régions tentent de mutualiser leurs qualités et capacités, afin de maintenir et renforcer leurs compétitivités et attractivités, c'est-à-dire qu'au lieu de se tourner le dos, elles se rapprochent pour créer un effet de synergie ; c'est le principe du « 1+1=3 » : chacun apporte son savoir-faire et ensemble ils créent plus de valeur que chacun de leur côté. Pour les participants à cette coopération, cela peut signifier l'accès à un marché plus grand, une hausse du taux d'emplois et aussi des économies d'échelle pour les entreprises productrices, sans oublier la création de pôle de R&D grâce aux plus grands moyens et ainsi l'intensification de l'innovation.

1.1 Objectifs

L'objectif de ce mémoire est d'analyser l'influence de la coopération transfrontalière sur la compétitivité des régions situées aux frontières, ici franco-allemande. Pour ce faire, la comparaison est faite entre deux modèles d'intégration européens, situés sur la partie Est de la France, à la frontière avec l'Allemagne. L'Euroregion TriRhena et l'Eurodistrict Pamina. La portée de l'influence des coopérations transfrontalières sur la compétitivité des Euroregions et Eurodistricts est faite à travers la présentation et l'évaluation de l'organisation, des objectifs, des domaines de compétences et d'actions et des financements de ces organisations. La comparaison des deux exemples choisis pour l'étude, est centrée sur leurs activités et les résultats apportés à la région et doit surtout montrer les facteurs bénéfiques mais aussi défavorables qui peuvent en découler. Il est aussi intéressant de dévoiler les opportunités de développement apportées par chaque structure. Dans un premier temps, les bases théoriques et ainsi les définitions des mots clés sont abordées, puis les différentes formes de coopération transfrontalière sont présentées pour permettre d'avoir une meilleure compréhension du contexte de l'étude menée. Dans cette continuité, le cadre européen préconisé pour les modèles d'intégration présentés est esquissé. Une discussion autour du concept de compétitivité est le point final abordé dans la partie théorique. Dans un second temps, la démarche méthodologique est abordée, ce qui inclut le projet de recherche, le choix des exemples étudiés, les données collectées et les critères d'analyse. Ceci permet une analyse et une synthèse des informations récoltées dans la littérature et les sources des régions étudiées. La partie suivante est basée sur la comparaison et l'évaluation des résultats obtenus pour l'analyse structurelle et pratique de la recherche. Bien évidemment l'analyse finale répond à la question de la recherche : La coopération transfrontalière améliore-t-elle la compétitivité des Euroregions et Eurodistricts ?

2 DEFINITIONS ET LITTERATURE

Dans ce mémoire, l'objectif est d'expliquer et de monter l'effet, à l'aide d'exemples, du travail commun mené entre les pays et surtout, à l'échelle de la population impactée, entre les régions frontalières européennes. Aux vues de l'accroissement constant du nombre de mesures de coopération bi et multilatérales entre les membres de l'Union Européenne (UE), de nombreux rapports, articles ou ouvrages ont été publiés pour faire état, au fur et à mesure, de l'avancée des travaux transfrontaliers. Cette étude se base sur les recherches déjà diffusées et reprend les définitions des termes clés, ce qui permet une meilleure compréhension du contexte et du sujet en lui-même, pour finalement, établir une nouvelle présentation et analyse. Dans un premier temps, le thème central de cette étude doit être précisé : les coopérations transfrontalières et tout ce qui s'y rattache comme, entre autres, les motivations, les financements ou les objectifs. Ensuite, grâce aux connaissances acquises sur les travaux d'intégration européens, il faut préciser ce que sont les Euroregions et Eurodistricts, ainsi que le sens, entendu dans ce cadre, de la compétitivité.

2.1 Coopérations transfrontalières

Après l'entrée dans l'UE en 2004, 2007 et 2013 de nombreux Etats, il se trouve que désormais « plus de la moitié de la population [vivant dans l'UE] réside dans des zones frontalières » (*Lhomel E. ; 2008*), poussant donc l'Europe à s'adapter et à proposer des politiques et des actions novatrices, soutenues par les institutions des régions visées, dans l'idée de développer le travail commun d'intégration européenne.

Partant de cette constatation récente, il serait pertinent d'élargir les recherches pour permettre un meilleur discernement de la situation et pour pouvoir présenter une analyse complète et informée. L'objectif dans cette partie sera donc de revoir, dans un premier temps, l'évolution qu'a suivie la coopération entre les voisins frontaliers en Europe depuis la dernière guerre mondiale, et tout particulièrement la coopération franco-allemande, qui malgré des années de conflits, influence désormais la construction européenne. Ensuite, avec la définition des motivations et des critères de développement

des coopérations transfrontalières, l'analyse porte sur l'impact des accords passés au cours des années, permettant ainsi d'observer les évolutions dans la création de regroupements variés. Afin de mieux comprendre le système de fonctionnement, la présentation des modes de financements, des objectifs et compétences visés amènent à étudier les avantages et enjeux auxquels les acteurs transfrontaliers font face.

2.1.1 Historique de la coopération transfrontalière en Europe

Pour envisager de comprendre comment s'articulent et s'associent actuellement les régions de l'UE en termes de coopération transfrontalière, il est plus pertinent de s'appuyer sur l'histoire et d'appréhender la formation du cadre d'intégration européen actuel. Il s'agit en fait, de savoir interpréter les logiques qui ont conduit au renforcement de la proximité entre les voisins frontaliers européens ; c'est-à-dire, de se rendre compte que l'objectif ne se résume pas à coopérer mais à pouvoir répondre aux besoins de la population vivant dans ces espaces. Le domaine de l'intégration européenne est donc complexe et « chaque coopération territoriale en Europe est a priori unique et dépend du contexte historique, économique, politique et social des territoires concernés, et des relations entre les acteurs en place. » (Wassenberg B. & Rltel B. ; 2015). *La coopération territoriale en Europe : une perspective historique* – parution de la Commission européenne).

La mise en place de coopérations européennes a pris du temps à émerger. Après deux conflits mondiaux et une guerre froide, qui se sont déroulés au cœur de l'Europe et ont déchiré les pays voisins en exacerbant leurs différences et leurs divergences, les populations et les instances en place ont tenté de trouver des voies de réconciliation. L'une d'entre elles a d'abord été de créer de simples jumelages, ce qui plus tard est devenu un phénomène toujours plus reconnu et encouragé. Pourtant, après la Seconde Guerre Mondiale, certains Etats se sont montrés réticents face à l'ouverture des frontières, sûrement pour éviter de revivre le semblant de réconciliation éphémère qui a suivi 1918 (Société des Nations) et mené vers l'une des guerres les plus meurtrières. Il a donc régné, pendant un moment, un climat hostile et de tensions, le temps que les Etats, peuples et Nations reprennent leurs marques et avancent vers la réconciliation. D'après

l'historien John Horne, il y aurait « trois logiques, trois motivations profondes qui, à terme, portent sur la réconciliation [:] la soif de justice, le besoin de régler le passé et le désir de construire un nouvel avenir [lui] semblent fondamentaux. » (Horne J. ; 2009). Les populations cherchent à oublier et dans une recherche d'amélioration du quotidien, elles souhaitent passer à autre chose et reconstruire leur avenir. Les règlements de comptes passés, l'atmosphère s'apaise et « la guerre devient le nouvel ennemi contre lequel se joignent les anciens opposants » (Horne J. ; 2009). C'est un esprit de solidarité et d'intégration qui prend le relai ; l'idée directrice est de tourner la page et de se concentrer sur le futur pour construire une nouvelle identité : une Europe soudée, économiquement et politiquement, qui crée des projets favorisant la connivence et l'entraide entre les Etats partenaires. Les premières ébauches de travail commun sont lancées en 1951, avec le premier traité européen signé par les six membres initiaux de l'UE (France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas), instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Pendant les années qui suivent, d'autres communautés européennes sont établies, comme la communauté économique européenne (CEE) et la politique agricole commune (PAC), parmi les plus connues. Plus tard, des instances de grande envergure, symboles d'une intégration européenne toujours plus poussée, sont instituées : un Conseil, une Commission et un Parlement unique des Communautés européennes. Au niveau régional et local d'autres mesures, suivant les directives des traités européens et grandes instances, sont prises. Celles-ci ont pour projet d'agir directement pour et avec les populations des Etats membres et peuvent prendre la forme de regroupements comme les Euroregions et les Eurodistricts, que nous souhaitons étudier.

C'est d'ailleurs en 1958 qu'est apparu le premier regroupement transfrontalier entre l'Allemagne et les Pays-Bas, sous le nom d'Euregio ce qui a inspiré par la suite le nom du concept d'Euroregion. Une autre étape importante dans la construction du travail commun en Europe a été la création, en 1963, de la Regio Basiliensis (association suisse) basée dans la région tri-nationale autour de Bâle (franco-germano-suisse) ayant pour but de « coopérer à la planification et au développement économique, culturel et politique des territoires » (A. Ch. Kiss & Prieur M. ; 1976). Ce processus a progressivement gagné toutes les frontières de l'Europe occidentale et médiane.

2.1.2 La coopération franco-allemande au cœur du projet

La France et l'Allemagne sont parmi les pays les plus impliqués en termes de coopération transfrontalière. Le binôme est même devenu une référence en Europe et semble donner l'impulsion au reste des membres de l'UE. Le duo incontournable, que forme les deux pays, n'a pourtant pas toujours existé. C'est d'ailleurs dans le but d'en finir avec leur longue tradition de conflit que les deux territoires avancent dorénavant ensemble, on parle même « d'amitié franco-allemande ». Cette coopération est illimitée, elle s'étend à tous les domaines (économique, politique, social, environnemental, militaire).

Mais pour comprendre la conjoncture dans laquelle a évolué la relation franco-allemande, il est nécessaire de se rendre compte de la situation géographique des deux pays. En effet, la zone frontalière s'étend sur plus de 450 km et suit le cours du Rhin, entre « l'espace du Rhin supérieur sur le bassin rhénan et l'espace de la Grande Région, au sein du bassin de la Moselle et de la Sarre » (Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)). Ceci représente une excellente zone de contact et de communication. La frontière n'est marquée par aucun obstacle majeur, facilitant donc les déplacements et les échanges entre les deux pays ; par exemple, « l'Allemagne est la troisième destination des navetteurs résidents en France après la Suisse et le Luxembourg. Elle accueille environ 46 000 travailleurs domiciliés en France par jour. » (Heimerl D. ; 2018). Cet espace transfrontalier offre également une ouverture linguistique et culturelle, puisque le bilinguisme y est très répandu. Par ailleurs, les régions frontalières, étant d'anciennes zones minières et industrielles, partagent des défis similaires tant sur le plan économique que social, et cherchent toutes deux à se reconvertir, ce qui s'ajoute aux raisons de leur rapprochement. Certes les deux pays partagent de nombreuses frontières avec d'autres pays, mais celle qui semble avoir le plus d'impact et être l'une des plus dynamiques, en termes d'échanges humains et économiques, reste la frontière franco-allemande. Beaucoup de projets sont d'ailleurs mis en place dans ce sens.

La France et l'Allemagne partagent désormais une longue tradition de travail commun et ont scellé leur amitié par une succession de traités et d'accords. Le principe de ces coopérations est de montrer au monde la force et l'engagement de l'association entre

les deux pays, qui est plus que jamais mis en avant par les dirigeants. En tant que moteur de l'intégration européenne, le binôme a poussé la coopération encore plus loin en instaurant même des organisations, des associations et des institutions communes. En 1963, par exemple, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est créé en application du Traité de l'Elysée, signé par le Président Charles de Gaulle et le Chancelier Konrad Adenauer. Dans l'esprit de permettre un nouvel avenir, tant pour la France et l'Allemagne que pour toute l'Europe, ce traité scelle officiellement le début de la coopération franco-allemande. L'OFAJ le met notamment en pratique auprès des nouvelles générations, en encourageant les « relations entre les jeunes des deux pays, [en renforçant] leur compréhension et, par-là, [en faisant] évoluer les représentations du pays voisin » (OFAJ) encore aujourd'hui. Un autre très bon exemple d'association institutionnelle initiée entre les deux pays, est l'accord intergouvernemental franco-germano-suisse, signé à Bonn en 1975. Cet accord montre tout d'abord, que le binôme reste ouvert et inclut volontiers ses voisins, gagnant par-là certainement plus d'impact. Mais surtout, l'accord a permis de créer une commission intergouvernementale ; un signe fort, car cela signifie l'étroite coopération des gouvernements et donc la synchronisation des actions. En résonance avec cet accord, la mise en place du Conseil des ministres franco-allemands (Germain J. ; 2008) en 2003, pour les 40 ans du Traité de l'Elysée, qui est « devenu rapidement l'organisation de référence pour une étroite association institutionnelle et politique entre les deux pays » (Heimerl D. ; 2018). Dans la même lignée que cette avancée politique majeure, le Président Jacques Chirac et le Chancelier Gerhard Schröder ont déclaré ensemble, vouloir motiver la création de nouvelles formes de coopérations comme les Eurodistricts.

Figure 1 – Dates clés de l’institutionnalisation de la coopération franco-allemande

Dates-clés de la mise en place institutionnelle de la coopération franco-allemande	
1963	Signature d'un traité de coopération franco-allemande, dit traité de l'Élysée.
1975	Signature d'un accord intergouvernemental franco-germano-suisse qui crée une commission intergouvernementale en matière de coopération franco-allemande.
2003	Création du Conseil des ministres franco-allemand ; lancement de la mise en place d'eurodistricts par le président français Jacques Chirac et le chancelier allemand Gerhard Schröder.
2009	Le premier Dialogue franco-allemand sur la coopération transfrontalière (dont les réunions se renouvelleront dans les années suivantes) se tient à Paris. Il traite notamment de coopération linguistique, policière, de sécurité sociale, de fiscalité et de transports. Il suit les activités du Rhin supérieur, de la Grande Région et des cinq eurodistricts franco-allemands.
2013	La Déclaration de Berlin appelle à intensifier la coopération transfrontalière dans les secteurs de l'économie, du marché du travail, de la santé, de la formation, de l'éducation, de la sécurité, du transport et de l'énergie.
2015	La Déclaration de Metz définit un agenda commun pour intensifier la coopération notamment en matière d'intégration des marchés du travail et de la formation professionnelle. Elle définit des objectifs concrets, touchant la vie quotidienne des habitants (coopération dans le domaine de la police – comme l'actuelle brigade fluviale commune sur le Rhin, ou les patrouilles cyclistes franco-allemandes ; en matière de transport, en développant notamment le covoiturage transfrontalier ; observation statistique ...).
2017	La Déclaration de Hambach met l'accent, entre autres thématiques, sur le rôle précurseur de la région transfrontalière en matière de coopération énergétique et appelle à développer la coopération en matière d'environnement

Source : Daniela Heimerl (2018) *La coopération transfrontalière franco-allemande : une réussite méconnue - P@ges Europe*, 13 juin 2018 – La Documentation française

Le 22 janvier 2019, une suite au Traité de l'Élysée a été ratifiée par le Président Emmanuel Macron et la Chancelière Angela Merkel. Il s'agit, du Traité d'Aix-la-Chapelle, qui inclut des avancées majeures, visant à :

- « -fluidifier les échanges et faciliter la vie quotidienne de part et d'autre du Rhin
- développer des projets communs
- renforcer l'amitié entre la France et l'Allemagne

- renforcer la pratique des langues
- réfléchir aux opportunités industrielles ouvertes par l'économie numérique
- accroître les compétences des Eurodistricts »

(France Diplomatie (2019) *traité de coopération franco-allemand d'Aix-la-Chapelle*)

Comme le proposent les chefs des deux Etats, cette résolution permet de s'engager dans la construction d'un véritable espace économique commun avec des règles qui seront harmonisées, ce qui pourra se retrouver aussi au niveau social grâce à des normes communes, garantissant une égalité de traitement au niveau de droit. Ainsi, plusieurs propositions ont été élaborées afin d'intensifier la coopération dans les domaines aussi variés que : la formation et l'apprentissage, la lutte contre le réchauffement climatique, la politique migratoire, la politique de défense ou le développement du numérique. « D'où l'idée aussi de s'engager dans la construction de projets bilatéraux tels que la création d'un « marché unique de l'énergie » (Assemblée nationale ; 2018).

Ainsi, le but est bien de renforcer la cohésion. Cohésion d'autant plus marquée, que le traité a été voté par les Parlements français et allemands, pour le 50^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée - une première historique. Après quoi, il a été travaillé en partenariat par les deux gouvernements pour être, finalement, officiellement présenté un an plus tard.

Il s'agit maintenant pour les gouvernements, les autorités régionales ou locales et les regroupements d'intégration, de mettre en œuvre les actions préconisées par le traité d'Aix-la-Chapelle.

2.1.3 Motivations et critères

Les motivations pour une coopération transfrontalière doivent correspondre aux directives formulées dans le traité d'Aix-la-Chapelle, du moins en ce qui concerne la région frontalière franco-allemande. Elles doivent également contribuer à l'objectif de croissance durable, intelligente et inclusive fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et peuvent être développées en 4 points :

-Les frontières, dans un premier temps, qui sont un facteur principal de motivation pour l'engagement porté aux travaux communs. En effet, les frontières ont été érigées, tout d'abord comme des obstacles, visant à se protéger des ennemis et elles signalent une séparation des territoires, des peuples mais aussi des cultures. En Europe, elles ont fait l'objet de larges transformations géographiques et de fonctionnalités, au fil des années. Après de nombreux rebondissements et les échecs des frontières européennes à prévenir les conflits, l'heure est à l'ouverture. Le principe de limite terrestre s'efface peu à peu pour faire place à une véritable union et au partage. Dorénavant, les membres de l'UE doivent accorder leurs objectifs nationaux. On peut donc dire que c'est l'alliance et la coopération qui priment dans les projets, que ce soit pour améliorer les transports, l'employabilité, l'environnement ou la formation. L'objectif aujourd'hui est de s'associer pour avoir plus d'impact.

-Historiquement, l'Europe a été particulièrement marquée par les ambitions pour dominer, s'étendre, chasser ou soumettre les autres territoires et imposer leurs cultures, langues, coutumes (etc....). L'idée était généralement de repousser les frontières sans toujours essayer de comprendre le voisin. Tandis qu'aujourd'hui, le concept de bousculer les frontières signifie, au contraire, de renforcer les relations et la compréhension des différences culturelles entre les voisins frontaliers et ainsi de faire évoluer les représentations des populations pour inverser l'histoire une bonne fois pour toute et d'instaurer la paix durable (Carpentier J. & Lebrun F. ; 2014).

-D'un point de vue politique, l'enjeu est de se mettre d'accord sur les orientations stratégiques à suivre, sans compromettre les intérêts de chacun. L'intérêt de l'UE est de former une véritable alliance pour appréhender au mieux les nouveaux défis mondiaux, qui ne cessent d'apparaître, caractérisés par la compétition à l'ère de la mondialisation et du numérique. Il s'avère parfois difficile d'avancer à 27 dans la même direction et de coordonner les programmes pour garantir la stabilité de l'Union. C'est pourquoi, il est important de garder une transparence sur les informations et les données, et d'inciter à la discussion, ce qui permet à terme d'identifier clairement les objectifs à fixer. Pour maintenir un équilibre au sein de l'UE et de la zone euro, le Pacte de stabilité et de croissance, ainsi que la Stratégie Europe 2020 ont été mis en œuvre pour offrir un cadre aux décisions prises.

Ceci se fait au fur et à mesure des rencontres, ce qui permet de rappeler les objectifs initiaux établis. Les rencontres sont organisées, par les institutions européennes, sous formes de « semestre européen », puis de Conseil européen de printemps, qui se déroulent entre janvier et mars. (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; 2013)

-Le principe de cohésion économique et sociale a été introduit par l'Acte unique européen de 1986, suivant la volonté d'harmoniser le développement dans l'ensemble des pays membres. L'aspect socio-économique reste une problématique suivie et est, d'ailleurs, bien représenté dans les priorités formulées par le plan Stratégie Europe 2020. Le projet met en avant trois priorités, cinq objectifs et sept initiatives pour relancer l'économie européenne d'ici 2020. Il s'agit premièrement, de « promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive » (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; 2013). Par exemple, les actions développées invitent à lutter contre le réchauffement climatique ; à proposer des alternatives plus respectueuses de l'environnement, à sanctionner ou à récompenser les initiatives des entreprises, en termes d'émissions ou d'utilisation des ressources naturelles plus responsables. Il est nécessaire d'accompagner cette transition par des innovations pour remplacer efficacement et durablement les anciennes façons de faire ou les processus devenus obsolètes. Dans cette logique, il est essentiel de soutenir le changement par de l'investissement dans la recherche et le développement (R&D), notamment pour développer la stratégie numérique et les politiques industrielles en adéquation avec l'ère de la mondialisation. L'objectif est de rester compétitif au niveau mondial. L'évolution passe également par l'amélioration des niveaux d'éducation, en réduisant le taux d'abandon scolaire et en incitant la population à se qualifier davantage, pour acquérir et échanger de nouvelles compétences, recherchées pour occuper les emplois de demain. En s'attaquant à remonter le taux d'emploi, l'intérêt serait aussi de réduire le taux de pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale.

Tous ces critères répondent à la volonté de mieux résoudre les problèmes sociaux et économiques, pour relancer le bien-vivre et la croissance européenne.

2.1.4 Associations et regroupements transfrontaliers

Afin de permettre une meilleure représentation officielle et plus d'efficacité grâce aux moyens et financements mis à leur disposition, le Parlement européen et la Commission européenne ont créé le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT), en 2006. L'idée, similaire, de créer l'Association des régions frontalières européennes (ARFE), est née plus tôt, en 1965, au cours du Congrès international des planificateurs pour les régions, à Bâle, sous la forme d'une conférence permanente. Elle a été officiellement déclarée en 1971 à Bonn. Ces projets contribuent à la promotion d'outils d'intégration européenne alternatifs et innovants. La coopération de proximité est un vecteur de choix, puisqu'il s'adresse directement aux populations touchées par les problématiques de la vie en zone frontalière. Ces regroupements et ces associations s'attachent à rendre les régions, qui bénéficient de ces appellations, plus attractives et compétitives. Par ce biais, les acteurs publics créent des dispositifs communs, qui dépassent les frontières nationales et permettent « d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire » (Haase D. ;2019). La motivation essentielle à la création de ces cadres de coopération est l'accompagnement des acteurs de terrain et des différents partenaires face à la complexité juridique à laquelle ils doivent faire face.

Le GECT est un instrument élaboré pour agir à l'échelle communautaire et transfrontalière et a un but opérationnel ; c'est-à-dire qu'il a un intérêt centré sur la zone géographique et sert un objectif local avant tout. Cette forme de regroupement apparaît à la suite de la réforme de la politique régionale fixée pour la période de 2007 à 2013. Lorsque la structure est créée, ses membres en définissent ses compétences, ainsi que son organisation juridique : s'il s'agit d'une entité juridiquement autonome ou si l'un des membres détient la responsabilité administrative. Certaines compétences, à caractère public et relevant de la sécurité, sont naturellement exclues de la convention. « Le GECT peut se voir confier soit la soit la mise en œuvre des programmes cofinancés par la Communauté, soit toute autre action de coopération transfrontalière avec ou sans intervention financière communautaire » (Elissalde B., Santamaria F. & Peyralbes A. ; 2008).

L'ARFE comme beaucoup d'autres associations du même type a été établie pour répondre à l'intérêt général européen. Elles peuvent être généralistes ou spécialisées et

« rassemblent des collectivités locales ayant en commun une certaine spécificité géographique et/ou économique » (Elissalde B., Santamaria F. & Peyralbes A. ; 2008). D'un point de vue juridique, l'ARFE a un statut d'association, mais pas celui d'un organe politique, mais elle se présente comme le partenaire du Conseil européen et de l'UE. Ces membres peuvent être des régions, des collectivités locales ou des communautés de travail. (Lambertz K-H. ; 2015)

2.1.5 Différentes formes de la coopération

Les coopérations transfrontalières entre les nombreuses régions européennes peuvent prendre des formes variées, s'effectuer à différents niveaux, impliquer une multiplicité d'acteurs ou même s'appliquer à une diversité d'espaces et de secteurs d'activités. Cependant, leurs actions, très peu référencées, et leurs multiplicités entraînent la confusion.

Au-delà de l'existence de types de regroupements à vocations et à tailles très variées, il y a parmi ceux-ci, une hiérarchie complexe, marquée par des appellations et des statuts spécifiques.

-Comité des régions : organe consultatif, il représente les collectivités régionales et locales auprès de la Commission et du Conseil. Il adresse des avis, il est régi par le traité qui règle la Communauté européenne. Il a fallu du temps et des influences internes et externes aux institutions de l'UE pour que le Comité des régions soit actif et reconnu. Une influence notable a été celle du Parlement européen, avec le soutien de la Commission européenne en 1988. Il entre en vigueur en 1993, après le traité de Maastricht, mais il ne trouve réellement son rôle qu'au début des années 2000, à la suite du traité d'Amsterdam (1999).

Il a pour vocation de relever et de rendre compte de l'avis des représentants des collectivités territoriales aux grandes instances européennes. Il peut ainsi saisir la « Cour de Justice en cas de non-respect du principe de subsidiarité. » (Elissalde B., Santamaria F. & Peyralbes A. ; 2008).

-Les institutions sont des organes particulièrement importants au sein de l'UE :

-Le Parlement a été le premier instrument politique, fondé par la CECA en 1952. Il formait d'abord une Assemblée commune. Il s'est transformé en organe législatif européen, composé de députés européens venant de chaque Etat, proportionnellement à leurs populations. Il représente les citoyens européens.

-La Commission européenne a été fondée en 1958. Elle symbolise la branche exécutive de l'UE. Elle est politiquement indépendante et a pour vocation de représenter les intérêts de l'Union dans son ensemble.

-Le Conseil de l'UE avait premièrement été fondé en 1958 en tant que « Conseil des Communautés européennes ». Puis, en 2009, il est devenu l'organe représentatif des gouvernements des Etats membres. Il constitue, avec le Parlement, le principal organe de décision de l'UE. Il ne faut pas le confondre avec le Conseil de l'Europe, qui n'est pas un organe de l'UE, ou avec le Conseil européen, qui rassemble les responsables politiques européens à des sommets trimestriels, afin de fixer les grandes lignes de la politique de l'UE.

Ces trois instances sont gérées sur le principe de codécision.

-Les associations font parties des acteurs majeurs, qui ont pris plusieurs formes en fonction des opportunités ou des caractéristiques territoriales. On peut en citer certaines dans l'ordre de leurs apparitions :

Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), créé en 1951 par un groupe de maires européens, cherchant à renforcer la contribution des collectivités locales et régionales pour supporter l'avenir de l'Europe.

L'ARFE- voir supra-, elle cherche à défendre l'intérêt commun général par l'échange, la coordination et le soutien, dans l'organisation de manifestations

L'Assemblée des régions d'Europe (ARE), créé en 1985 joue le rôle de porte-parole des régions en Europe, face à la politique régionale menée.

La Coopération subrégionale des Etats de la mer Baltique (CSREMB), créée en 1993, est une organisation indépendante qui cherche à représenter les intérêts des régions autour de la Baltique et qui constitue un intermédiaire avec les instances supérieures.

-Pour soutenir le développement de toutes ces associations, la Communauté économique européenne (CEE) s'était dotée dès le traité de Rome (1957) de la Banque Européenne d'Investissement ; celle-ci est naturellement l'organe financier qui permet de soutenir effectivement les actions de développement, auprès duquel les associations européennes se tournent pour tous leurs projets nécessitant des investissements afin d'obtenir des aides.

(Union Européenne ; Institutions et autres organes de l'UE - europa.eu)

2.1.6 Financements

Liés aujourd'hui avec la Stratégie Europe 2020, les financements se sont développés pour permettre de mettre en œuvre une approche territoriale intégrée (Union Européenne). Le principe est d'aider à réduire les écarts de développement, les disparités économiques et sociales et à relancer la croissance, en intervenant sur les structures socio-économiques. « Les fonds de l'UE sont gérés selon des règles rigoureuses afin de garantir un strict contrôle de leur utilisation et de s'assurer qu'ils sont dépensés de façon transparente et responsable » (Union Européenne). Le budget de l'UE est géré et partagé entre les autorités nationales et régionales, mais surveillé par les instances de l'UE. Afin de répondre au mieux aux objectifs de la Stratégie 2020, cinq Fonds structurels d'investissements sont proposés :

-Fonds européen de développement régional (FEDER) : développement régional et urbain.

→ Il donne la priorité au développement du numérique, des compétences et des qualifications de la population, ainsi qu'à l'accroissement des performances économiques. Il soutient aussi la transition énergétique.

→ le FEDER est aussi l'instrument financier de la coopération territoriale européenne. Il finance des programmes tels que INTERREG, qui vise à soutenir des programmes régionaux FEDER et FSE – voir infra -. L'objectif d'Interreg est de proposer plus de solutions communes dans le cadre du développement urbain,

rural, côtier, économique et dans la gestion environnementale. Le programme actuel pour la période 2014-2020 est appelée : Interreg V. Il peut s'appliquer à toutes les régions des Etats membres, ainsi qu'à celles de la Suisse et de la Norvège.

-Fonds social européen (FSE) : inclusion sociale et bonne gouvernance.

→ Il est l'instrument financier de la politique de cohésion qui vise à agir sur l'accès durable à l'emploi, sur l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs. Il agit aussi dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion.

-Fonds de cohésion (FC) : convergence économique des régions moins développées.

→ Il s'adresse aux Etats membres de l'UE. Il vise à gommer les disparités principalement pour les nouveaux entrants dans l'Union. Le fond de cohésion fonctionne sous forme de quotas budgétaires.

-Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) – cf la politique agricole commune (PAC).

→ Il aide à financer les actions de promotions pour améliorer la compétitivité et la viabilité des exploitations agricoles. Le fond accompagne les projets de développement, qui permettent de dynamiser les zones rurales afin d'éviter les exclusions, l'accroissement de la pauvreté ou le retard économique. Il s'intéresse aussi à la gestion des risques en intervenant dans l'organisation de la chaîne alimentaire ou dans la protection de l'environnement.

-Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

→ Il prône le développement territorial durable et solidaire des zones maritimes et aquacoles.

Le soutien aux démarches de développement local est également recherché via les outils d'Investissement Territorial Intégré (ITI) et de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL). Les subventions en sont un exemple, elles sont accordées pour des structures qui répondent à des appels à projet ou à des propositions. L'UE développe aussi en parallèle des subventions, d'autres instruments financiers :

- Prêts, cf. plan Juncker

- Garanties de prêts : fonds régionaux, programme COSME, HORIZON 2020

Il ne faut pas oublier les autres programmes « sectoriels » :

- L'initiative pour l'emploi des jeunes : aide dédiée aux régions dont le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25% en 2012. Cette aide vise les jeunes sans emploi, ne suivant ni enseignement ni formation (NEET), ainsi que les jeunes chômeurs de longue durée et ceux qui ne sont pas inscrits en tant que demandeurs d'emploi.

- Europe Creative : propose un sous-programme culture, média et un volet transversal

- Les programmes de coopération territoriale européenne : le programme LIFE environnement, le programme Erasmus +, Horizon 2020 etc.

On peut retenir, qu'à chaque nouvelle programmation, l'UE tente d'améliorer et de faciliter l'accès aux aides et aux financements, pour donner plus de chances aux acteurs de la coopération de s'investir.

(Union Européenne, financements – europa.eu)

2.1.7 Avantages, enjeux et potentiels

L'UE s'est créée dans l'optique d'éviter de nouveaux conflits. Puis dans la continuité de cette idée première, le principe de coopération a été instauré. Celui-ci s'est avéré d'autant plus nécessaire que maintenant plus de la moitié de la population de l'UE vit dans des zones frontalières. Les coopérations transfrontalières ont réussi à tenir leur objectif premier et s'avèrent bénéfiques dans l'évolution et la construction européenne. Elles

touchent même directement les régions et les communes ou les municipalités, ce qui offre aux populations la possibilité de devenir acteurs de leur intégration dans l'Europe. L'UE doit cependant, avec le soutien des institutions européennes et des régions visées, continuer à s'adapter et à proposer des politiques et des actions novatrices. Le concept d'intégration européenne est devenu omniprésent et ne demande qu'à s'étendre et à évoluer. Il semble pourtant, que malgré les efforts de rapprochements institutionnels et de projets conjoints, certains obstacles subsistent. D'après les constatations en 2003 de l'universitaire Michel Casteigts, « la Coopération transfrontalière [serait] condamnée à des compromis permanents au terme desquels les projets perdraient souvent une bonne part de leurs ambitions et de leur lisibilité initiales », ce qui laisse présager des difficultés ou des freins importants qu'il faudra lever dans le futur. La diversité des systèmes juridiques ou la variété des taxations sont une autre limite principale dans les stratégies de coopération. En effet, dans le cadre de coopérations transfrontalières, les collectivités et autorités locales souhaitant s'associer avec leurs homologues frontaliers, regroupent forcément des découpages administratifs, des organisations territoriales et des hiérarchies différentes. Il s'agit alors d'un véritable enchevêtrement de textes qui peuvent prêter à confusion, ce qui a abouti à des associations pas toujours satisfaisantes. Ce puzzle juridique présente un réel frein à l'avancée et à la création de regroupements, entraînant des retards ou le découragement de certains. Les taux d'imposition différents selon les pays donnent aussi un manque de visibilité pour l'ensemble des acteurs économiques ou sociaux.

L'UE et ses instances travaillent à effacer ces limites et à mieux harmoniser ces contraintes. Cependant, la problématique la plus marquée reste la confusion. Effectivement, les formes de coopérations, si elles s'intensifient et se diversifient, restent, malgré tout, trop peu visibles et ne sont pas connues ou reconnues par les populations. Cet état de fait est très souvent à la source de quiproquo ou de difficultés.

2.2 Euroregion et Eurodistrict

Avec l'objectif de trouver des solutions communes à des problématiques dépassant les frontières, certaines régions s'unissent et fondent des modèles d'intégrations

européens. Ces associations, lorsqu'elles sont abouties, peuvent mener les acteurs économiques régionaux à innover, à lutter contre le chômage, à développer l'offre de formation et ainsi les pousser à être créatifs, tout en s'inscrivant dans une démarche environnementale. Ces actions sont les fondements de structures d'intégration, comme les Eurodistricts et les Euroregions.

-Les Eurodistricts définissent des espaces de coopération transfrontalière, dont le but est d'organiser et d'institutionnaliser les partenariats entre les pays au niveau des zones frontalières. Ils sont généralement composés de deux ou plusieurs régions, communes ou municipalités (selon le territoire). Les décisions sont prises dans des institutions et comités au sein desquels les agents locaux et les élus se rassemblent pour déterminer les champs d'actions. L'une des attentes exprimées par la coopération transfrontalière vise à éliminer les barrières qui caractérisent les frontières. Selon les espaces géographiques dans lesquels ils évoluent, les Eurodistricts font face à des défis différents ; chaque région et sa population ont des besoins économiques et sociaux, qui leur sont propres. Cela se remarque dans leurs organisations et leurs fonctionnements. L'Eurodistrict PAMINA fait, par exemple, parti des groupements européens de coopération territoriale (GECT), comme la plupart des Eurodistricts, mais certains peuvent se définir sous la forme d'associations privées.

En 2003, lors d'une déclaration commune, à l'occasion des 40 ans du Traité de l'Elysée, le Président Jacques Chirac et le Chancelier Gerhard Schröder ont affirmé leur volonté de renforcer la coopération transfrontalière. Ils ont alors lancé la création d'Eurodistricts, qui n'a depuis cessé d'évoluer.

« La mention « Eurodistrict » a une grande valeur symbolique. Selon le concept « Europe des régions », ce modèle de gouvernance multiniveau accorde une plus grande autonomie aux communes européennes. » (eurodistrictbasel). Dans ces zones de coopération, les pays, les régions et les communes ou municipalités s'associent et travaillent ensemble à chaque niveau. Ces coalitions, ou cette coopération autour de projets communs, peuvent être financées, notamment par le FEDER, lorsqu'ils sont soutenus par les Eurodistricts. Ceux-ci ont aussi pour projet de faire participer les citoyens des régions

plus activement aux actions menées, pour permettre une meilleure visibilité des décisions prises ; il s'agit de leur permettre, à terme, d'avoir plus d'impact.

-Les Euroregions structures administratives territoriales formées le long des frontières européennes. Ce terme tente de définir les relations entre les régions frontalières, mais il n'est pas officiel. Il existe d'ailleurs plusieurs appellations possibles, pouvant toutes désigner les Euroregions (terme le plus utilisé) : Euregio, Europaregion, Regio, etc. Cependant il subsiste une certaine contradiction, puisque les Euroregions bénéficient d'aides financières européennes et de l'appui des instances européennes, ce qui leur vaut même une meilleure visibilité et reconnaissance publique que les GECT, qui ont, eux, un statut.

« Euroregions are administrative-territorial structures intended to promote cross-border cooperation between neighbouring local or regional authorities of different countries located along shared state borders. They are widely known tools of cooperation among the regions. Having integrated structures and their own financial resources, Euroregions are able to address a variety of cross-border topics such as health, research and development, education and training, waste management, environmental protection, tourism and leisure, rescue and security, transport and communication infrastructure, mobility of people, and business cooperation. » (Lepik K-L. ; 2009)

Concernant leur organisation et leur fonctionnement, les structures frontalières peuvent prendre la forme d'associations d'autorité locales et régionales, parfois complétée par une assemblée parlementaire ; elles peuvent aussi prendre la forme d'associations transfrontalières disposant d'un secrétariat et d'une équipe permanente avec des ressources propres. Juridiquement, les Euroregions peuvent être soit de droit privé, comme les associations à but non lucratif ou des fondations respectant la juridiction nationale, soit de droit public, établies selon des accords inter-étatiques et invoquant la participation de collectivités territoriales. Les Euroregions ont également l'opportunité de former un grand réseau d'échange, principalement, au sein de l'ARFE.

Les Euroregions sont apparues en 1958, à la frontière entre l'Allemagne et les Pays-Bas et ont continué à se développer depuis, notamment en Europe méridionale. La cohésion européenne demeure un axe essentiel de leurs actions, appuyé par l'UE. L'intérêt est de créer un espace intégré soutenu par des politiques communes d'aménagement du territoire dans des domaines variés, tels que l'économie, l'aspect social, la culture, les transport et l'environnement.

Les Euroregions et Eurodistricts sont finalement deux entités distinctes avec les mêmes ambitions mais qui participent chacune à leur manière à l'intégration européenne. En effet, elles évoluent dans des cadres juridiques différents et surtout des regroupements spécifiques.

Dans la littérature il y a souvent des confusions. Ce phénomène est d'autant plus marqué que les structures changent de statuts selon les circonstances et les stratégies de développement ou de financement.

2.3 Compétitivité

La compétitivité est un sujet central de cette étude. Elle peut être appréhendée différemment selon les modalités et les contextes, il est donc particulièrement important de bien comprendre comment elle se définit ici.

La compétitivité est la capacité pour une entreprise, ou un territoire, d'accroître ses parts de marché. Cette notion, qui au départ ne prenait que le prix en considération, a évolué pour tenir compte des choix des consommateurs, ou investisseurs, en prenant en compte les éléments qualitatifs. Un des objectifs essentiels de la compétitivité est l'impact qu'elle a sur le marché du travail. En effet, sauf si les gains de productivité sont importants, une amélioration de la production va entraîner un accroissement du taux d'emploi.

Le concept de « compétitivité régionale et emploi » était un objectif prioritaire de la politique de cohésion européenne pour la période 2007-2013 et la politique européenne s'est avérée plutôt efficace.

Les Euroregions et Eurodistricts ont des impacts sur la compétitivité tant sur le plan quantitatif que qualitatif :

-En ouvrant les frontières, les entreprises peuvent faire des économies d'échelle. Le nombre de consommateurs potentiels s'accroît mécaniquement. Les investissements entrepris sur les réseaux de circulation, grâce aux Euroregions et Eurodistricts, permettent de faciliter cette ouverture et l'accessibilité aux marchés locaux ou de proximité.

-En facilitant les échanges, les entreprises, ou les partenaires administratifs, bénéficient d'un effet de synergie ; les performances de l'ensemble des acteurs sont supérieures à la somme des performances de chacun pris isolément. Ainsi les parts de marché peuvent être améliorées car les effets se font ressentir tant au niveau des prix qu'au niveau hors-prix. Les stratégies de rapprochement des différents acteurs économiques, prises par les Euroregions et Eurodistricts, participent pleinement à cet aspect de la croissance.

-En mettant en commun des compétences, les acteurs vont profiter des innovations créées ou échangées, grâce à ce partenariat. Les entreprises peuvent se centrer sur des productions à plus forte valeur ajoutée et bénéficier d'avantages concurrentiels indéniables ; elles peuvent aussi rechercher une main d'œuvre plus qualifiée. Ceci a un double effet : l'attire pour une population plus formée et avec un meilleur niveau de vie ; « le regroupement de compétences améliore la productivité et développe l'activité économique » (Çaglar Özden (2015) Marché du travail et migration : la grande incompréhension, Les frontières à l'ère de la globalisation, Problèmes économiques n°3112). Le rôle des Euroregions et Eurodistricts est essentiel dans cet aspect des dynamiques locales.

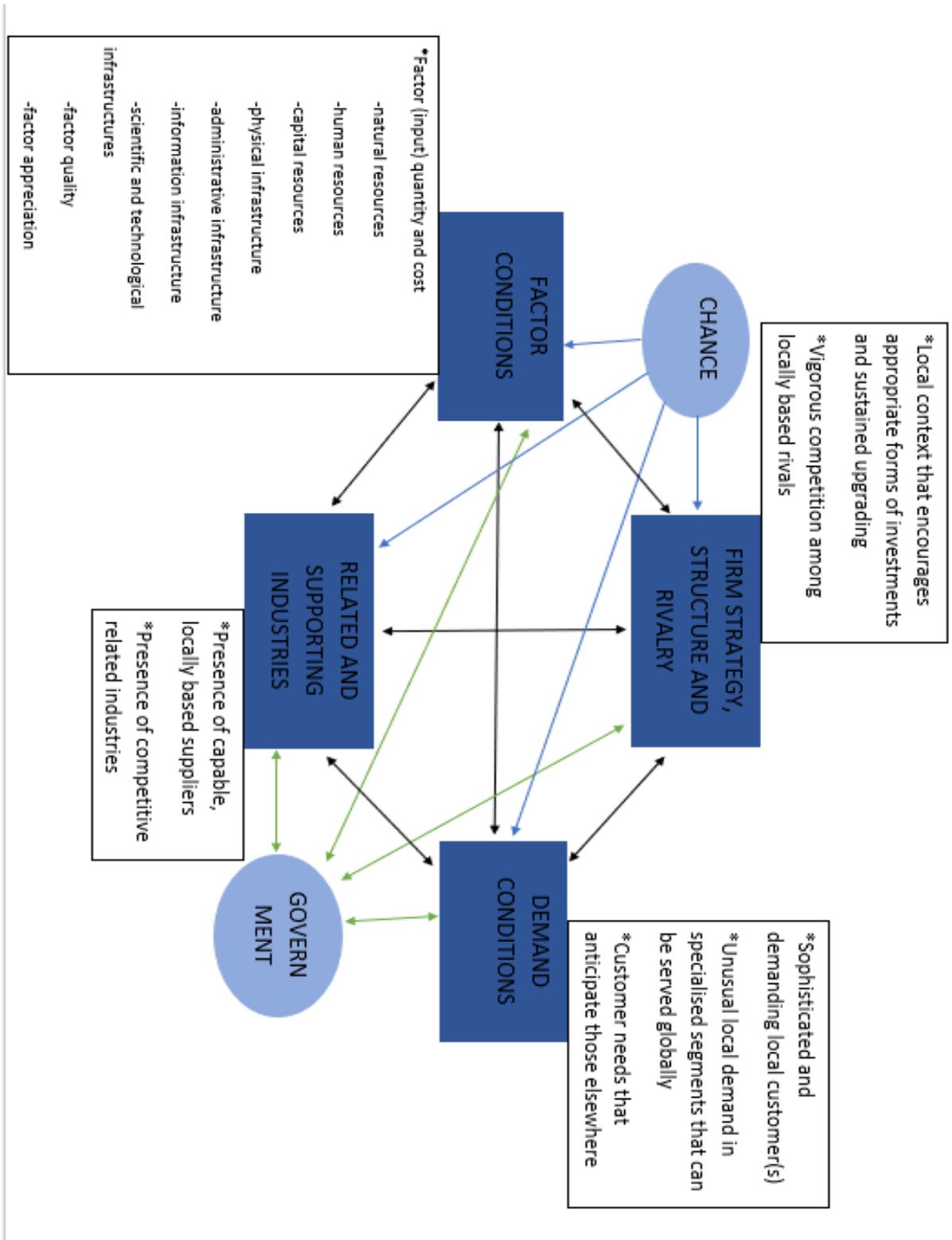
Les stratégies et l'énergie, relevées dans les Euroregions et Eurodistricts, renvoient, pour partie, à la thèse de Porter sur le dynamisme du marché américain. Il montre que l'existence d'un marché local régional est essentiel dans les capacités de développement et dans l'attractivité, exercées auprès des entreprises et de la population. Il appuie son modèle sur les pôles de compétitivité qui sont déployés quand il y a une volonté locale ou la structuration d'un marché régional. Son travail repose sur le modèle des clusters.

Le cluster a été défini par Michael Porter comme : « [a] geographic concentrations of interconnected companies and institutions in a particular field. Clusters encompass an array of linked industries and other entities important to competition. They include, for example, suppliers of specialized inputs such as components, machinery, and services, and providers of specialized infrastructure. Clusters also often extend downstream to channels and customers and laterally to manufacturers of complementary products and to companies in industries related by skills, technologies, or common inputs. Finally, many clusters include governmental and other institutions—such as universities, standards-setting agencies, think tanks, vocational training providers, and trade associations—that provide specialized training, education, information, research, and technical support. » (PORTER, 1998, Clusters and the New Economics of Competition, Harvard Business Review).

En outre, Michael Porter insiste sur le rôle du politique. L'importance d'un pouvoir démocratique est essentielle, d'une part pour l'implication de la population et d'autre dans les orientations données par les pouvoirs politiques locaux. Le fonctionnement des Euroregions et des Eurodistricts répond parfaitement à cette logique en voulant impliquer l'ensemble des acteurs institutionnels locaux et en voulant associer aussi souvent que possible les habitants.

Cependant Michael Porter démontre que le rôle du droit et l'unicité des règles sur un marché sont fondamentaux. Là, les limites sont grandes. La « solution Delors » sur l'unicité des normes a permis d'avancer mais la diversité des règles juridiques ou des fiscalités sont des freins indéniables.

Figure 2 – The Porter Diamond Model



Source: Porter M. (1998). *Clusters and the New Economics of Competition* - Harvard Business Review – Reproduction personnelle

3 METHODOLOGIE

Après avoir revu les définitions et les bases théoriques des concepts de coopération transfrontalière, de compétitivité ou encore des différents modèles d'intégration européenne, la comparaison de deux exemples permettra de répondre à la problématique posée. La présentation de la démarche suivie, du choix des études de cas, de la collection des données et des critères d'analyse va garantir la transparence et la qualité de la recherche.

3.1 Etude comparative

Etude comparative ne signifie pas simplement comparaison, mais une véritable approche méthodologique. Souvent on procède par itération pour pouvoir mettre en parallèle des données comparables relevant d'un même domaine.

Pour la collecte des données, la recherche sociale qualitative offre une multitude d'approches et de techniques différentes. Les approches qualitatives sont particulièrement attrayantes puisqu'elles offrent la possibilité de quitter sa propre perspective, de tenir compte du point de vue des autres acteurs et de l'intégrer dans sa propre analyse. Même si ce genre d'études fournit des données qui ne sont pas toujours représentatives et cessibles, il peut contribuer à une meilleure compréhension des réalités sociales et attirer l'attention sur les processus, les schémas d'interprétation et les caractéristiques structurelles (Flick, von Kardorff & Steinke ; 2008). Afin de refléter tout l'éventail de la compétitivité régionale, il aurait été souhaitable d'adopter des approches qualitatives et quantitatives plus poussées, pour mieux rendre compte de la représentativité des résultats et apporter une valeur ajoutée. Cependant, cette méthode d'enquête aurait dépassé le cadre de recherche de ce mémoire et n'a pas pu être réalisée en raison du temps requis pour la collecte des données.

Ce mémoire ne cherche pas à produire des données représentatives issues d'une étude expérimentale mais à relater et à comparer les résultats décrits dans la littérature sur deux formes de coopérations transfrontalières. L'objectif est d'améliorer notre compréhension du fonctionnement de ces deux modes de coopérations.

3.2 Choix des cas d'études

L'échantillonnage de cette étude se focalise sur deux cas pour les raisons suivantes : D'une part, les données sont plus riches et difficiles à analyser dans une étude qualitative que dans une recherche quantitative. D'autre part, il est difficile d'inclure un grand nombre de cas sans perturber l'homogénéité des caractéristiques et l'interprétation des résultats (Miles & Huberman ; 2003).

Ainsi, les deux formes d'associations transfrontalières ont été choisies en fonction de leurs similitudes, comme leur motivation à coopérer avec leurs voisins frontaliers et la localisation géographique proche, tout en ayant des fonctionnalités assez différentes. Le but de ce choix est de faciliter l'identification des variables explicatives et d'analyser les relations entre elles.

Les deux regroupements retenus pour cette étude sont relativement anciens créés autour des années 1990, au moment où la coopération transfrontalière, en plein essor sous l'impact des Instances européennes, a connu une forte croissance et s'est développée. L'une des deux régions, Euroregion TriRhena, a été fondée en 1995 à partir d'une des plus ancienne Euroregion, la Regio Basiliensis. Etant franco-germano-suisse, elle permet la prise en compte d'un éventuel impact d'une plus grande ouverture sur l'Europe. L'autre, l'Eurodistrict Pamina, a connu un changement majeur dans sa structure étant passée d'Euroregion à Eurodistrict en 2009 et est franco-allemande. Elle permet ainsi de rendre compte de l'importance du statut : Euroregion versus Eurodistrict. Les deux sont implantés des deux côtés du Rhin.

3.3 Données

L'étude se base sur la collecte de données empiriques et théoriques, pour plus de ressources et de fiabilité. Les informations ont été récoltées sur les publications diverses des sites officiels, les rapports sur les travaux et projets, les chartes et la littérature pouvant apporter une base de connaissance sur les cas étudiés.

La recherche théorique ne se base que sur le discours scientifique, passant à travers la littérature. Pour plus de crédibilité, il est de coutume de laisser transparaître la

méthodologie, ce qui permet un travail plus exact, notamment grâce à des citations et références à certains chercheurs qui font autorité.

Quant à la recherche empirique, elle se doit d'être une authentique observation du monde, ce qui implique une collecte des données de la « vraie vie », grâce, par exemple, à des rapports d'activité sur les projets menés, ou des observations ethnographiques (photos, vidéos). Le chercheur a ici un rôle de filtre, c'est-à-dire qu'il gère la communication avec le sujet de recherche et reprend les informations qu'il estime pertinentes pour les retranscrire dans son travail.

Les informations trouvées dans les nombreux articles, rapports et ouvrages, relatant des coopérations transfrontalières, ne sont pas toujours claires et se contredisent même, parfois les données sont indiquées sur certaines plateformes mais omises sur d'autres. La recherche de sources fiables devient alors essentielle pour pouvoir mettre en lien et comprendre les différences de données. Il est important, dans ce cas, de prioriser les publications officielles comme celles des instances européennes, les sites internet des Eurorégions et Eurodistricts, diverses publications, chartes ou encore des rapports. Pour illustrer les informations récoltées, il est également intéressant de présenter certaines statistiques et cartes permettant ainsi de mieux visualiser les constatations exposées.

3.4 Critère d'analyse

La recherche se construit autour d'une analyse structurelle et pratique pour chacun des cas choisis. L'analyse structurelle comprend une présentation de la région étudiée, c'est-à-dire la géographie, les aspects sociaux-économiques et démographiques. Afin d'avoir une base de comparaison et d'analyse viable et logique, les mêmes variables sont examinées pour les deux regroupements. L'histoire du développement des régions, leurs objectifs, leurs domaines de compétences et leurs organisations et leurs modes de financements sont pris en compte. La partie analyse pratique, sert à montrer concrètement les projets mis en place par chacune des entités étudiées et de mesurer la portée de leurs actions sur la compétitivité des régions.

Dans la seconde partie, dédiée à l'analyse comparative, le but est de comparer les résultats observés pour chacun des deux cas d'étude et de présenter les facteurs favorables et défavorables qui en ressortent. Puis grâce à ce bilan de comparer et décrire l'influence de la coopération transfrontalière sur la compétitivité des deux régions.

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES ETUDES DE CAS

Pour donner suite à l'exposition de la démarche suivie concernant le choix des études de cas, de la collection des données et des critères d'analyse, la présentation des deux est faite successivement. Après l'Eurodistrict Pamina abordé selon certaines caractéristiques utiles à l'appréhension et la compréhension de son modèle de coopération, le travail est répété pour l'Euroregion TriRhena de façon similaire, afin d'avoir une vision claire des résultats pour leur comparaison.

La présentation du contexte géographique et administratif montre la complexité et l'imbrication des structures qui se superposent sur la frontière franco-allemande. Cet enchevêtrement ne doit pas limiter l'analyse, mais il oblige à se centrer précisément sur l'objet étudié afin d'éviter de s'égarer.

Figure 3 – Coopération transfrontalière France-Allemagne



Source : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/cartes/> - Mission Opérationnelle Transfrontalière

4.1 Etude de cas 1 : Eurodistrict Pamina

L'étude de cas suivante se base sur l'Eurodistrict Pamina, partagé entre la France et l'Allemagne, sur le Bas Rhin, le Palatinat du Sud et le Mittlerer Oberrhein. L'Eurodistrict est présenté ici à travers l'histoire de sa création, sa zone d'action et sa structure, ses compétences, ses objectifs et son financement.

Figure 4 – Eurodistrict PAMINA – Logo



Source : <https://www.eurodistrict-pamina.eu/fr>

4.1.1 Création

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les prémices de la coopération entre les territoires frontaliers du Bas-Rhin, du Palatinat du Sud et du Mittlerer Oberrhein ont pris la forme de simples jumelages, pour évoluer plus tard et devenir un véritable vecteur d'intégration européenne unissant des acteurs politiques, administratifs et économiques. Ces différents acteurs de terrains ont compris qu'il était avantageux de travailler ensemble, dans une logique d'aménagement du territoire. En pleine croissance de la coopération transfrontalière, les efforts s'intensifient au niveau local, pour déboucher à la « déclaration de Wissembourg » en 1988. Il s'agit d'une déclaration d'intention pour un programme d'actions transfrontalier. Cette déclaration, outre la volonté d'accroître les liens dans la région, précise la zone géographique concernée. Lors de la signature de cette déclaration est apparu le nom de Pamina, qui est l'héroïne de la flûte enchantée

de Mozart, et qui est une contraction des noms des trois principales zones géographiques concernées : PA (Palatinat du Sud), MI (Mittlerer Oberrhein), NA (Nord de l'Alsace).

Afin de solidifier les bases du groupement et de lui apporter plus d'ampleur, un long processus de reconnaissance par les autorités a été entamé :

- 1997 : Signature de l'accord de coopération portant sur la création de la Communauté de travail PAMINA à Wissembourg

- 2000 : Validation politique des Statuts du Groupement Local de Coopération Transfrontalière REGIO PAMINA

- 2001 : Signature de la convention de coopération en vue de la création du Groupement Local REGIO PAMINA

Enfin, en 2003, un arrêté préfectoral marquant la création du Groupement Local de Coopération Transfrontalière Regio Pamina est signé et une Assemblée constituante s'est réunie pour instituer sa création. L'Euroregion devient un Eurodistrict en 2008 et obtient, dans un premier temps, la dénomination « Eurodistrict Regio Pamina », puis en 2014, elle devient « Eurodistrict Pamina ». Deux ans plus tard, un arrêté préfectoral atteste que Pamina appartient désormais aux groupements européens de coopération transfrontalière (GECT).

4.1.2 Zone étudiée

Le territoire est partagé autour de la portion Nord du Rhin et bordé par la forêt noire à l'Est, le nord des Vosges et la forêt du Palatinat à l'Ouest. Sur les 6 500km² de l'Eurodistrict Pamina, vivent 1.7 millions d'habitants de manière dispersée. La densité de population s'avère plus forte du côté allemand : Mittlerer Oberrhein - 450 habitants/km², le Sud Palatinat - 195 habitants/km² et l'Alsace du Nord - 124 habitants/km². La situation des travailleurs frontaliers se reflète principalement dans la répartition de l'emploi, puisque près de 16 000 travailleurs frontaliers du Nord de l'Alsace franchissent chaque jour le Rhin et de nombreux résidents du Palatinat du Sud occupent un emploi de l'autre côté du Rhin.

Le siège du GECT se situe symboliquement dans les locaux de l'ancienne douane française à Lauterbourg, une façon de signifier la fluidité voulue au niveau de la frontière.

Figure 5 – Eurodistrict PAMINA - Carte du territoire



Source : <https://www.eurodistrict-pamina.eu/fr/territoire.html#.XWLBgnvgrIU>

4.1.3 Organisation

Comprendre l'organisation d'une structure est essentielle, puisqu'elle met en lumière les règles de fonctionnement, la hiérarchie et les jeux politiques qui sont déployés.

Pamina a un fonctionnement démocratique avec une présidence qui tourne tous les trois ans attribués à une des régions, les vice-présidences étant confiées aux deux autres régions. Le Président est élu au sein de l'Assemblée à la majorité absolue. Actuellement la représentation politique la plus importante du GECT est tenue par le Nord-Alsace (Bas-Rhin), le Palatinat et le Mittlerer Oberrhein soutiennent le président dans ses missions.

Pamina s'est aussi dotée d'une Assemblée de 33 représentants (11 par territoire) désignés par les membres des collectivités. L'Assemblée est un organe majeur de prises de

décisions, qui se réunit deux fois par an pour délibérer des affaires fondamentales concernant, par exemple, le budget, les questions de statuts ou encore les orientations politiques à suivre. Les votes se font à la majorité simple des suffrages exprimés. L'Assemblée possède beaucoup de pouvoir de décision et peut déléguer une partie de ses compétences au Président et/ou au Bureau, à l'exception de ce qui relève du domaine budgétaire (vote du budget, création d'emplois, tarifs des adhésions...), ou du domaine juridique (nouvelles adhésions, actions en justice, modification du statut...). Ce mode de fonctionnement rapproche Pamina de la structure des établissements publics.

L'Eurodistrict Pamina a également un Bureau, qui est l'organe exécutif du GECT. En effet, il se réunit, sur convocation de son Président, au moins trois fois par an et à chaque fois que des délibérations doivent être prises en temps voulu, notamment dans le cadre de la distribution des subventions. Le bureau est composé de quatre membres par territoires, soit 12 représentants venant de l'Assemblée.

Le groupement, créé pour une durée illimitée, est soumis au règlement GECT depuis 2016 et par ce biais il est « régi subsidiairement par le droit français applicable aux syndicats mixtes » (Eurodistrict Pamina ; 2017).

4.1.4 Objectifs et compétences

L'Eurodistrict PAMINA est un acteur majeur du travail transfrontalier franco-allemand. Il travaille principalement à faciliter et à accroître la coopération en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire, afin de faciliter la vie quotidienne des habitants. Si le domaine économique est pris en compte, ce sont surtout les projets culturels et sociaux qui sont mis en avant. Son rôle est aussi d'assister et accueillir le public. Le nombre de contacts est un critère important pris en compte dans les bilans pour mesurer le dynamisme de PAMINA.

Les subventions attribuées et les programmes proposés influencent fortement les orientations de développement des régions.

4.1.5 Financement

Dans le budget prévisionnel annuel, la partie Dépenses s'appuie sur les actions à favoriser et à développer. Après une proposition du Président, celui-ci est voté à l'Assemblée. Dans la partie Ressources, les financements consacrés au développement de l'activité des coopérations, proviennent en fait de sources très variées, telles que :

- les subventions, dons, mécénat,
- les emprunts (selon des règles stricts),
- les produits afférents aux services assurés,
- les autres recettes conformes aux législations en vigueur.
- les cotisations : Les membres du groupement contribuent également financièrement, chaque année suivant un vote de l'Assemblée. Généralement l'Alsace du Nord, le Mittlerer Oberrhein et le Palatinat du Sud participent tous à 1/3 de la somme votée. Pour mettre en place les projets au fil de l'année, les collectivités membres participent chaque trimestre.

En outre, grâce à leur partenariat avec Interreg V A, PAMINA reçoit des subventions en fonction des réponses aux appels à projets.

4.1.6 Analyse des actions menées

Dans l'espoir d'améliorer le quotidien transfrontalier, de faciliter les conditions de vie, de travail et de fluctuation entre les territoires et surtout « de faire en sorte que l'Europe soit vécue comme une réalité positive et privilégiée » (Eurodistrict PAMINA), l'Eurodistrict Pamina et ses partenaires travaillent ensemble, dans la limite de son agenda et de ses moyens, à l'élaboration de nombreux projets, dans des domaines variés. L'Eurodistrict accompagne des acteurs issus du droit public et privé, comme des villes, des communes, des entreprises, des associations et même des citoyens. Sa vocation est d'être ouverte et accessible à tous.

Parmi les partenaires et acteurs bénéficiant du réseau de l'Eurodistrict PAMINA, figurent notamment les « multiplicateurs PAMINA », qui agissent dans des secteurs très divers. Ce sont projets où l'Eurodistrict participe mais sans être pilote :

-Up PAMINA vhs: une université populaire franco-allemande située à Wissembourg, proposant des ateliers et des excursions basés sur la découverte des cultures et des langues.

-Parc rhénan Pamina : association allemande, qui se veut être une « région muséifiée ». Elle veut éveiller les visiteurs, à travers un parcours, tantôt de promenades, tantôt de visites le long du Rhin, à la culture, à l'histoire, à l'environnement et à bien d'autres sujets.

-Pamina Business Club : regroupement des chambres de commerce ou les agences de développement pour apporter leur aide aux entreprises

-Femmes Pamina Frauen

-Réseau Sénior Pamina

-Réserve de biosphère Vosges du Nord-Pfälzerwald

-Réseau Jeunesse Pamina

-Commission football Pamina

L'Eurodistrict développe aussi ses propres programmes

-Infobest Pamina : service gratuit en direction des citoyens. En assurant des permanences, les équipes sont capables d'aider chacun dans les démarches administratives et la compréhension des dispositions réglementaires. En cas de repérage de problèmes, les équipes doivent prévenir les autorités compétentes et aider les usagers en les orientant vers les bons interlocuteurs.

-Vis-à-Vis : association qui met en réseau les acteurs du tourisme dans la région transfrontalière. Elle organise des rencontres et des échanges entre professionnels.

4.2 Etude de cas 2 : Euroregion TriRhena

L'étude de cas suivante se base sur l'Euroregion TriRhena, partagée entre la France, l'Allemagne et la Suisse, sur le Haut Rhin, le Sud Bade et la Suisse Nord-Ouest. L'Euroregion

est présentée ici à travers l'histoire de sa création, sa zone d'action et sa structure, ses compétences, ses objectifs et son financement.

Figure 6 – Regio TriRhena -Logo



Source : <https://www.haut-rhin.fr/content/la-coop%C3%A9ration-transfrontali%C3%A8re>

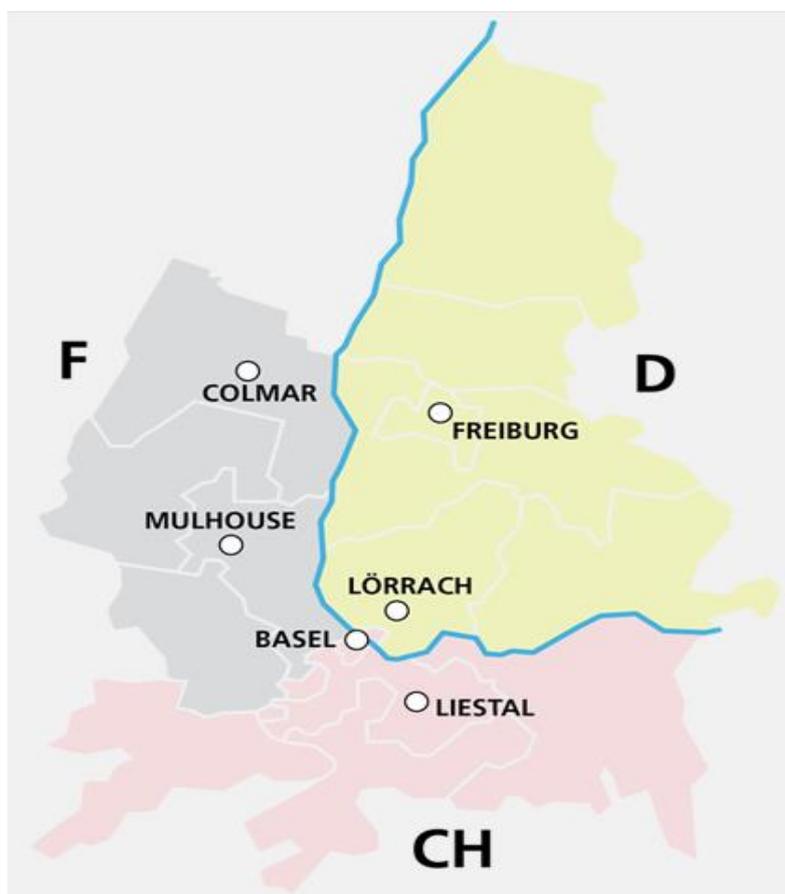
4.2.1 Création

En 1963 la Regio Basiliensis a été créée. C'est une des plus anciennes coopérations transfrontalières entre les régions de Bâle (initiatrice du projet) en Suisse, de Fribourg en Brisgau en Allemagne et du Haut Rhin avec Mulhouse en France. En 1995, la Regio Basiliensis se subdivise pour mieux répondre aux attentes des acteurs locaux, et crée l'association TriRhena. Régie par le droit allemand, TriRhena installe son siège à Vieux Brisach (Allemagne) en 2000, avant de se déplacer à Fribourg. Elle est le fruit d'un long cheminement et se situe dès sa création comme une Euroregion autour d'une problématique essentiellement économique.

4.2.2 Zone étudiée

TriRhena est située dans la partie la plus méridionale du Rhin supérieur. Elle est à la jonction entre le Rhin « supérieur » (« Oberrhein ») et le « Haut-Rhin » (« Hochrhein »). TriRhena représente environ 2 250 000 hab. sur 8 700 km². La densité de population est de plus de 250 habitants/km² à peu près réparti de façon similaire sur les trois territoires. La situation des travailleurs frontaliers se reflète principalement dans la répartition de l'emploi, puisque plus de 33 000 travailleurs frontaliers d'Alsace franchissent chaque jour la frontière suisse et plus de 36 000 résidents du Bade occupent un emploi de l'autre côté helvétique.

Figure 7 – Regio TriRhena -Carte du territoire



Source : <https://www.regiotriRhena.org/fr/accueil.html>

4.2.3 Organisation

L'organisation de TriRhena a évolué dans le temps, notamment sur le nombre de ses membres. Depuis 2008, l'association a simplifié sa structure et son mode de fonctionnement basé sur une association d'économie mixte.

La Regio TriRhena est composée des organes suivants : une Assemblée générale, un Comité directeur et un Président

L'Assemblée regroupe l'ensemble de ses membres. Ceux-ci sont des personnalités morales ou des personnes physiques qui soutiennent les activités de l'association. Elle rassemble aujourd'hui 27 membres répartis entre chambres de commerce, administrations territoriales (ville, département), entreprises publiques ou privées (Aéroport de Bâle-Mulhouse, ADAC) et les Universités. L'Assemblée générale réunit les représentants de tous les membres de l'association, au moins une fois par an et sur la convocation du Président.

Les compétences de l'Assemblée générale reprennent celles de toute association, notamment dans le domaine budgétaire (montant des cotisations, vote du budget, quitus au Comité directeur ...) et réglementaire (élection, modification des statuts). Elle prend ses décisions à la majorité. Elle élit pour deux ans le Comité directeur et elle peut le démettre ainsi que le Président en exercice.

Le comité directeur se compose d'au moins trois membres (un par pays) : un président et deux vice-présidents. Il peut être élargi si besoin, à deux autres représentants allemands, français ou suisses. Il se réunit également au moins une fois par an, les décisions sont prises par consensus. Le Comité Directeur prend toutes les décisions nécessaires à la direction et à la gestion courante de l'association, dans la mesure où elles ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale. Il prépare les séances de l'Assemblée Générale. Deux membres du Comité directeur représentent légalement l'association.

La présidence est confiée de manière alternative à chaque pays pendant deux ans. Le Président a des fonctions étendues sur le plan juridique car il représente légalement l'association qu'au niveau financier dans les orientations qu'il donne aux actions accompagnées par TriRhena. Il est aidé dans ses missions soit en déléguant à d'autres membres

du Comité une partie de ses fonctions soit en s'appuyant sur le secrétariat général ; il est assuré par les trois associations Regio à Bâle, Mulhouse et Fribourg-en-Brisgau, il est placé sous autorité du Président.

Au bout du mandat de deux ans, le Comité directeur ne peut pas être reconduit.

4.2.4 Objectifs et compétences

En s'appuyant sur une unité de langue, l'association a pour objectif de promouvoir et de renforcer l'identité multiculturelle et linguistique de son territoire auprès des citoyens et des entreprises, à travers le développement d'un réseau économique. Son objectif principal est d'améliorer la compétitivité de l'espace géographique qu'elle représente.

La Regio TriRhena propose chaque année une conférence thématique présentant les enjeux économiques et culturels auxquels la région fait face. Elle propose également trois visites de structures ouvertes aux membres et partenaires de TriRhena, ainsi qu'au public intéressé.

Elle représente un intermédiaire et un interlocuteur entre les acteurs économiques et les autres instances régionales ou européenne, notamment dans les démarches de recherche de subventions ou de volonté de s'installer ou de s'implanter sur le territoire.

4.2.5 Financement

La Regio TriRhena est une Euroregion, qui a un statut d'association à but non lucratif. Tout excédent budgétaire doit être reporté sur l'exercice suivant. Ses ressources sont constituées des cotisations annuelles (400 euros par membre en 2008), des dons et surtout des aides et subventions publiques.

Le secrétariat général est quant à lui pris en charge par les villes qui l'accueille.

4.2.6 Analyse des actions menées

Pour répondre à son objectif initial de dynamiser son territoire, la Regio TriRhena met en réseau les acteurs économiques de la région.

Elle souhaite à travers ses actions, mettre en lumière le potentiel de la région pour répondre aux enjeux économiques. Elle a progressivement abandonné les thèmes autour du tourisme pour s'intéresser aux problématiques des entreprises. Les conférences qu'elle organise sont sur des thématiques d'actualité et ouverte sur l'avenir (perspective sur le marché du travail transfrontalier, le développement de l'industrie...), avec des intervenants de l'ensemble de la société civile (universitaires, chercheurs, chefs d'entreprises) ou du monde politique. L'objectif est d'outiller les différents acteurs pour anticiper les évolutions de demain.

Les visites d'entreprises complètent ce schéma. TriRhena organise des rencontres sur des sites industriels innovants, permettant d'appréhender concrètement les grandes réformes structurelles à venir.

Par ailleurs, les acteurs de la Regio TriRhena, compte tenu de l'intensification des mouvements transfrontaliers, se sont intéressés aux problèmes de transport, qui concernent autant la population que les entreprises. Regio TriRhena a ainsi réalisé la publication du « Regio Fahrplan » qui donne l'ensemble des horaires de transport public dans les trois zones frontalières. Actuellement, elle travaille sur un projet d'intermodalité entre les réseaux ferroviaires à grande vitesse (ICE, TGV et Rail 2000), l'EuroAirport et l'amélioration des infrastructures routières.

Regio TriRhena s'est aussi intéressée à la formation. Avec le développement du travail transfrontalier, elle a organisé un rapprochement des systèmes scolaires et a mis en place un certificat d'apprentissage tri national « Euregio ». Les administrations chargées des enseignements professionnels et les chambres consulaires de la région du Rhin supérieur en sont à l'origine et assurent le suivi du projet. Les diplômés de programmes transfrontaliers ont une plus grande mobilité et sont donc plus intéressants pour des employeurs.

Regio TriRhena est aussi à la source d'un travail en partenariat entre les universités, avec la constitution d'un cursus tri-national d'ingénieur en mécatronique. Ce diplôme combine électronique, mécanique et informatique, complétées par des compétences en communication et ressources humaines.

L'association s'investit pleinement dans la diffusion d'informations tant sur les possibilités de stage dans les trois zones (Eurostages 2000) que sur les offres de formation continue dans les trois pays du Rhin supérieur ou sur les mesures franco-allemandes de formation transfrontalière dans la région. De même, l'association communique largement sur le lycée franco-allemand de Fribourg, établissement binational et biculturel bénéficiant d'un statut particulier, fondé en vertu du traité franco-allemand de 1963. Elle s'associe aussi aux rencontres régulières des enseignants dans le but de promouvoir l'échange d'expériences.

L'ensemble de ces réalisations répondent aux appels à projets de Interreg V A. Regio TriRhena joue pleinement son rôle pour promouvoir ces actions et agit surtout dans l'accompagnement des structures qui répondent aux appels à projets. Les subventions vont directement aux acteurs concernés ou transitent par l'association.

5 ANALYSE COMPARATIVE DES ETUDES DE CAS

Après avoir présenté et analysé les deux régions choisies pour l'étude, il est intéressant de les comparer et d'évaluer parallèlement leurs caractéristiques : l'organisations, les objectifs, les domaines de compétences et d'actions et les financements. Le but est de montrer la portée de l'influence des coopérations transfrontalières sur la compétitivité des regroupements transfrontaliers. Dans ce cas, les résultats collectés pour l'Euroregion TriRhena et l'Eurodistrict Pamina sont rapprochés, afin de préciser la valeur et l'efficacité qu'ils apportent à l'intégration européenne.

Tableau 1 – Comparaison des Eurodistrict Pamina et Euroregion TriRhena

	EURODISTRICT PAMINA	EUROREGION TRIRHENA
CARRACTERISTIQUES TERRITORIALES	<ul style="list-style-type: none"> -1.7 million d'habitants -6 500 km² -Unicité des langues (français et surtout allemand) 	<ul style="list-style-type: none"> -2.25 millions d'habitants -8 700 km² -Unicité des langues (français et surtout allemand)
CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> -D'abord la population -Certaines branches professionnelles selon les projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs du monde du travail : *les entreprises <li style="padding-left: 40px;">*La population active via la formation
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et renforcer la coopération dans la région -Faciliter les conditions de vie, de travail et de fluctuation entre les territoires -Vise à atténuer le plus possible les barrières règlementaires, frontalières, culturelles -Axé sur des actions culturelles et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et renforcer la coopération dans la région -Faciliter les conditions de vie, de travail et de fluctuation entre les territoires -Vise à atténuer le plus possible les barrières règlementaires, frontalières, culturelles -Axée sur des actions plutôt économiques, dans l'esprit d'améliorer la compétitivité de la région

ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> -Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) -Basé sur le droit français 	<ul style="list-style-type: none"> -Association d'économie mixte -Basée sur le droit allemand
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> -Autonome grâce à des permanences, ce qui implique une présence constante sur le territoire -Démarche volontariste 	<ul style="list-style-type: none"> -Dépendant de ses acteurs -Secrétariat général assuré par les trois associations Regio à Bâle, Mulhouse et Fribourg-en-Brigau -Temps forts avec les partenaires économiques
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> -Subvention avec Interreg notamment -Accompagnement de projets -Financement de leurs propres projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Subvention avec Interreg notamment -Accompagnement de projets
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> -Fonction informative auprès du public, via des permanences -Projets propres dans les domaines culturels et touristiques -Accompagnement de projets et de partenaires →interface entre le public et les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> -Conférences et visites -Accompagnement de projets -Production de documents informatifs pour le public -Recherches et présentation de résultats liés au développement économique →interface entre l'enseignement supérieur et les entreprises
EFFICACITE	<ul style="list-style-type: none"> -Réussit à toucher tous les publics de sa zone d'action -Propose des projets de développement -Essaie de simplifier les échanges et les implantations dans son espaces -Taux de chômage relativement bas dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> -Actions importante sur le travail frontalier -Travaux de réflexion sur les transports et plateformes intermodales (avions, trains, transports en commun, infrastructures routières) -Dynamise les entreprises en présentant des états de

	<ul style="list-style-type: none"> -Fluidité de circulation -Avancé dans le domaine touristique et culturel -Apporte un soutien au domaine économique 	<ul style="list-style-type: none"> recherches →rôle d'accompagnement des entreprises -Taux de chômage hétérogène dans la région -Fluidité de circulation -Reconnaissance de compétences et diplômes tri nationaux
--	--	---

Source : Représentation personnelle

Les deux modèles de regroupement ont des motivations similaires et mettent en place des actions répondant clairement à la Stratégie 2020. Cependant, ils présentent des fonctionnements et des stratégies relativement différents, mais efficaces chacun dans leurs domaines. L'Eurodistrict Pamina est tout de même plus visible et obtient des apports d'accompagnement financier plus importants que l'Euroregion TriRhena. Même si le statut GECT de Pamina est privilégié par l'UE en termes de subvention et de reconnaissance, il n'en est pas moins que TriRhena mène ses actions avec une certaine efficacité.

On remarque que le niveau de vie des deux régions étudiées est relativement élevé. Il est supérieur à 22 000 euros pour le niveau de vie médian par habitant pour les deux territoires concernés en France et se rapproche des niveaux de vie allemand et suisse. Il faut relativiser ces données car l'ensemble des villes frontalières de l'Allemagne et de la Suisse sont parmi les plus riches en France. Le poids économique des travailleurs frontaliers est donc essentiel. Cependant, lorsqu'on regarde le niveau d'emploi, il y a des différences notables entre les deux zones étudiées. Si sur Pamina, il y a une relative uniformité avec un taux de chômage entre 4% et 5% des deux côtés de la frontière, ce qui marque une certaine intégration. Les données pour Regio TriRhena sont très contrastées. En effet, avec un taux de chômage de près de 10% sur la région de Mulhouse, de 4% sur la région de Fribourg et à peine 2% du côté suisse, la cohésion ne semble pas encore aboutie. Le travail de TriRhena uniquement sur des aspects économiques, montre des lacunes que Pamina semble avoir résolues en ayant une approche plus sociale.

En se référant au schéma du diamant de M. Porter, des différences sensibles s'observent entre les deux entités. A priori TriRhena semble avoir des avantages. Au niveau des facteurs endogènes, l'association peut s'appuyer sur les ressources humaines et sur le poids du capital relativement élevé dans la région de Bâle, son travail sur les infrastructures physiques (transports) est indéniable et elle a su s'appuyer sur la recherche scientifique et technologique. Ainsi, localement, elle peut compter sur des entreprises compétitives innovantes et un réseau de formation avancé. Leur volonté est de s'appuyer fortement sur la compétitivité des structures locales, mais son manque de visibilité au niveau de la population et ses actions centrées sur un réseau de partenaires restreints, limitent son efficacité.

L'Eurodistrict Pamina s'appuie aussi sur des facteurs de production (capital et travail) d'un niveau comparable. Le GECT a beaucoup œuvré sur les infrastructures d'accueil et de coopération, mais il a peu d'appuis au niveau de la recherche scientifique ou technologique. Pourtant il peut compter sur des entreprises compétitives ou des secteurs d'activité en développement (tourisme, silver economy). Les acteurs de Pamina savent être visible en étant très présents sur le terrain, répondant ainsi aux différentes demandes et en sachant réguler les situations complexes. La proximité avec les administrations et son mode d'organisation semble être un élément important de leur efficacité.

Une des différences essentielles entre les deux fonctionnements est liée à leur organisation et surtout au contexte administratif dans lequel elles se trouvent. Si pour Pamina le cadre juridique a été, pour partie, harmonisé, la situation de la Regio TriRhena, sur trois pays différents semble être plus complexe et freine le dynamisme. Il apparaît également que, dans l'Eurodistrict Pamina, il y ait moins de divergences entre les populations des deux côtés du Rhin. Il n'est cependant pas possible d'affirmer que ce facteur soit le résultat des actions de Pamina ou simplement un effet de contexte dû à d'autres variables.

6 PROPOSITIONS

Les Etats européens bénéficient d'un cadre institutionnel privilégié favorisant la cohésion et l'échange entre les voisins frontaliers sur les plans politiques, économiques et sociaux. Dans l'idée d'agir avec plus d'ampleur sur l'amélioration de la vie quotidienne des Européens, plusieurs instances ont été créées telles que le Parlement, la Commission ou le Conseil européen. Afin de pousser l'intégration économique et politique de l'Union encore plus loin, des traités et des accords ont été passés pour, entre autres, créer un marché européen et ouvrir les frontières avec la convention de Schengen. La coopération transfrontalière franco-allemande est un symbole fort de l'intégration européenne et sert souvent d'exemple aux autres membres de l'union.

La coopération est devenue un vecteur majeur de la construction européenne et de l'évolution de ses membres, majoritairement soutenue par les structures d'actions, telles que les Euroregions et Eurodistricts, qui ont largement développé la portée des travaux transfrontaliers. Cependant, certains obstacles subsistent et ne semblent pas prêts à disparaître. Certains paramètres posant des difficultés à la cohésion ont été ou sont en voie de résolution, mais il est nécessaire de maintenir les efforts dans ce sens. Cependant, certains domaines restent profondément attachés à l'autorité nationale, ce qui pose problème au développement de projets frontaliers. Il s'agit principalement des barrières juridiques et financières. Pour permettre plus d'efficacité dans les démarches menées, il faudrait agir sur les taxations, les règles de droit et les normes. L'harmonisation du droit, l'encadrement de la fiscalité et l'unicité des taux et le droit du travail sont des axes de travail qui doivent devenir prioritaires pour avancer dans le développement de projets transfrontaliers.

Comme le constatait l'universitaire Michel Casteigts, en 2003, « la Coopération transfrontalière est condamnée à des compromis permanents au terme desquels les projets perdraient souvent une bonne part de leurs ambitions et de leur lisibilité initiales », ce qui laisse présager des difficultés ou des freins importants qu'il faudra lever dans le futur. La manque de clarté et de visibilité est un autre point à mettre en lumière. En effet, il s'agit d'un véritable millefeuille avec des interconnexions en construction perpétuelle. Le peu de reconnaissance publique semble aussi largement défavoriser l'avancée des

travaux de coopération des structures d'actions ; d'autant plus qu'ils sont généralement destinés aux populations. Ils mériteraient d'être plus médiatisés pour permettre au public de s'impliquer davantage dans les projets transfrontaliers qui les concernent.

Actuellement, certaines divergences politiques semblent compromettre l'engagement européen pour la coopération. La montée du nationalisme et de l'euroscpticisme ne facilite pas l'ouverture des frontières et les échanges. La menace est perçue plus grande qu'elle ne l'est vraiment. En effet, l'UE est trop ancrée pour disparaître et avec elle les systèmes de coopération qu'elle favorise. Le risque serait tout même une pause dans l'avancée des travaux, ce qui irait contrarier à long terme le dynamisme qui a été impulsé par les traités de l'Elysée et d'Aix La Chapelle. Les forces en présence et les travaux déjà engagés sont ses éléments forts qui permettent d'envisager une poursuite dans la coopération transfrontalière.

7 CONCLUSION

Le concept de l'Europe est aujourd'hui bien ancré et semble acquis comme zone de coopération et d'échange, tant par les structures politiques, administratives et économiques que par la population. Il a fallu du temps pour que l'UE se développe et inventent des projets communs, qui dépassent les frontières, afin de tenter de répondre au mieux aux problématiques vécues par les citoyens européens. A l'initiative de Jacques Delors, président de la Commission européenne à partir de 1985 pendant dix ans, les coopérations transfrontalières s'intensifient « afin que « la grande Europe » apporte son aide financière à la réalisation de ces « petites Europes » qui [existent] sur les frontières de la Communauté » (Wassenberg B. & Reitel B. ; 2015). L'Europe se veut synonyme de dynamisme et propose aux régions et collectivités locales de participer au processus en instaurant des regroupements transfrontaliers. Ces structures de coopérations sont devenues incontournables et prennent des formes variées, comme les Eurodistricts et Euroregions, par exemple ; elles sont plutôt efficaces, notamment autour du Rhin qui représente désormais un axe de communication et d'échange plus qu'une frontière. Les Euroregions et les Eurodistricts ont été à la source de la montée de la compétitivité de l'Europe sur le marché mondial dans les produits à forte valeur ajoutée ou les services dans les « métiers du savoir ».

Certains freins subsistent du fait des différences de législations entre les pays européens, la montée de l'euroscepticisme ou la répétition des crises sociales et financières. La réponse à apporter doit venir de l'harmonisation des lois et des normes. Les décisions politiques communes et volontaristes doivent permettre de convaincre autant les citoyens européens que les entreprises. C'est au prix de ces efforts que les partenaires transfrontaliers vont retrouver le même dynamisme que celui qui a prévalu au moment des accords qui ont permis leurs développements.

Cette place des associations transfrontalières est essentielle pour asseoir l'Europe dans la dynamique économique internationale. En effet, c'est parce que l'Europe aura pu se développer sur des marchés locaux et innover qu'elle aura atteint un niveau de compétitivité lui permettant d'affronter le marché mondial.

8 SUMMARY

The aim of this thesis is to analyze the influence of cross-border cooperation on the competitiveness of border regions, here Franco-German. For this purpose, the study focuses on two European integration models located on the eastern part of France on the border with Germany: Euroregion TriRhena and Eurodistrict Pamina. The influence of cross-border cooperation on the competitiveness of Euroregions and Eurodistricts is analyzed through the presentation and evaluation of the organization, objectives, areas of competences as well as through the actions and funding of these organizations. The activities and the results of the two chosen examples are compared with respect to beneficial and unfavorable outcomes that may result, revealing also the development opportunities provided by each structure. After presentation of the theoretical context, different forms of cross-border cooperation and the European framework recommended for the integration models are outlined. Finally, discussions around the concept of competitiveness are reported. In a second part, the methodological approach including the choice of the case studies, the data collected and the analysis criteria, is outlined. In a third part, results are compared, evaluated and discussed in order to answer the research question: Does cross-border cooperation improve the competitiveness of Euroregions and Eurodistricts?

Keywords: Cross-border cooperation, Euroregion, Eurodistrict, competitiveness,

9 REFERENCES

- A. Ch. Kiss & Prieur M. (1976). *Coopération transfrontalière : Région du Rhin Supérieur*
- Anderson M. & Bort E. (2001). *Frontiers of the European Union*
- Assemblée nationale. (le 22 janvier 2018). *Résolution commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag allemand à l'occasion du 55e anniversaire du Traité de l'Élysée*
- Carpentier J. & Lebrun F. (2014). *Histoire de l'Europe*
- Casteigts M. (2003). *Enjeux et limites de la coopération transfrontalière*. Territoires 2040: revue d'études et de prospective - Documentation française - DATAR, 2003. halshs-01558396
- Elissalde B., Santamaria F. & Peyralbes A. (2008). *Lexique de l'aménagement du territoire européen*
- Eurodistrict PAMINA :
 - Carte - <https://www.eurodistrictpamina.eu/fr/territoire.html#.XWLBgnvgrIU>
 - Eurodistrict Pamina. (2017). *Statuts du Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurodistrict PAMINA*
 - Logo - <https://www.eurodistrict-pamina.eu/fr>
- Eurodistrictbasel. *Eurodistrict – l'Europe des communes* - www.eurodistrictbasel.eu
- Euroregion TriRhena :
 - Carte - <https://www.regiotrirhena.org/fr/accueil.html>
 - Logo - Regio-TriRhena <https://www.haut-rhin.fr/content/la-coop%C3%A9ration-transfrontali%C3%A8re>
 - <https://www.regbas.ch/fr/membres/regiotrirhena-e-v/>

- Flick U., von Kardorff E.& Steinke I. (2008). *Qualitative Forschung. Ein Handbuch*. Reinbek: Rowohlt Taschenburg-Verlag, p. 14.
- France Diplomatie. (2019). *Traité de coopération franco-allemand d'Aix-la-Chapelle*
- Germain J. (2008). *Le Conseil des ministres franco-allemand, une institution en voie d'affirmation* – Revue administrative, vol. 61, n°364, p.417
- Haase D. (2019). *Groupements européens de coopération territoriale (GECT)* – Fiches thématiques sur l'Union européenne – Parlement européen
- Heimerl D. (2018). *La coopération transfrontalière franco-allemande : une réussite méconnue* - *P@ges Europe*, 13 juin 2018 – La Documentation français
- Heinz Lambertz K. (13 novembre 2015). *Statuts de l'ARFE*
- Horne J. (2009). *Guerres et réconciliations européennes au 20^{ème} siècle* -Vingtième Siècle : revue d'histoire 2009/4 (n°104) pages 3 à 15
- Interreg - <http://www.interreg-rhin-sup.eu/>
- Lambertz K-H. (13 novembre 2015) Statuts de l'ARFE
- Lepik K-L. (2009). *Euroregions as mechanisms for strengthening cross-border cooperation in the baltic sea region*; pp. 265-284
- La mission opérationnelle transfrontalière (MOT) - <http://www.espaces-transfrontaliers.org/>
- Lhomel E. (octobre 2008). *La coopération transfrontalière. Un objet de mieux en mieux identifié* », *Grande Europe* n° 1, - La Documentation française
- Miles & Huberman. (2003). *Typologie des stratégies d'échantillonnage en recherche qualitative*
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. (2013). *Stratégie Europe 2020*
- Mission Opérationnelle Transfrontalière - *Frontière France-Allemagne* - www.espaces-transfrontaliers.org
- Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) - www.ofaj.org

- Özden Ç. (2015). *Les frontières à l'ère de la globalisation* - Marché du travail et migration : la grande incompréhension - Problèmes économiques n°3112
- Porter M. (1998). *Clusters and the New Economics of Competition* - Harvard Business Review
- Union Européenne – www.europa.eu
- Union Européenne ; Institutions et autres organes de l'UE – www.europa.eu
- Union Européenne ; financements – www.europa.eu
- Wassenberg B. & Ritel B. en coopération avec Peyrony J. & Rublio J. (2015). *La coopération territoriale en Europe : une perspective historique* – parution de la Commission européenne

10 LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Dates clés de l’institutionnalisation de la coopération franco-allemande.....	13
Figure 2 – The Porter Diamond Model	29
Figure 3 – Coopération transfrontalière France-Allemagne	34
Figure 4 – Eurodistrict PAMINA – Logo	35
Figure 5 – Eurodistrict PAMINA - Carte du territoire	37
Figure 6 – Regio TriRhena -Logo	41
Figure 7 – Regio TriRhena -Carte du territoire	42

11 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Comparaison des Eurodistrict Pamina et Euroregion TriRhena.....47

ANNEXES

Annex 1 : Traité d'Aix-la-Chapelle

Traité

entre

la République française

et

la République fédérale d'Allemagne

sur la coopération et l'intégration franco-allemandes

La République

française et

la République fédérale d'Allemagne,

Reconnaissant le succès historique de la réconciliation entre les peuples français et allemand à laquelle le Traité du 22 janvier 1963 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande a apporté une contribution exceptionnelle et dont est né un réseau sans précédent de relations bilatérales entre leurs sociétés civiles et leurs pouvoirs publics à tous les niveaux,

Convaincues que le temps est venu d'élever leurs relations bilatérales à un niveau supérieur et de se préparer aux défis auxquels les deux États et l'Europe sont confrontés au XXI^e siècle, et souhaitant faire converger leurs économies et leurs modèles sociaux, favoriser la diversité culturelle et rapprocher leurs sociétés et leurs citoyens,

Convaincues que l'amitié étroite entre la France et l'Allemagne a été déterminante et demeure un élément indispensable d'une Union européenne unie, efficace, souveraine et forte,

Attachées à approfondir leur coopération en matière de politique européenne afin de favoriser l'unité, l'efficacité et la cohésion de l'Europe, tout en maintenant cette coopération ouverte à tous les États membres de l'Union européenne,

Attachées aux principes fondateurs, droits, libertés et valeurs de l'Union européenne, qui défendent l'État de droit partout dans l'Union européenne et le promeuvent à l'extérieur,

Attachées à œuvrer en vue d'une convergence sociale et économique ascendante au sein de l'Union européenne, à renforcer la solidarité mutuelle et à favoriser l'amélioration constante des conditions de vie et de travail conformément aux principes du socle européen des droits sociaux, notamment en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes,

Réaffirmant l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un marché mondial ouvert, équitable et fondé sur des règles, dont l'accès repose sur la réciprocité et la nondiscrimination et qui est régi par des normes environnementales et sociales élevées,

Conscientes de leurs droits et obligations en vertu de la Charte des Nations Unies,

Fermelement attachées à un ordre international fondé sur des règles et sur le multilatéralisme, dont les Nations Unies constituent l'élément central,

Convaincues que la prospérité et la sécurité ne pourront être assurées qu'en agissant d'urgence afin de protéger le climat et de préserver la biodiversité et les écosystèmes,

Agissant conformément à leurs règles constitutionnelles et juridiques nationales respectives et dans le cadre juridique de l'Union européenne,

Reconnaissant le rôle fondamental de la coopération décentralisée des communes, des départements, des régions, des *Länder*, du Sénat et du *Bundesrat*, ainsi que celui de la coopération entre le Plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne chargé des Affaires culturelles dans le cadre du Traité sur la coopération franco-allemande et les ministres français compétents,

Reconnaissant le rôle essentiel de la coopération entre l'Assemblée nationale et le *Bundestag*, en particulier dans le cadre d'un accord interparlementaire, qui constitue une dimension importante des liens étroits entre les deux pays,

Sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er}

Les deux États approfondissent leur coopération en matière de politique européenne. Ils agissent en faveur d'une politique étrangère et de sécurité commune efficace et forte, et renforcent et approfondissent l'Union économique et monétaire. Ils s'efforcent de mener à bien l'achèvement du Marché unique et s'emploient à bâtir une Union compétitive, reposant sur une base industrielle forte, qui serve de base à la prospérité, promouvant la convergence économique, fiscale et sociale ainsi que la durabilité dans toutes ses dimensions.

Article 2

Les deux États se consultent régulièrement à tous les niveaux avant les grandes échéances européennes, en cherchant à établir des positions communes et à convenir de prises de parole coordonnées de leurs ministres. Ils se coordonnent sur la transposition du droit européen dans leur droit national.

Chapitre 2

Paix, sécurité et développement

Article 3

Les deux États approfondissent leur coopération en matière de politique étrangère, de défense, de sécurité extérieure et intérieure et de développement tout en s'efforçant de renforcer la capacité d'action autonome de l'Europe. Ils se consultent afin de définir des positions communes sur toute décision importante touchant leurs intérêts communs et d'agir conjointement dans tous les cas où ce sera possible.

Article 4

(1) Du fait des engagements qui les lient en vertu de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord du 4 avril 1949 et de l'article 42, paragraphe 7, du Traité sur l'Union européenne du 7 février 1992, modifié par le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, les deux États, convaincus du caractère indissociable de leurs intérêts de sécurité, font converger de plus en plus leurs objectifs et politiques de sécurité et de défense, renforçant par là-même les systèmes de sécurité collective dont ils font partie. Ils se prêtent aide et assistance par tous les moyens dont ils disposent, y compris la force armée, en cas d'agression armée contre leurs territoires. Le champ d'application territorial de la deuxième phrase du présent paragraphe correspond à celui de l'article 42, paragraphe 7, du Traité sur l'Union européenne.

(2) Les deux États agissent conjointement dans tous les cas où ce sera possible, conformément à leurs règles nationales respectives, en vue de maintenir la paix et la sécurité. Ils continuent de développer l'efficacité, la cohérence et la crédibilité de l'Europe dans le domaine militaire. Ce faisant, ils s'engagent à renforcer la capacité d'action de l'Europe et à investir conjointement pour combler ses lacunes capacitaires, renforçant ainsi l'Union européenne et l'Alliance nord-atlantique.

(3) Les deux États s'engagent à renforcer encore la coopération entre leurs forces armées en vue d'instaurer une culture commune et d'opérer des déploiements conjoints. Ils intensifient l'élaboration de programmes de défense communs et leur élargissement à des partenaires. Ce faisant, ils entendent favoriser la compétitivité et la consolidation de la base industrielle et technologique de défense européenne. Ils sont en faveur de la coopération la plus étroite possible entre leurs industries de défense, sur la base de leur confiance mutuelle. Les deux États élaboreront une approche commune en matière d'exportation d'armements en ce qui concerne les projets conjoints.

(4) Les deux États instituent le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité comme organe politique de pilotage de ces engagements réciproques. Ce Conseil se réunira au plus haut niveau à intervalles réguliers.

Article 5

Les deux États étendent la coopération entre leurs ministères des affaires étrangères, y compris leurs missions diplomatiques et consulaires. Ils procéderont à des échanges de personnels de haut rang. Ils établiront des échanges au sein de leurs représentations permanentes auprès des Nations Unies à New York, en particulier entre leurs équipes du Conseil de sécurité, leurs représentations permanentes auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et leurs représentations permanentes auprès de l'Union européenne, ainsi qu'entre les organismes des deux États chargés de coordonner l'action européenne.

Article 6

Dans le domaine de la sécurité intérieure, les gouvernements des deux États renforcent encore leur coopération bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que leur coopération dans le domaine judiciaire et en matière de renseignement et de police. Ils mettent en œuvre des mesures communes de formation et de déploiement et créent une unité commune en vue d'opérations de stabilisation dans des pays tiers.

Article 7

Les deux États s'engagent à établir un partenariat de plus en plus étroit entre l'Europe et l'Afrique en renforçant leur coopération en matière de développement du secteur privé, d'intégration régionale, d'enseignement et de formation professionnelle, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, dans le but d'améliorer les perspectives socioéconomiques, la viabilité, la bonne gouvernance ainsi que la prévention des conflits, la résolution des crises, notamment dans le cadre du maintien de la paix, et la gestion des situations d'après-conflit. Les deux États instituent un dialogue annuel au niveau politique en matière de politique internationale de

développement afin d'intensifier la coordination de la planification et de la mise en œuvre de leurs politiques.

Article 8

(1) Dans le cadre de la Charte des Nations Unies, les deux États coopéreront étroitement au sein de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies. Ils coordonneront étroitement leurs positions, dans le cadre d'un effort plus large de concertation entre les États membres de l'Union européenne siégeant au Conseil de sécurité des Nations Unies et dans le respect des positions et des intérêts de l'Union européenne. Ils agiront de concert afin de promouvoir aux Nations Unies les positions et les engagements de l'Union européenne face aux défis et menaces de portée mondiale. Ils mettront tout en œuvre pour aboutir à une position unifiée de l'Union européenne au sein des organes appropriés des Nations Unies.

(2) Les deux États s'engagent à poursuivre leurs efforts pour mener à terme des négociations intergouvernementales concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'admission de la République fédérale d'Allemagne en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies est une priorité de la diplomatie franco-allemande.

Chapitre 3

Culture, enseignement, recherche et mobilité

Article 9

Les deux États reconnaissent le rôle décisif que jouent la culture et les médias dans le renforcement de l'amitié franco-allemande. En conséquence, ils sont résolus à créer pour leurs peuples un espace partagé de liberté et de possibilités, ainsi qu'un espace culturel et médiatique commun. Ils développent la mobilité et les programmes

d'échanges entre leurs pays, en particulier à l'intention des jeunes dans le cadre de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, et définissent des objectifs chiffrés dans ces domaines. Afin de favoriser des liens toujours plus étroits dans tous les domaines de l'expression culturelle, notamment au moyen d'instituts culturels intégrés, ils mettent en place des programmes spécifiques et une plate-forme numérique destinés en particulier aux jeunes.

Article 10

Les deux États rapprochent leurs systèmes éducatifs grâce au développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre, à l'adoption, conformément à leur organisation constitutionnelle, de stratégies visant à accroître le nombre d'élèves étudiant la langue du partenaire, à une action en faveur de la reconnaissance mutuelle des diplômes et à la mise en place d'outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, la formation et l'enseignement professionnels, ainsi que de doubles programmes franco-allemands intégrés relevant de l'enseignement supérieur.

Article 11

Les deux États favorisent la mise en réseau de leurs systèmes d'enseignement et de recherche ainsi que de leurs structures de financement. Ils poursuivent le développement de l'Université franco-allemande et encouragent les universités françaises et allemandes à participer à des réseaux d'universités européennes.

Article 12

Les deux États instituent un Fonds citoyen commun destiné à encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes dans le but de rapprocher encore leurs deux peuples.

Chapitre 4

Coopération régionale et transfrontalière

Article 13

(1) Les deux États reconnaissent l'importance que revêt la coopération transfrontalière entre la République française et la République fédérale d'Allemagne pour resserrer les liens entre les citoyens et les entreprises de part et d'autre de la frontière, notamment le rôle essentiel des collectivités territoriales et autres acteurs locaux à cet égard. Ils entendent faciliter l'élimination des obstacles dans les territoires frontaliers afin de mettre en œuvre des projets transfrontaliers et de faciliter la vie quotidienne des habitants de ces territoires.

(2) À cet effet, dans le respect des règles constitutionnelles respectives des deux États et dans les limites du droit de l'Union européenne, les deux États dotent les collectivités territoriales des territoires frontaliers et les entités transfrontalières comme les eurodistricts de compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées permettant de surmonter les obstacles à la réalisation de projets transfrontaliers, en particulier dans les domaines économique, social, environnemental, sanitaire, énergétique et des transports. Si aucun autre moyen ne leur permet de surmonter ces obstacles, des dispositions juridiques et administratives adaptées, notamment des dérogations, peuvent également être accordées.

Dans ce cas, il revient aux deux États d'adopter la législation appropriée.

(3) Les deux États demeurent attachés à la préservation de normes strictes dans les domaines du droit du travail, de la protection sociale, de la santé et de la sécurité, ainsi que de la protection de l'environnement.

Article 14

Les deux États instituent un comité de coopération transfrontalière comprenant des parties prenantes telles que l'État et les collectivités territoriales, les parlements et les entités transfrontalières comme les eurodistricts et, en cas de nécessité, les eurorégions intéressées. Ce comité est chargé de coordonner tous les aspects de l'observation

territoriale transfrontalière entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, de définir une stratégie commune de choix de projets prioritaires, d'assurer le suivi des difficultés rencontrées dans les territoires frontaliers et d'émettre des propositions en vue d'y remédier, ainsi que d'analyser l'incidence de la législation nouvelle sur les territoires frontaliers.

Article 15

Les deux États sont attachés à l'objectif du bilinguisme dans les territoires frontaliers et accordent leur soutien aux collectivités frontalières afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies appropriées.

Article 16

Les deux États faciliteront la mobilité transfrontalière en améliorant l'interconnexion des réseaux numériques et physiques entre eux, notamment les liaisons ferroviaires et routières. Ils agiront en étroite collaboration dans le domaine de la mobilité innovante, durable et accessible à tous afin d'élaborer des approches ou des normes communes aux deux États.

Article 17

Les deux États encouragent la coopération décentralisée entre les collectivités des territoires non frontaliers. Ils s'engagent à soutenir les initiatives lancées par ces collectivités qui sont mises en œuvre dans ces territoires.

Chapitre 5

Développement durable, climat, environnement et affaires économiques

Article 18

Les deux États s'emploient à renforcer le processus de mise en œuvre des instruments multilatéraux relatifs au développement durable, à la santé mondiale et à la protection de l'environnement et du climat, en particulier l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. À cet effet, ils agissent en rapport étroit afin de formuler des approches et des politiques communes, notamment en mettant en place des dispositifs en vue de la transformation de leurs économies et en favorisant des actions ambitieuses de lutte contre les changements climatiques. Ils garantissent l'intégration de la protection du climat dans toutes les politiques, notamment par des échanges transversaux réguliers entre les gouvernements dans des secteurs clés.

Article 19

Les deux États feront progresser la transition énergétique dans tous les secteurs appropriés et, à cet effet, développent leur coopération et renforcent le cadre institutionnel de financement, d'élaboration et de mise en œuvre de projets conjoints, en particulier dans les domaines des infrastructures, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Article 20

(1) Les deux États approfondissent l'intégration de leurs économies afin d'instituer une zone économique franco-allemande dotée de règles communes. Le Conseil économique et financier franco-allemand favorise l'harmonisation bilatérale de leurs législations, notamment dans le domaine du droit des affaires, et coordonne de façon régulière les politiques économiques entre la République française et la République fédérale d'Allemagne afin de favoriser la convergence entre les deux États et d'améliorer la compétitivité de leurs économies.

(2) Les deux États instituent un « Conseil franco-allemand d’experts économiques » composé de dix experts indépendants afin de présenter aux deux gouvernements des recommandations sur leur action économique.

Article 21

Les deux États intensifient leur coopération dans le domaine de la recherche et de la transformation numérique, notamment en matière d’intelligence artificielle et d’innovations de rupture. Ils promouvront à l’échelle internationale des directives sur l’éthique des technologies nouvelles. Ils mettent en place, afin de promouvoir l’innovation, des initiatives franco-allemandes qui sont ouvertes à la coopération au niveau européen. Les deux États mettront en place un processus de coordination et un financement commun afin de soutenir des programmes conjoints de recherche et d’innovation.

Article 22

Les parties prenantes et les acteurs intéressés des deux États sont réunis au sein d’un Forum pour l’avenir franco-allemand afin de travailler sur les processus de transformation de leurs sociétés.

Chapitre 6

Organisation

Article 23

Des réunions entre les gouvernements des deux États ont lieu au moins une fois par an, alternativement en République française et en République fédérale d’Allemagne. Après l’entrée en vigueur du présent Traité, le Conseil des ministres franco-allemand adopte un programme pluriannuel de projets de coopération franco-allemande. Les

secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande chargés de préparer ces réunions assurent le suivi de la mise en œuvre de ce programme et en font rapport au Conseil des ministres.

Article 24

Un membre du gouvernement d'un des deux États prend part, une fois par trimestre au moins et en alternance, au conseil des ministres de l'autre État.

Article 25

Les conseils, structures et instruments de la coopération franco-allemande font l'objet d'un examen périodique et sont, en cas de nécessité, adaptés sans retard aux objectifs fixés d'un commun accord. Le premier de ces examens devrait avoir lieu dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du présent Traité et proposer les adaptations nécessaires. Les secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande évaluent régulièrement les progrès accomplis. Ils informent les parlements et le Conseil des ministres franco-allemand de l'état général d'avancement de la coopération franco-allemande.

Article 26

Des représentants des régions et des *Länder*, ainsi que du comité de coopération transfrontalière, peuvent être invités à participer au Conseil des ministres franco-allemand.

Chapitre 7

Dispositions finales

Article 27

Le présent Traité complète le Traité du 22 janvier 1963 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande au sens du paragraphe 4 des Dispositions finales de ce Traité.

Article 28

Les deux États s'informent mutuellement, par la voie diplomatique, de l'accomplissement des procédures nationales requises pour l'entrée en vigueur du présent Traité. Le présent Traité entre en vigueur à la date de réception de la dernière notification.

Annexe 2 : GECT



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE (GECT)

Les groupements européens de coopération territoriale (GECT) ont été créés pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États membres ou leurs collectivités régionales et locales. Les GECT permettent à ces partenaires de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire.

12 BASE JURIDIQUE

Règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Règlement (UE) n° 1302/2013 du Parlement européen et du Conseil du

17 décembre 2013 modifiant le règlement (CE) n° 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type.

13 CONTEXTE

Le groupement européen de coopération territoriale (GECT) a pour objet de faciliter et de promouvoir la coopération, en particulier entre ses membres, y compris un ou plusieurs des volets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux de coopération, dans le but de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union.

D'une manière générale, les missions d'un GECT sont alignées sur les objectifs exposés plus haut. Ces missions peuvent comprendre des actes de coopération territoriale entre ses membres, qu'ils bénéficient ou non d'un financement de l'Union. Un GECT peut-être chargé de la mise en œuvre de programmes cofinancés par l'Union européenne au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et/ou du Fonds de cohésion, ou d'autres projets de coopération transfrontalière qui reçoivent ou non un soutien financier de l'Union. Parmi les exemples d'activités de ce type figurent la gestion d'infrastructures de transport ou d'hôpitaux transfrontaliers, la mise en œuvre ou la gestion de projets de développement transfrontaliers, ainsi que l'échange de compétences et de bonnes pratiques.

14 STRUCTURE

Les GECT peuvent être créés par des partenaires établis dans au moins deux États membres (ou un État membre et un ou plusieurs pays tiers) et relevant d'une ou de plusieurs des catégories suivantes:

- États membres ou autorités à l'échelon national,
- collectivités régionales,
- collectivités locales,
- entreprises publiques ou organismes de droit public,
- entreprises chargées de l'exploitation de services d'intérêt économique général,
- autorités nationales, ou collectivités régionales ou locales, ou organismes ou entreprises issus de pays tiers (sous réserve de l'application de conditions particulières),
- associations composées d'organismes appartenant à une ou à plusieurs de ces catégories.

Ils sont dotés de la personnalité juridique et sont régis par une convention adoptée à l'unanimité de ses membres. Les GECT agissent au nom de leurs membres, qui adoptent leurs statuts au moyen de conventions spécifiques, lesquelles décrivent l'organisation et les activités du GECT. Tout GECT compte au minimum deux organes: une assemblée

composée des représentants de ses membres et un directeur qui représente le GECT et agit en son nom.

En outre, les compétences du GECT sont limitées par les compétences respectives de leurs membres. Les prérogatives de puissance publique, telles que l'élaboration des politiques et la réglementation, ne peuvent être transférées à un GECT.

L'assemblée adopte un budget annuel prévisionnel du GECT, sur la base duquel est établi un rapport annuel d'activité certifié par des experts indépendants. Les membres sont responsables financièrement au prorata de leur contribution au budget.

15 RÉALISATIONS

Le registre des GECT est géré par le Comité des régions. À ce jour, 68 GECT ont été créés.

Il existe un GECT, le réseau européen de connaissances sur les politiques urbaines, dont les membres ne partagent pas de frontières géographiques. Il s'agit d'une plateforme d'échange de compétences et d'idées dans le domaine du développement urbain.

Dans son rapport d'avril 2018 sur l'application du règlement (CE) n° 1082/2006 (règlement GECT), la Commission a confirmé la valeur ajoutée de cet instrument. Elle indique que la coopération entre les membres du GECT issus de différents États membres et de pays tiers facilite le processus décisionnel et permet de définir ensemble des objectifs et des stratégies au-delà des frontières nationales. Le nombre de GECT et de membres de GECT est en constante augmentation dans toute l'Union, et ils sont de plus en plus utilisés. Dans le sillage des modifications apportées au règlement GECT, les GECT participent désormais à divers programmes et projets (Interreg) européens de coopération territoriale et à la mise en œuvre d'autres programmes relevant de la politique de cohésion, par exemple, dans le domaine du développement rural.

16 RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le règlement GECT relève de la procédure législative ordinaire; le Parlement agissait donc en qualité de colégislateur sur un pied d'égalité avec le Conseil. Ce règlement a retenu les demandes du Parlement en ce qui concerne une définition claire de la coopération territoriale, la nécessité de définir la responsabilité financière des États

membres, ainsi que la compétence et les règles relatives à la publication et/ou à l'enregistrement des statuts d'un GECT. En outre, le Conseil a accepté la proposition du Parlement qui souhaitait qu'un GECT soit régi par le droit de l'État membre dans lequel son siège est établi.

À la fin de 2013, le règlement GECT a été modifié. Cette révision visait à clarifier les règles existantes, à simplifier la création tout comme le fonctionnement des GECT et à préciser les modalités de participation des pays tiers. Le règlement révisé sur les GECT est applicable depuis le 22 juin 2014.

Dans l'optique de faciliter l'utilisation de cet instrument, le Parlement a souligné l'importance de créer des liens vers les GECT dans différents instruments politiques tels que la politique de cohésion. Le Parlement est également parvenu à garantir que, s'agissant du cadre législatif régissant la période de programmation 2014-2020, les représentants des GECT puissent participer aux comités de suivi des programmes.

Malgré une évolution positive dans l'utilisation de ces instruments, des améliorations s'avèrent encore nécessaires. En effet, dans sa résolution du 11 septembre 2018, «Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne»^[1], le Parlement déplorait que le potentiel du groupement européen de coopération territoriale ne soit pas pleinement exploité. Cette situation s'expliquerait, d'une part, par les réserves des collectivités régionales et locales et, d'autre part, par la crainte d'un transfert de compétences et la méconnaissance des compétences qui sont les leurs. En outre, le Parlement invitait la Commission à proposer des mesures pour surmonter les obstacles à l'application effective de cet instrument.

[Diána Haase](#)

05/2019

[1] Textes adoptés de cette date, [P8_TA\(2018\)0327](#).

Annexe 3 : ARFE

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europaiska gransregioners Arbidsfällskap (AGEG) Werkgemeinschaft van
Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Εὐρωπαϊκὸς Εὐπαρτακτικὸς Εὐρωπαϊκὸς Νεοειρητισμικὸς (ΕΕΝΕ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)
Accouna1491A Eeponictotx nprpaHL4HHblX Pervi0H0B (AE17P)



STATUTS DE

L'ASSOCIATION DES REGIONS FRONTALIERES EUROPEENNES (ARFE)

17 Préambule •

CAssociation des Régions Frontalières Européennes (ARFE)

- sachant que les frontières séparent souvent des régions et des peuples au passé historique et culturel commun;
- consciente du caractère inviolable des frontières, de la cohabitation paisible des habitants des régions frontalières et de la nécessité de protéger les minorités;
- tenant compte de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et de la spécificité régionale dans le domaine de la coopération transfrontalière;
- vu l'importance croissante de la coopération transfrontalière en Europe et le développement de l'intégration européenne;
- vu la nécessaire subsidiarité et le partenariat entre les différents niveaux européens, nationaux, régionaux et locaux en ce qui concerne la coopération transfrontalière;

- consciente du fait que malgré le Marché Unique Européen et la coopération croissante avec les pays voisins, les régions frontalières sont amenées à résoudre des problèmes dont les origines ne leur sont pas imputables;
- sachant que dans les régions frontalières se révèlent d'une manière plus ouverte encore les différences entre les compétences et les structures nationales, les lois fiscales et sociales, les politiques d'aménagement du territoire et les politiques régionales;
- consciente du fait que la coopération transfrontalière à tous les niveaux contribue à favoriser la paix, la liberté, la sécurité ainsi que la sauvegarde des droits de l'Homme;
- consciente du fait que les régions frontalières et transfrontalières forment des éléments constitutifs et sont des passerelles dans le processus d'intégration européenne et de coopération des citoyens européens, en tenant compte tout particulièrement des minorités;
- consciente de la chance de pouvoir construire à partir des régions frontalières des ponts de rencontre.'

se donne dans la continuité de son Assemblée constitutive du 17-18 juin 1971 au château d'Anholt (Westphalie) et des résolutions des 21 janvier 1977 (Bonn/Strasbourg), 25 novembre 1994 (Trieste) et 13 octobre 1997 (Salamanque) les Statuts ci-après:

18 S I

18.1 DÉNOMINATION, STATUT JURIDIQUE ET SIEGE SOCIAL

1. L'association porte le nom « Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) au sein duquel s'associent depuis 1971 des régions frontalières et transfrontalières européennes.
2. L'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) est une association déclarée. L'Association est inscrite auprès du tribunal administratif compétent,
3. Le siège social de l'association est à Gronau (Westphalie), République fédérale d'Allemagne au siège de l'EUREGIO (DE/NL).
4. L'ARFE peut créer des filiales régionales, antennes et centres d'information, et demander à ceux-ci d'effectuer des tâches de l'ARFE au niveau national.
5. L'année financière correspond à l'année civile,

18.2 BUT ET MISSION

1 Le but exclusif et direct d'utilité publique de l'association ARFE est la promotion de l'attitude internationale, en particulier de la coopération transfrontalière avec focus en Europe,

2. L'association atteint ce but en particulier :- en rendant clair les problèmes spécifiques, les chances et les tâches des zones frontalières - par l'échange d'expériences et d'informations afin de coordonner et formuler des intérêts communs et d'offrir, à partir de la diversité des problèmes et des chances qui se posent de part et d'autre des frontières, des solutions , - par l'initiation, la coordination et le soutien de la coopération entre les zones frontalières européennes ; - par la défense de l'intérêt commun général des régions frontalières aux échelons européen et international (UE, Conseil de l'Europe, OSCE, OCDE, Nations Unies) ; - l'information ciblée et régulière des politiciens et le grand public en ce qui concerne les sujets transfrontaliers ; - par l'organisation de manifestations et de mesures thématiques sur la coopération transfrontalière (en coopération avec une ou plusieurs zones frontalières ou des institutions européennes) ;

18.3 UTILITÉ PUBLIQUE

L'association relève exclusivement et directement de l'utilité publique au sens du paragraphe sur les « objectifs avec un avantage fiscal » du code fiscal allemand.

L'association agit d'une manière désintéressée et ne poursuit pas en première instance des fins économiques, L'ensemble des moyens de l'association ne peut être utilisé qu'aux fins

définis dans les présents Statuts.

L'association est politiquement et religieusement neutre.

Les membres ne reçoivent pas de donation des moyens de l'association. Aucune personne n'a le droit d'être favorisée par des dépenses qui ne sont pas liées au sens de l'association ou par des rémunérations exagérées,

Le Comité Directeur peut décider, en tenant compte de la situation économique et budgétaire, que l'exécution de fonctions de l'association et de ses organes soit rémunérée à la base d'un contrat de service ou contre paiement d'une indemnité forfaitaire.

Selon S 26 du BGB (droit civil allemand) le Comité Directeur prend une décision relative à l'entrée en vigueur du contrat, ses contenus et la fin du contrat.

Les membres sortants n'ont pas le droit de réclamer des pourcentages des actifs de l'association.

18.4 MEMBRES

Peuvent adhérer à l'Association des Régions Frontalières Européennes :

- 1 , En tant que membres ordinaires ayant le droit de vote :- les régions frontalières et transfrontalières des Etats-membres de l'Union Européenne ou du Conseil de l'Europe; - les membres ordinaires représentant une communauté de régions frontalières, relevant de plusieurs Etats différents et cela tant que ses membres réunis n'adhèrent pas individuellement à l'ARFE.
2. En tant que membres sans droit de vote :- les régions frontalières et transfrontalières ayant le statut d'observateur pendant deux ans - les membres d'honneur ayant rendu des services particuliers à l'ARFE,
3. En tant que membres consultatifs sans droit de vote :- les personnes physiques, des associations de personnes, des institutions et des instituts qui travaillent dans le domaine de la coopération transfrontalière.
4. Le Comité Directeur décide de l'admission d'un membre, Il a besoin de l'approbation de l'Assemblée Générale. La demande d'admission doit être remise par écrit. Si le Comité Directeur rejette une demande d'adhésion, le demandeur peut, dans le mois qui suit la notification du rejet de la demande, faire appel. Dans ce cas la prochaine Assemblée Générale ordinaire statue. Elle peut annuler la décision du Comité Directeur par un vote à la majorité des deux-tiers de ses membres.
5. La qualité de membre prend fin par une déclaration de sortie communiquée par écrit. Elle ne peut intervenir qu'à la fin de l'année civile avec un préavis de six mois et après paiement des cotisations de membre dues.
- 6, Un membre peut être exclu par décision du Comité Directeur, si - d'une façon répétée - le membre ne remplit pas ses obligations envers l'ARFE. Le membre concerné peut, dans un délai d'un mois, contester la décision d'exclusion. Dans ce cas la prochaine Assemblée Générale ordinaire statuera. Toutefois, elle ne pourra annuler une telle décision du Comité Directeur qu'à la majorité des deux-tiers de ses membres.

18.5 DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

- 1 . Les membres participent à la formulation de la politique de l'ARFE. Ils doivent être informés sur les questions d'actualité et les développements transfrontaliers récents au niveau européen,
2. Les membres ont le droit de solliciter les services, les programmes et les institutions mis en place par l'ARFE,
3. Les membres s'engagent à soutenir l'action de l'ARFE afin de favoriser, sur le plan national et européen la coopération régionale transfrontalière et son développement. Ils informent l'ARFE des développements récents dans leur région frontalière.
4. Les membres s'engagent à payer une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale dans le cadre de ces Statuts et conformément à son règlement financier.

18.5.1 ORGANES

Les organes de l'ARFE sont:

- 1 . L'Assemblée Générale,
- 2, Le Comité Directeur,
3. Le Secrétaire Général.

18.6 L'ASSEMBLEE GENERALE

- 1 . L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'ARFE.
- 2 Chaque membre ordinaire dispose au sein de l'Assemblée Générale au moins d'une voix, dans la mesure où il a payé sa cotisation pour l'année civile écoulée ou pour l'année civile en cours. Le nombre des voix est réglé par le règlement financier. La délégation de vote n'est pas admise.
3. L'Assemblée Générale doit être convoquée au moins une fois par an.
4. L'Assemblée Générale doit en particulier accomplir les tâches suivantes:
 - a. Election du Président,
 - b. Election du premier Vice-Président et au moins de trois autres Vice-Présidents. Sont éligibles les représentants des régions frontalières et transfrontalières,
 - c. Election du Comité Directeur,

- d. Adhésion et exclusion de membres conformément au paragraphe 4 des présents Statuts,
 - e. Révision des Statuts, f, Fixation des cotisations et du Règlement financier,
 - g. Adoption du Budget,
 - h. Approbation du compte administratif, i. Décharge du Comité Directeur.
5. L'Assemblée Générale confie ces tâches au Comité Directeur au cas où des décisions urgentes doivent être prises entre les Assemblées Générales. De telles décisions doivent être soumises ultérieurement à l'approbation de l'Assemblée Générale.

18.7 LE COMITÉ DIRECTEUR ET LE PRÉSIDENT

- 1 , Le Comité Directeur est élu pour une durée de deux ans.
- 2 Font partie du Comité Directeur : _ le Président, _ le premier Vice-Président et au moins trois autres Vice-Présidents, _ le Trésorier, _ au moins 20 membres en tant que représentants de régions frontalières et transfrontalières.

Lors de la constitution du Comité Directeur il convient tenir compte de l'équilibre géographique régional et du nombre de membres pour chaque pays. Le Comité Directeur se réunit au moins deux fois par an. Les Présidents des groupes de travail et des task forces ainsi que du Comité Consultatif peuvent être invités en fonction consultative pourvu qu'ils ne soient pas déjà membres du Comité Directeur,

3. En tant que membre consultatif peut être invité aux réunions du Comité Directeur un représentant de l'Union Européenne, du Conseil de l'Europe (ou du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux), du Comité des Régions (CdR), du Comité économique et social européen (CESE), du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM).
4. Le Comité Directeur a pour mission :
 - a. la préparation et exécution des décisions de l'Assemblée Générale;
 - b. la gestion des affaires relatives au personnel, aux finances et à l'organisation dans la mesure où celles-ci ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale ou du

Secrétaire Général:

 - c. la préparation du projet de budget;
 - d. l'élaboration du compte administratif;
 - e. l'élection du Secrétaire Général.

Le Comité Directeur peut cependant confier à un de ses membres la gestion des affaires courantes au cas où aucun Secrétaire Général en titre n'aurait été élu.

- f. constitution et nomination des membres de groupes de travail, des task forces et de Comités Consultatifs;

- g. adoption de prises de position de principes relatifs à des programmes et des documents du niveau européen,•
 - h. coopération avec les institutions, organisations et sociétés européennes]
 - i. adoption de décisions urgentes.
5. Le Président est le représentant suprême de l'ARFE. Il préside les séances de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur. Il est habilité, en accord avec le Secrétaire Général, à prendre toute mesure nécessaire à la réalisation des décisions de l'ARFE.
 6. Le premier Vice-Président est le suppléant du Président. En cas d'indisponibilité les autres Vice-Présidents peuvent les représenter.
 7. Le Président peut confier certaines tâches à un ou plusieurs Vice-Présidents.

18.8 LE SECRETAIRE GENERAL

1 . Le Secrétaire Général est à la tête du Secrétariat Général. 2 Le Secrétaire Général a notamment pour mission :

- a. de préparer l'Assemblée Générale,
- b. de préparer et exécuter les décisions du Comité Directeur,
- c. de gérer les affaires courantes y compris l'organisation et l'administration des finances dans la limite du budget établi,
- d. de mettre en oeuvre des projets et des programmes,
- e. il est le supérieur hiérarchique de ses collaborateurs.

3. Le Secrétaire Général participe aux réunions du Comité Directeur.

S 10.

18.9 POUVOIR DE REPRÉSENTATION

L'ARFE est représentée devant le tribunal et en dehors du tribunal par le Président, le premier Vice-président et le Secrétaire Général qui seuls détiennent l'autorité de représenter l'ARFE.

19 S II

19.1 GROUPES DE TRAVAIL, TASK FORCES ET COMITE CONSULTATIF

1. L'ARFE constitue un Comité Consultatif pour la coopération transfrontalière. Celui-ci a pour mission de conseiller l'ARFE dans toutes les questions techniques de la coopération transfrontalière et de lui soumettre des propositions de solution. Il se compose de personnalités qui ont prouvées leur compétence avec des travaux scientifiques, des contributions pilotes ou des expériences professionnelles au niveau de la coopération transfrontalière. Le Comité Directeur nomme un président du Comité Consultatif sur proposition du secrétaire général en accord avec le président. Les membres du Comité Consultatif sont nommés sur proposition du président du Comité Consultatif en accord avec le secrétaire général du Comité Directeur. Le secrétaire général invite aux assemblées du Comité Consultatif.

2 Le Comité Directeur peut, pour l'accomplissement des tâches de l'ARFE, former et, le cas échéant, dissoudre des groupes de travail et des task forces. Le Comité Directeur définit les tâches, la composition, la méthode de travail et la durée des groupes de travail et des task forces.

Les groupes de travail sont composés de représentants de membres de l'ARFE. En raison de circonstances actuelles, d'autres personnes peuvent être invitées aux assemblées par le président du Comité Consultatif en accord avec le secrétaire général

Les task forces traitent un sujet sélectionné par le Comité Directeur Les task forces peuvent se composer de représentants de membres de l'ARFE mais aussi de représentants d'autres partenaires intéressants pour le sujet, de groupes sociaux et d'experts.

19.2 PROCEDURES DES ORGANES DE L'ARFE

- 1 L'Assemblée Générale est convoquée par écrit par le Président quatre semaines avant la tenue de la réunion. L'ordre du jour est joint à la convocation. Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée sur décision du Comité Directeur ou à la demande d'un tiers au moins des membres de l'Assemblée.
2. Le Secrétaire Général convoque le Comité Directeur deux semaines avant la date de la réunion en y joignant son ordre du jour.
3. Les organes de l'ARFE sont compétents pour prendre des décisions lorsque plus de la moitié des membres disposant du droit de vote sont présents à moins que les Statuts ne disposent autrement. Ils sont censés être compétents pour prendre des décisions tant que leur incapacité de vote n'aura été établie.
4. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. Elles sont prises par vote à main levée. Sur demande il est procédé au vote par bulletin secret.
5. Pour les élections, la majorité absolue (50 % + 1 des voix de tous les membres) est requise au premier tour. Au deuxième tour, la majorité simple suffit (50 % + 1 des voix des membres présents), mais au minimum un tiers de tous les membres inscrits. Au troisième tour de scrutin est élu celui qui a réuni le plus grand nombre de voix.

Si un représentant élu perd son mandat ou sa fonction régionale il cesse d'être membre des organes de l'ARFE. En attendant une nouvelle élection au cours de l'Assemblée Générale prochaine, un successeur désigné par la région concernée pourra prendre sa place au sein des organes de l'ARFE.
6. Il sera rédigé un compte-rendu pour chaque séance qui est à signer par le Secrétaire Général.
7. Des règlements plus détaillés peuvent être adoptés par les organes de l'ARFE par le biais d'un règlement intérieur.
8. Les Statuts de l'ARFE ne peut être modifié que par un vote de l'Assemblée Générale à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés mais au moins avec la majorité absolue (50 % + 1 des voix de tous les membres). La révision des Statuts doit être inscrite à l'ordre du jour qui sera signifié par écrit quatre semaines avant la tenue de l'Assemblée.

19.3 RESSOURCES FINANCIERES

- 1 . Les membres sont tenus de payer une cotisation afin de couvrir les besoins financiers de l'ARFE. Les détails sont fixés par le Règlement financier avec l'indication de la structure des cotisations et du nombre des voix qui en découlent pour l'Assemblée Générale.
2. Le montant des cotisations et l'échéance de leur paiement sont fixés par l'Assemblée Générale.
3. Les dépenses liées aux réunions des organes de l'ARFE sont, en principe, prises en charge par les régions membres qui accueillent ces réunions. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas comptés dans ces dépenses. Dans certains cas particuliers, le Comité Directeur peut décider d'imputer tout ou une partie de ces dépenses au budget de l'ARFE.
4. Pour chaque année budgétaire sont établis un budget et un compte administratif. Le projet du budget doit être déposé deux mois avant le début de l'année budgétaire et être voté par l'Assemblée Générale au début de l'année budgétaire.
- 5, Les principes de la gestion budgétaire et de la tenue des comptes doivent être conformes au règlement fixé par le Comité Directeur et conformes au droit en vigueur.
- 6, Si le Trésorier s'oppose à des dépenses ou au tirage d'un crédit qui ne sont pas prévus au budget de l'année en cours, ceux-ci ne peuvent être effectués que si le Comité Directeur le décide à la majorité des deux-tiers.
7. L'Assemblée Générale nomme deux Commissaires aux comptes. Ils doivent présenter chaque année un rapport financier. Ils peuvent, à n'importe quel moment, exiger du Secrétaire Général et du Trésorier tout renseignement nécessaire. De plus, ils ont le droit de demander l'aide technique de la chambre des comptes d'une région membre pour la vérification des comptes,

19.3.1 DISSOLUTION DE L'ARFE

1. La dissolution de l'ARFE ne peut être décidée que par une Assemblée Générale extraordinaire spécifique, convoquée à cet effet, avec un préavis de deux mois. La dissolution de l'ARFE requiert un vote avec une majorité de trois-quarts des suffrages des membres présents.

2 Cette Assemblée Générale décide aussi du mode de liquidation.

3. Dans la procédure de liquidation, les membres sont tenus de verser des contributions au prorata de leurs cotisations pour solder les éventuels comptes débiteurs qui resteraient encore après la liquidation des biens de l'ARFE

4, L'actif de l'association après sa dissolution est transmis à la ville de Gronau qui ne peut utiliser l'actif qu'à des fins ^{solement et exclusivement d'utilité publique.} transfrontaliers directement et exclusivement d'utilité publique.

13 novembre 2015 à Bruxelles



Karl-Heinz Lambertz
Président de l'ARFE

.GEGALLGISATZUNG2015

FADATA\334 Satzungsänderung\151113 Approved new statutes ARFE FINAL FRdoc

Annexe 4 : Rapport 2018 Pamina

Eurodistrict

PAMINA



RappoRt d'activités
JahResbeRicht

2018



E n 2 0 1 8 , l e G E C T E u r o d i s t r i c t P A M I N A a o r g a n i s é d e n o m b r e u x é v é n e m e n t s

d o n t i l f a u t p a r t i c u l i è r e m e n t r e t e n i r l a c é l é b r a t i o n d e s 3 0 a n s d ' a c t i v

p
è
r
e
s
f
o
n
d
a
t
e
u
r
s
,
à
s
a
v
o
i
r
D
a
n
i
e
l
H
O
E
F
F
E
L
,
D
i
e
t
r
i
c
h
S
C
H
M
I
D
T
e
t
H
a
n
s
K
I
S

T
E
N
M
A
C
H
E
R
o
n
t
é
t
é
h
o
n
o
r
é
s
p
a
r
u
n
e
r
e
m
i
s
e
o
f
f
i
c
i
e
l
l
e
d
e
l
a
m
é
d
a
i
l
l
e
d
,
o
r
P

v
a
u
x
r
e
l
a
t
i
f
s
a
u
T
r
a
i
t
é
d
,
A
i
x
-
l
a
C
h
a
p
e
l
l
e
.
D
a
n
s
c
e
c
a
d
r
e
l
,
E
u
r
o
d
i
s
t
r
i
c

t
a
f
a
i
t
d
e
s
p
r
o
p
o
s
i
t
i
o
n
s
c
o
n
c
r
è
t
e
s
d
a
n
s
u
n
r
a
p
p
o
r
t
a
d
r
e
s
s
é
a
u
x
d
e
u
x
g
o
u
v

a
p
r
o
x
i
m
i
t
é
c
i
t
o
y
e
n
n
e
.

é
s
i
o
n
d
u
d
é
p
a
r
t
e
m
e
n
t
d
u
B
a
s
R
h
i
n
à
l
a
T
e
c
h
n
o
l
o
g
i
e
R
e
g
i
o
n
K
a
r
l
s
r
u
h
e
e
t
a
i
n

pRéaMbULe

vorWoRt

à Bruxelles. Il fait partie de 19 *missing links* les plus prometteurs, mentionnés par la Commission européenne dans son rapport publié au mois de mars.

La reconnaissance de l'action de l'Eurodistrict par l'Etat français s'est manifestée par la visite de la Ministre Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Elle a été particulièrement attentive à la présentation de la mission INFOBEST PAMINA et à la gouvernance exemplaire de l'Eurodistrict basée sur une mutualisation des compétences des acteurs du territoire transfrontalier.

 Pour avoir un aperçu complet et à jour, nous vous invitons à visiter régulièrement le site internet de l'Eurodistrict PAMINA.

Im Jahr 2018 organisierte der EVTZ Eurodistrict PAMINA zahlreiche Veranstaltungen, wobei hier insbesondere die Feierlichkeiten zum 30-jährigen Jubiläum am 12. Dezember 2018 in Wissembourg einen Höhepunkt darstellten. Tatsächlich wurde der Gründungsakt der PAMINA-Kooperation am 12. Dezember 1988 in Wissembourg unterzeichnet. Im Rahmen der

Feier wurden die „Gründerväter“ Daniel HOEFFEL, Dietrich SCHMIDT und Hans KISTENMACHER mit der goldenen PAMINAMedaille geehrt. Auf der [Internetseite des Eurodistricts](#) findet sich ein kleiner Rückblick zu diesem Ereignis.

Das Jahr 2018 stand auch im Zeichen der Arbeiten am Aachener Vertrag. In diesem Zusammenhang hat der Eurodistrict in einem an beide Regierungen gerichteten Bericht konkrete Vorschläge gemacht. Das Dokument hebt vor allem die Bedeutung des tieferen Verständnisses der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit sowie die Herausforderungen hinsichtlich der Bürgernähe hervor.

Der Eurodistrict beteiligte sich am Prozess des Beitritts des Départements BasRhin zur TechnologieRegion

Karlsruhe und intensivierte seine Beziehungen zur Stadt Karlsruhe. Das Vorhaben zum *Missing Link*, nämlich die Reaktivierung der Eisenbahnstrecke Saarbrücken-HaguenauRastatt-Karlsruhe, wurde in Brüssel vorgestellt. Es handelt sich um einen der 19 vielversprechendsten

Lückenschlüsse, welche die Europäische Kommission in ihrem im März veröffentlichten Bericht erfasst hat.

Die Wertschätzung der Aktivitäten des Eurodistricts durch den französischen Staat wurde durch den

Besuch von Ministerin

Rémi Bertrand

Patrice Harster

21

résident

Vorsitzender

P

Directeur Général

Geschäftsführer

Jacqueline Gourault,
Ministerin für territorialen

Zusammenhalt und

Beziehungen zu den Gebietskörperschaften, deutlich. Besondere Aufmerksamkeit galt der Vorstellung der INFOBEST PAMINA und der beispielhaften Governance des Eurodistricts, die auf der Bündelung der Kompetenzen der Akteure in unserer Grenzregion beruht.

Für einen vollständigen sowie aktuellen Überblick laden wir Sie ein, die [Internetseite des Eurodistricts](#) zu besuchen.





eURodistRict paMiNa

eURodistRict paMiNa



aménagement du teRRitoiRe

Déjà en 2017, l'Eurodistrict PAMINA avait piloté la prise de position des cinq Eurodistricts situés le long de la frontière franco-allemande concernant le SRADDET, le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires du Grand Est. Par conséquent, il a également coordonné la contribution commune pour la deuxième phase de consultation en 2018. Lors de cette consultation publique, les quatre

Eurodistricts participants (Eurodistrict PAMINA, Eurodistrict SaarMoselle, Eurodistrict Région Freiburg/Centre et Sud Alsace et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau) ont ainsi réaffirmé l'importance de la dimension transfrontalière du SRADDET.

En 2018, l'Eurodistrict PAMINA a également accompagné le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN).



Raumentwicklung

Bereits 2017 hatte der Eurodistrict PAMINA den Beitrag der fünf Eurodistricte entlang der deutsch-französischen Grenze zum SRADDET, dem neuen regionalen Planwerk für Raumordnung, nachhaltige Entwicklung und territoriale Kohäsion der Région Grand Est, koordiniert. Er übernahm infolgedessen auch die Federführung bei der zweiten Konsultationsphase im Jahr 2018. In dieser öffentlichen Konsultation konnten die vier teilnehmenden Eurodistricte

(Eurodistrict PAMINA, Eurodistrict SaarMoselle, Eurodistrict Region Freiburg/Centre et Sud Alsace und Eurodistrict Strasbourg-Ortenau) noch einmal betonen, wie wichtig die grenzüberschreitende Ausrichtung des Regionalplans ist.

Ebenso begleitete der Eurodistrict PAMINA im Jahr 2018 den Plan für kohärente Raumentwicklung im Nord-Elsass (SCoTAN, Schéma de Cohésion Territoriale du Nord-Alsace).



enviRonnement

La protection de l'environnement ne connaît pas de frontières, tout comme le changement climatique. C'est pourquoi l'Eurodistrict PAMINA se considère également comme une plateforme d'échange pour les projets environnementaux. En 2018, le forum *Natura 2000* qui s'est tenu le 15 mars a donné une première impulsion : cinq projets de protection environnementale ont cherché des partenaires de part et d'autre de la frontière et les premières mesures, aux aspects divers, ont été prises. Durant cette année, l'Eurodistrict PAMINA a, par exemple, accompagné et soutenu l'initiative «éliminez vos cailloux !» de la Gartenakademie Rheinland-Pfalz dans la

recherche de partenaires et la préparation d'une demande INTERREG pour un micro-projet. Ce projet vise à attirer l'attention sur le phénomène des jardins de rocaille, qui peuvent s'avérer dangereux pour la biodiversité et le compactage des sols, au travers de diverses activités transfrontalières.

Par ailleurs, l'Eurodistrict PAMINA a eu l'occasion de présenter son concept de forum transfrontalier environnemental lors du séminaire annuel *Natura 2000* de la Commission européenne à Strasbourg le 16 octobre.



umwelt

Umweltschutz kennt keine Grenzen – ebenso wenig wie der Klimawandel. Deshalb versteht sich der Eurodistrict PAMINA auch als Austauschplattform für umweltrelevante Projekte. Im Jahr 2018 konnte durch das am 15. März stattgefunden *Dialogforum Natura 2000* der Anstoß für Umweltschutzprojekte gegeben werden. Für insgesamt fünf Projekte wurden im Jahr 2018 und im Nachhinein des *Dialogforums Natura 2000* Partner gesucht und erste Schritte auf den Weg gebracht. Die Projekte sprechen unterschiedliche Aspekte des Umweltschutzes an. So begleitete und unterstützte der Eurodistrict PAMINA im Jahr 2018 zum Beispiel die Initiative „Entsteint euch!“ der Gartenakademie

Rheinland-Pfalz bei der Partnersuche und den Vorbereitungen für einen INTERREG-Antrag für ein Kleinprojekt. In diesem Projekt soll grenzüberschreitend durch verschiedene Aktionen auf das Phänomen der Steingärten aufmerksam gemacht werden, die sich als gefährlich für Artenvielfalt und Bodenverdichtung erweisen können.

Der Eurodistrict PAMINA hatte darüber hinaus die Gelegenheit, sein Konzept der grenzüberschreitenden *Dialogforen* zum Thema Umweltschutz beim jährlichen *Natura 2000*-Seminar der Europäischen Kommission am 16. Oktober in Strasbourg vorzustellen.





22.104

22 tRansPoRts

Le plan d'action Mobilité PAMINA, adopté en 2016, s'est avéré une fois de plus un instrument pratique pour le développement et l'amélioration de la mobilité transfrontalière cette année. Deux des projets à court terme : le micro-projet «Balade à vélo à travers le Parc Rhénan» et l'équipement des bacs rhénans avec un système intelligent de gestion du trafic, ont été réalisés. Winfried Hermann, Ministre des transports du BadeWurtemberg, s'est rendu le 3 septembre 2018 sur le bac de Seltz-Plittersdorf, dans le cadre de ses visites d'été, pour s'informer des progrès réalisés dans la coopération transfrontalière dans le domaine des transports. A cette occasion, il a également visité le pont de Beinheim-Wintersdorf, l'édifice central du projet de réactivation (voir Focus).

En outre, le projet «SuMoRhine - Promotion de la mobilité durable dans la région du Rhin supérieur» de l'Institut francoallemand de recherche environnementale du KIT, qui développe un système transfrontalier d'évaluation des concepts de mobilité, a été ajouté au plan d'action. L'Eurodistrict PAMINA est également partenaire associé de ce projet INTERREG depuis octobre 2018.

Le 19 juin 2018, le Président Jean Rottner et la Ministre-Présidente Malu Dreyer ont signé à Mayence la résolution sur l'amélioration de la mobilité transfrontalière entre la région du Grand Est et le Land RhénaniePalatinat, qui revêt une grande importance pour la coopération transfrontalière dans le domaine du transport. Dans cet accord, la Région et le Land conviennent d'une conception et d'un appel d'offres communs pour les lignes Wörth-Lauterbourg et Winden-Wissembourg vers Strasbourg.

Le 11 septembre, la promotion de la mobilité transfrontalière entre la Région Grand Est, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le Land

de Bade-Wurtemberg a fait l'objet d'une table ronde avec le ministre des Transports Winfried Hermann à Karlsruhe. L'accent a été mis en particulier sur la remise en service des lignes ferroviaires du Rhin supérieur.

23 veRkeHR

Der im Jahr 2016 beschlossene Aktionsplan Mobilität PAMINA

erwies sich auch in diesem Jahr als praktisches Instrument zur Weiterentwicklung und Verbesserung der grenzüberschreitenden Mobilität. So wurden zwei der kurzfristigen Projekte, das Kleinprojekt „Radtour durch den Rheinpark“ und die Ausstattung der Rheinfähren mit einem intelligenten Verkehrsleitsystem fertiggestellt. Der Verkehrsminister des Landes BadenWürttemberg, Winfried Hermann, besuchte auf seiner Sommertour die Rheinfähre Seltz-Plittersdorf am 3. September 2018, um sich über die Fortschritte in der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Bereich Verkehr zu informieren. Bei dieser Gelegenheit besichtigte er auch die Brücke Beinheim-Wintersdorf, zentrales Bauwerk des Reaktivierungsprojekts (s. Fokus).

Dem Aktionsplan hinzugefügt wurde außerdem das Projekt „SuMoRhine - Förderung der nachhaltigen Mobilität in der Region

Oberrhein“ des DeutschFranzösischen Instituts für Umweltforschung am KIT, das ein grenzüberschreitendes System zur Bewertung von Mobilitätskonzepten entwickelt. Der Eurodistrict PAMINA ist seit Oktober 2018 auch assoziierter

Partner des INTERREG-Projekts.

Von großer Bedeutung für die grenzübergreifende Zusammenarbeit im Verkehrsbereich war die Unterzeichnung der Resolution zur Verbesserung der grenzüberschreitenden Mobilität zwischen der

Région Grand Est und dem

Land Rheinland-Pfalz durch Präsident Jean Rottner und Ministerpräsidentin Malu Dreyer am 19. Juni 2018 in Mainz. In dieser Vereinbarung einigen sich die Région und das Land auf eine gemeinsame Konzeption und Ausschreibung der Linien Wörth-Lauterbourg und (Neustadt-) WindenWissembourg jeweils nach Strasbourg.

Die Förderung der grenzüberschreitenden Mobilität zwischen der Région Grand Est, beziehungsweise den Départements Bas-Rhin und

Haut-Rhin und dem Land Baden-Württemberg war Thema des Runden Tisches am 11. September mit Verkehrsminister Winfried Hermann im Landratsamt Karlsruhe. Besonderer Fokus lag hierbei auf der Reaktivierung der Bahnstrecken am Oberrhein.



Focus : la Réactivation de la ligne FeRRoviaiRe saaRBRücken-Haguenau-Rastatt-kaRIsRuHe

Le projet central du plan d'action est la remise en service de la ligne ferroviaire Sarrebruck-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe, qui longe sur la ligne historique Nuremberg-Luxembourg et dont les voies et édifices ont été préservés. La ligne traverse le pont entre Beinheim et Wintersdorf, qui a été détruit et reconstruit deux fois pendant la Seconde Guerre mondiale. Sa réactivation est bien plus qu'un simple symbole de l'amitié franco-allemande.

Une liaison ferroviaire traversant le Rhin et le nord de l'Alsace contribuera de manière durable au développement économique de l'Eurodistrict PAMINA. Il relie d'importantes villes de la région et assure la liaison est-ouest, dont le besoin est urgent, au nord de Strasbourg. Ce chaînon manquant (*Missing Link*) a été classé par la Commission européenne dans une étude de 2018 avec un grand besoin d'action et un potentiel particulièrement élevé. La réactivation a également été présentée comme l'un des deux projets pilote de la Semaine européenne des villes et des régions en octobre 2018.

Le GECT Eurodistrict PAMINA a décidé de réaliser une étude de faisabilité pour la réactivation de cette ligne. Les fonds INTERREG correspondants ont été sollicités. L'Eurodistrict PAMINA a établi un solide réseau de partenaires locaux, régionaux et européens pour la mise en œuvre et le suivi du projet.

Par ailleurs, l'étude examinera non seulement la faisabilité de la remise en service de la ligne ferroviaire, mais aussi la nécessité d'améliorer le réseau de transport dans la zone PAMINA.

23.1 Fokus: die Reaktivierung der Bahnstrecke Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe

Das zentrale Projekt des Aktionsplans ist die Reaktivierung der Bahnstrecke Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe, die über die historische Nürnberg-Luxemburg-Linie verläuft und deren Gleise und Bauten erhalten sind. Die Strecke führt über die Brücke zwischen Beinheim und Wintersdorf, die im Zweiten Weltkrieg zwei Mal zerstört und wieder aufgebaut wurde. Ihre Reaktivierung ist weit mehr als nur ein Symbol für die deutsch-französische Freundschaft.

Eine Schienenverbindung über den Rhein und quer durch das nördliche Elsass wird die wirtschaftliche Entwicklung des

Eurodistrict PAMINA nachhaltig fördern. Sie verbindet wichtige Städte der Region und stellt die dringend benötigte Ost-West-Verbindung nördlich von Strasbourg her. Von der Europäischen Kommission wurde diese fehlende Verbindung (*Missing Link*) in einer Studie 2018 mit großem Handlungsbedarf und besonders hohem Potential eingestuft. Außerdem wurde die Reaktivierung als eines von zwei Pilotprojekten bei der Europäischen Woche der Städte und Regionen im Oktober 2018 vorgestellt.

Im Jahr 2018 entschied der Eurodistrict PAMINA, dass eine Machbarkeitsstudie für die Reaktivierung durchgeführt werden soll. Entsprechende INTERREG-Mittel wurden für die Finanzierung beantragt. Für die Durchführung und Begleitung des Projekts hat der Eurodistrict PAMINA ein starkes Netz aus lokalen, regionalen und europäischen Partnern aufgestellt.

Die Studie wird jedoch nicht nur die Reaktivierung der Bahnstrecke auf ihre Realisierbarkeit prüfen, sondern sie wird auch untersuchen, wie das weitere Verkehrsnetz im PAMINA-Raum verbessert werden muss.

eURodistRict paMiNa

eURodistRikt paMiNa



Zusätzlich zu den bereits bestehenden Möglichkeiten für Jugendliche, während ihrer Ausbildung beruflich mobil zu sein, unterstützt der Eurodistrikt PAMINA pfälzische, badische und nordelsässische Auszubildende dabei, ein mindestens dreiwöchiges Praktikum im Nachbarland zu absolvieren. Auch 2018 stellten mehr als 300 Jugendliche ihre berufliche Neugierde unter Beweis und wurden dafür mit dem Euregio-Zertifikat ausgezeichnet - wie bereits zahlreiche Vorgänger in den letzten 15 Jahren.



emPloi

La coopération avec le PAMINA Business Club s'est poursuivie. Les développeurs économiques de l'eurodistrict se sont réunis en 2018 à Lauterbourg. Cette rencontre, fêtant également les 20 ans du Club, a permis aux 40 développeurs économiques du territoire d'échanger avec leurs collègues et de découvrir ainsi les atouts économiques et les défis particuliers de chacun. La synthèse de ces résultats devrait impulser les priorités du Pamina Business Club.

Dans le cadre du projet

INTERREG V Rhin supérieur «Bassin d'emploi PAMINA» porté par l'Eurodistrict PAMINA, le travail de mise en réseaux et la recherche de synergies a permis de poursuivre une coordination étroite avec l'ensemble des acteurs économiques (chambres et développeurs économiques) mais aussi avec les acteurs publics de l'emploi (SPT et EURES-T), les acteurs de la formation, de l'insertion, de l'orientation professionnelle et de la mobilité. De premiers échanges avec le Welcome Center de la TechnologieRegion Karlsruhe ont eu lieu afin de discuter des pistes de coopération.

L'Eurodistrict PAMINA soutient, au-delà de la multitude de possibilités offertes aux jeunes d'être

mobile pendant leur

eURodistRict paMiNa paMiNa

formation en alternance, la possibilité pour les apprentis nord alsaciens, badois et palatins de faire un stage d'au moins 3 semaines de l'autre côté de la frontière. Cette curiosité professionnelle dont ont fait preuve plus de 300 jeunes en 2018 a pu être récompensée, une fois de plus depuis plus de 25 ans, par un certificat Euregio.

Pour la cinquième fois, un tour d'orientation transfrontalière a été organisé le 16 octobre 2018. Plus d'une cinquantaine de jeunes du Nord Alsace ont découvert des entreprises situées à 30 minutes de chez eux, de l'autre côté de la frontière, à Landau dans le SudPalatinat. C'est dans les entreprises-mêmes que les jeunes ont pu s'informer sur l'apprentissage transfrontalier. Le tour a été organisé en coopération avec les partenaires du marché de l'apprentissage transfrontalier (cf. rapports précédents). Des séances d'information sur les possibilités de mobilité, notamment dans le cadre de l'apprentissage transfrontalier, ont été organisées auprès des jeunes, en coopération avec les chargés de mission apprentissage transfrontalier Rhin supérieur. En 2018, 86 contrats d'apprentissage transfrontalier/ études transfrontalières en alternance ont été signés (infrabac et post-bac).

BeschHäFtigun g

Die Zusammenarbeit mit dem PAMINA Business Club wurde fortgesetzt. Die Wirtschaftsförderer des Eurodistrikts haben sich 2018 in Lauterbourg getroffen. Dieses Treffen zum 20-jährigen Bestehen des Clubs bot rund 40 Wirtschaftsförderern die Gelegenheit, sich mit ihren Kollegen auszutauschen und mehr über die wirtschaftlichen Stärken und besonderen

Herausforderungen jeder Teilregion zu erfahren. Die Zusammenfassung der Ergebnisse soll als Impuls für die Definition der Arbeitsschwerpunkte des Pamina Business Clubs dienen.

Im Rahmen des INTERREG V Oberrhein Projekts

„Fachkräfteallianz PAMINA“ konnte die enge Zusammenarbeit mit der Gesamtheit der Wirtschafts- und Arbeitsmarktakteure

(SPT und EURES-T) durch

Netzwerkarbeit und die Suche nach Synergien fortgeführt werden. Es fand ein erster Austausch mit dem Welcome Center der TechnologieRegion Karlsruhe statt, um Möglichkeiten der Zusammenarbeit auszuloten.

eURodistRikt

Zum fünften Mal wurde eine grenzüberschreitende Berufsorientierungstour organisiert: Rund 50 Jugendliche aus dem Nordelsass hatten die Möglichkeit, Pfälzer Unternehmen im 30 Minuten entfernten Landau zu besuchen und sich über die grenzüberschreitende Ausbildung zu informieren. Durchgeführt wurde die Berufsorientierungstour von den Partnern am grenzüberschreitenden Ausbildungsmarkt (s. vorherige Berichte). In Zusammenarbeit mit den oberrheinischen Fachexperten für grenzüberschreitende Ausbildung wurden Informationsveranstaltungen über Mobilitätsmöglichkeiten, insbesondere im Rahmen der beruflichen Ausbildung für Jugendliche organisiert. Im Jahr 2018 wurden darüber hinaus 86 grenzüberschreitende Ausbildungsverträge/ duales Studium („infra-bac“ und „post-bac“) unterzeichnet.



Focus : maniFestation de clôtuRe et PeRsPectives : tHéoRie et PRatiques en tandem

Judi 21 juin 2018, la manifestation de clôture TePraTa a eu lieu au Fraunhofer Institut ICT à Pfinztal (près de Karlsruhe). Les groupes de projet ont présenté leurs résultats à leurs clients et au public. Parmi les partenaires de TePraTa figurent le Centre TheoPrax de Fraunhofer ICT, l'Eurodistrict PAMINA, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la CCI Alsace Eurométropole, le Club école Entreprise, le Regierungspräsidium de Karlsruhe et la Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion (ADD) Neustadt.

Les écoles partenaires du côté nord-alsacien étaient le Lycée Marc Bloch à Bischheim, le Lycée Stanislas à Wissembourg et le Collège Suzanne Laliq Haviland à Wingen sur Moder. Pendant que les étudiants de Karlsruhe et de Bischheim travaillaient sur un projet pour TRUMPF Machines SARL à Haguenau sur le serrage hydraulique de grands corps de machines métalliques, les étudiants de Bad Bergzabern et de Wissembourg devaient développer et construire un support spécial pour téléphone portable pour Tenneco GmbH à Edenkoben. Le troisième tandem, les étudiants de Herxheim et de Wingen sur Moder, avait repris le thème «L'eau et l'approvisionnement en eau aujourd'hui et demain», sur lequel ils ont travaillé au nom de la Fondation TheoPrax et de la communauté de communes de Herxheim.

Des défis particuliers ont dû être révélés par les élèves et leurs enseignants «accompagnateurs» pour répondre à la commande d'entreprise : apprendre comment les projets sont managés, comment une offre est formulée correctement avec un calendrier et une estimation des coûts, et cela en allemand et en français.

A la rentrée 2018/2019, un nouveau binôme s'est formé entre une classe d'élèves ST2S de Wissembourg et une classe

«Sozialassistentz» d'Annweiler (BBS SÜW) afin de répondre à la commande de l'Eurodistrict PAMINA, cette fois donneur d'ordres : cartographier les structures sanitaires et sociales de prise en charge, dans toutes les phases de vie, dans l'espace de PAMINA.

Pour la rentrée 2019 et suite aux expériences positives faites dans le cadre du projet PAMINA, un élargissement à l'ensemble du Rhin supérieur est d'ores et déjà prévu.

07



Fokus: aBschlussveRanstaltung und PeRsPektiven : tHéoRie und PRaxis im tandem

Am Donnerstag, 21. Juni 2018, fand am Fraunhofer Institut für Chemische Technologie ICT in Pfinztal die Abschlussveranstaltung TePraTa statt. Die Projektgruppen präsentierten ihre Ergebnisse vor ihren Auftraggebern und dem Publikum. Partner von TePraTa sind neben dem TheoPrax-Zentrum am Fraunhofer ICT, der Eurodistrikt PAMINA, das Rectorat de l'Académie de Strasbourg, CCI Alsace Eurométropole, Club école Entreprise, das Regierungspräsidium Karlsruhe und die Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion (ADD) Neustadt.

Partnerschulen auf elsässischer Seite waren das Lycée Marc Bloch in Bischheim, das Lycée Stanislas in Wissembourg und das Collège Suzanne Laliq Haviland in Wingen sur Moder. Während sich die Schüler aus Karlsruhe und Bischheim in ihrem Projekt im Auftrag der Firma TRUMPF Machines SARL in Haguenau mit der hydraulischen Einspannung großer Metall-Maschinenkörper beschäftigten, sollten die Schüler aus Bad Bergzabern und Wissembourg einen speziellen Handy-Halter für die Firma Tenneco GmbH in Edenkoben entwickeln und bauen. Das dritte Tandem, die Schüler aus Herxheim und Wingen sur Moder, hatten sich das Thema „Wasser und Wasserversorgung heute und morgen“ vorgenommen, das sie im Auftrag der TheoPrax Stiftung und der Verbandsgemeinde Herxheim bearbeiteten.

Für die Schüler*innen und ihre betreuenden Lehrkräfte gab es besondere Herausforderungen: Wie werden Projekte gemanagt? Wie ein Angebot richtig formuliert? Wie wird ein Zeit- und Kostenplan aufgestellt? Und all das in Deutsch und Französisch.

Zu Beginn des Schuljahres 2018/2019 wurde ein neues Tandem zwischen einer Klasse von ST2S-Schülern aus Wissembourg und einer Sozialassistentz-Schülerklasse aus Annweiler (BBS SÜW) gebildet, um einen Auftrag des Eurodistrikts PAMINA zu realisieren: eine Kartografie sozialer Einrichtungen für Menschen in allen Lebensphasen im PAMINA-Raum.

Für den Beginn des Schuljahres 2019/2020 ist nach den positiven Erfahrungen des PAMINA-Projektes eine Erweiterung auf den gesamten Oberrhein geplant.





Focus : PROjet interReg v « Bassin d'emploi Pamina » - activités en 2018

La philosophie du projet est de créer une authentique dynamique transfrontalière, de briser des barrières et de déconstruire certains stéréotypes, parfois encore tenaces, ceci afin de fluidifier le marché de l'emploi transfrontalier dans l'eurodistrict.

Depuis le début du projet, 70 candidats ont bénéficié d'un accompagnement spécifique afin de valoriser leurs atouts, renforcer leur confiance en eux et en leur potentiel et donc faciliter leur retour sur le marché de l'emploi, - dont 23 issues positives après le coaching (candidats en emploi pérenne/CDI ou en formation ou CDD/intérim).

Deux jobdatings thématiques ont été organisés (Jobdating Logistique en mars, dans le cadre de la semaine « Réussir sans frontière » et le Jobdating Transports en décembre) avec 60 candidats pour 34 offres et 12 entreprises.

binômes formés depuis le début du projet, 17 mentees de ces binômes ont retrouvé un emploi. Afin d'échanger ses expériences et de dynamiser son réseau, des petits-déjeuners « réseaux » ont réuni, à deux reprises, les mentors d'une part et les mentees de l'autre.

Grâce à l'articulation avec le projet « Réussir sans frontière », un atelier interculturel a été organisé pour les entreprises/ parrains-marraines, tous bénévoles et engagés pour leur filleul respectif afin de sensibiliser aux différences culturelles sur le lieu de travail et de promouvoir la compréhension mutuelle face aux difficultés éventuelles dans le contexte interculturel.

Le projet met un focus particulier sur les métiers du domaine sanitaire et social.

Après la journée d'action 2017 des bénévoles et professionnels auprès des seniors et dans la continuité du World Café, des visites découvertes dans les trois territoires ont commencé à être organisées par et pour les professionnels et les bénévoles autour du groupe de travail Gérontologie/ Pflege PAMINA. Objectif : découvrir des projets innovants de promotion de la santé et de la prise en charge de la perte d'autonomie (avril 2018 : visite de la Maison des aînés de Beinheim et septembre 2018 : visite du nouvel accueil de jour St. Elisabeth de Rülzheim).

Le GECT Eurodistrict PAMINA a également organisé une soirée ciné-débat le 23 octobre 2018, pour la deuxième fois dans le cadre du festival européen des générations dans la région métropolitaine du RhinNeckar (en coopération avec ses principaux partenaires du Landkreis Germersheim,

26.1 08

Conseil Départemental du Bas-Rhin et Landkreis Rastatt). Suite à la projection du film « Un profil pour deux | Monsieur Pierre geht online » (S. Robelin, 2016), le public a échangé autour de la thématique du numérique pour sortir de l'isolement et profiter ainsi de l'expérience des experts des trois territoires PA-MINA présents à la table ronde :

A. Wegmann, Président de la Bürgergemeinschaft Kandel e.V., E. Gehl, cofondateur et Président de Hakisa.com et de Facilien et P. Koch, DGS de Gaggenauer Altenhilfe e.V.

Les résultats de l'étude menée par TRISAN sur l'offre de soins et les potentiels de coopération dans le secteur de la santé dans les bandes frontalières de l'espace PAMINA ont été présentés en juin 2018 à Bad Bergzabern. Ils ont servi de base au projet de « Développement de l'offre de soins de proximité dans l'Eurodistrict PAMINA », accepté par le comité de suivi INTERREG V en décembre 2018 pour un démarrage au 1er janvier 2019.

27 sociales & gesundheit

26 Affaires sociales & santé

Les échanges entre le Foyer de l'Enfance du Conseil Départemental du Bas-Rhin et le Schloss Stutensee du Landratsamt Karlsruhe ont été, encore une fois, réguliers et intenses, avec l'organisation et l'animation de séances d'art-thérapie et de weekends en commun pour les enfants et jeunes français et allemand, autant de moments d'échanges sur les pratiques respectives pour les professionnels accompagnateurs.



Fokus: interReg v Projekt « FachKräfteallianz Pamina » - aktivitäten 2018

Die Projektphilosophie besteht darin, eine authentische grenzüberschreitende Dynamik zu schaffen, Hindernisse zu beseitigen und Stereotypen abzubauen, die sich manchmal hartnäckig halten, mit dem übergeordneten Ziel, den grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt im Euro-distrikt zu stärken.

Seit Beginn des Projekts 2017 haben 70 Bewerber eine gezielte Begleitung erhalten, um ihre Stärken zu vertiefen, ihr Selbstvertrauen und ihr Potenzial zu verbessern und so ihre Rückkehr in den Arbeitsmarkt zu erleichtern, - 23 von ihnen konnten nach dem Coaching erfolgreich vermittelt werden (Bewerber in Festanstellung/unbefristete Verträge oder Fortbildung oder befristete Verträge/Zeitarbeit).

Es wurden zwei thematische Jobdatings organisiert (Jobdating Lager-Logistik im März im Rahmen der Woche „Réussir sans frontière“ und Jobdating Transportwesen im Dezember) mit 60 Bewerbern für 34 Angebote und 12 Unternehmen.

31 Tandems wurden seit Beginn des Projekts gebildet, 17 Mentees aus diesen Tandems haben einen Job gefunden. Um Erfahrungen auszutauschen und ihr Netzwerk zu stärken, trafen sich beim „Netzwerkfrühstück“ zweimal Mentoren und Mentees.

Dank der Verzahnung mit dem Projekt „Erfolg ohne Grenzen“ wurde ein interkultureller Workshop für die Unternehmen/ Mentoren organisiert, die sich alle ehrenamtlich für ihren Mentee engagieren. Dadurch sollte das Bewusstsein für interkulturelle Unterschiede am Arbeitsplatz geschärft und das gegenseitige Verständnis für mögliche Schwierigkeiten im interkulturellen Kontext gefördert werden.

Ein besonderer Fokus wird im Projekt auf Sozial- und Pflegeberufe gelegt.

Der Austausch zwischen dem „Foyer de l'Enfance“ des Département Bas-Rhin und dem Schloss Stutensee des Landratsamtes Karlsruhe war erneut regelmäßig und intensiv. Über die Organisation und Umsetzung von Gestaltungstherapie Sitzungen und gemeinsamen Wochenenden für französische und deutsche Kinder und Jugendliche ergaben sich viele Gelegenheiten zum Austausch - auch seitens der Praktiker bzgl. ihrer beruflichen Tätigkeiten.

Nach dem Aktionstag 2017 für Ehren- und Hauptamtliche in der Seniorenarbeit und in Folge des World Cafés wurden Entdeckungsbesichtigungen in den drei Teilräumen rund um die Arbeitsgruppe Gerontologie/Pflege PAMINA organisiert. Ziel:

Innovative Projekte zur Gesundheitsförderung und Pflege entdecken. Hierzu werden das

Seniorenzentrum in

Beinheim/NA (April

2018) und das neue

Tagesbegegnungszentrum

St. Elisabeth in Rülzheim/ PA (September 2018) besichtigt.

Am 23. Oktober 2018 organisierte der EVTZ Eurodistrict PAMINA zum zweiten Mal im Rahmen des Europäischen Filmfestivals der Generationen in der Metropolregion RheinNeckar in Zusammenarbeit mit seinen Hauptpartnern aus dem Landkreis Germersheim, dem Conseil Départemental du Bas-Rhin und dem Landkreis-Rastatt eine öffentliche Debatte über „Digitalisierung



und Teilhabe im Alter“. Nach der Filmvorführung von «Un profil pour deux | Monsieur Pierre geht online» (S. Robelin, 2016) tauschte sich das Publikum über die Frage der digitalen Technologien als Mittel gegen Isolation aus und profitierte so von den Erfahrungen der

Experten aus den drei am runden Tisch anwesenden PAMI-NA-Teilräumen:

A. Wegmann, Präsident der Bürgergemeinschaft Kandel e.V., E. Gehl, Mitbegründer und Präsident von Hakisa. com und von Facilien und P. Koch,

Geschäftsführer der Gaggenauer Altenhilfe e.V.

Die Ergebnisse der von TRISAN durchgeführten Studie über die Gesundheitsversorgung und die Kooperationsmöglichkeiten im Gesundheitssektor in den

Grenzstreifen des PAMINA-

Gebietes wurden im Juni 2018 in Bad Bergzabern vorgestellt. Sie dienten als Grundlage für das Projekt

„Weiterentwicklung der Nahversorgung im Gesundheitssektor im Eurodistrikt PAMINA“, das vom INTERREG V Begleitausschuss im Dezember 2018 genehmigt wurde.



eURodistRict paMiNa

eURodistRict paMiNa

Focus : Pamina sPoRt 2018-2020

72 élèves alsaciens, badois et palatins qui jouent au basket, au football ou qui doivent effectuer une course d'orientation dans la forêt ensemble – c'est le programme « PAMINA sport » avec ses trois manifestations : PAMINA-Ball-Cup (pour filles), PAMINA-Foot-Cup (pour garçons) et PAMINA-Outdoor-Cup (mixtes). L'échange ne se fait pas seulement lors des activités sportives, mais aussi et surtout pendant la soirée et nuitée passées en familles d'accueils. Celles-ci donnent l'occasion aux jeunes palatins, badois et alsaciens de mieux se connaître et d'améliorer leurs compétences linguistiques.

En 2018, une nouvelle convention financière a été signée : l'Eurodistrict PAMINA financera les manifestations sportives et interculturelles à hauteur maximale de 12.000 € par an pour les années 2018 à 2020. PAMINA-Sport est une coopération entre l'Académie de Strasbourg et les autorités scolaires allemandes.

En 2018, les trois manifestations suivantes étaient organisées avec un grand enthousiasme de la part des enseignants organisateurs : PAMINA-Ball-Cup en avril à Haguenau (NA), PAMINA-Foot-Cup en juin à Edenkoben (PA) et PAMINA-Outdoor-Cup en septembre à Guggenau (MI).



Fokus: Pamina sPoRt 2018-2020

72 Schülerinnen oder Schüler aus Baden, Elsass und Pfalz, die gemeinsam Basketball und Fußball spielen oder einen Orientierungslauf im Wald absolvieren müssen: Das ist das PAMINA-Sport Programm mit seinen drei Veranstaltungen PAMINA-Fußball-Cup (für Jungen), PAMINA-Ball-Cup (für Mädchen) und PAMINA-Outdoor-Cup (für Mädchen und Jungen). Nicht nur beim Sporttreiben steht hierbei der Austausch im Fokus, sondern auch die gemeinsame Übernachtung in Gastfamilien bietet die Gelegenheiten für die jungen Pfälzer, Elsässer und Badener, sich kennenzulernen und die Sprachkenntnisse zu verbessern.

2018 wurde eine neue dreijährige Finanzierungsvereinbarung für das PAMINA-Sport-Programm unterschrieben: Mit bis zu 12.000 € pro Jahr finanziert der Eurodistrict PAMINA von 2018 bis 2020 erneut diese drei sportlich-interkulturellen Begegnungen. Bei PAMINA-Sport handelt es sich um eine Kooperation der Schulbehörden unter Trägerschaft der Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Rheinland-Pfalz (ADD).

2018 wurden folgende Turniere mit großer Begeisterung von den Lehrkräften ausgerichtet: PAMINA-Ball-Cup im April in Haguenau (NA), PAMINA-Fußball-Cup im Juni in Edenkoben (PA) und PAMINA-Outdoor-Cup im September in Guggenau (NA).



sPoRts

Pour la deuxième fois, un tournoi de Futsal U13 était organisé simultanément aux Portes ouvertes PAMINA. L'innovation en 2018 était que les jeunes footballeurs n'ont pas joué avec leurs copains de club, mais dans des équipes franco-allemandes nouvellement formées. Malgré le scepticisme de quelques entraîneurs, les jeunes ont très bien joué ensemble et ont prouvé que le foot peut surmonter les frontières (linguistiques).

Pour la PAMINA-Super-Cup, la Commission-Football-PAMINA a également innové: au lieu de trois matchs séparés, un tournoi avec les cinq équipes gagnantes des coupes régionales (régions de Wissembourg et de Haguenau, Kreise de Südpfalz et Karlsruhe, Bezirk Baden-Baden) a eu lieu sous une forte chaleur en août à Försenstein, près

de Karlsruhe. Le tournoi représentait une belle occasion de préparation à la nouvelle saison. Finalement, c'était l'équipe du FR Haguenau 2 qui a su s'imposer.

En décembre, la sélection du bade du sud a remporté la PAMINA-Futsal-Cup, tournoi qui a lieu tous les ans et qui comprend également un tournoi de jeunes U 15, qui a trouvé son point culminant en un match en équipes mixtes franco-allemandes.

Le forum transfrontalier sport a, par ailleurs, déclenché de nouvelles idées, qui seront organisées à partir de l'année 2019.



sPoRt

Beim zum zweiten Mal in Folge in den PAMINA Tag der offenen Tür integrierten D-Junioren Futsal-Turnier spielten erstmalig die jungen Futsalern nicht in ihren Vereinsmannschaften sondern in neu gemischten deutsch-französischen Teams. Entgegen der Skennis mancher Betreuer, spielten die 11 bis 12-jährigen begeistert zusammen und bewiesen, dass Fußball (Sprach-) Grenzen überwindet.

Auch beim PAMINA-Super-Cup des PAMINA-Fußball-Ausschusses wurde 2018 innoviert: Anstelle von drei einzelnen Spielen fand im August ein gemeinsames Turnier der fünf Pokalsieger (Kreise Südpfalz und Karlsruhe, Bezirk Baden-Baden, Regionen Haguenau und Wissembourg) statt. Bei großer Hitze bot das Turnier bei der FC Alemannia Försenstein eine

besondere Gelegenheit der Vorbereitung auf den kommenden Saisonanfang ihrer jeweiligen Liga. Durchsetzen konnte sich schließlich die Mannschaft vom FR Haguenau 2.

Beim alljährlichen PAMINA-Futsal-Cup in Grötzingen konnte sich im Dezember die Auswahlmannschaft aus Südbaden als Sieger durchsetzen, während beim integrierten C-Jugendturnier ein Spiel in deutsch-französisch gemischten Mannschaften den krönenden Abschluss darstellte.

Neue Sportprojekte, die ab 2019 umgesetzt werden sollen, wurden außerdem im Rahmen eines Dialogforums Sport angeregt, das im November in Haguenau stattfand.





eURodistRict paMiNa

eURodistRict paMiNa



jeunesse

En 2018, le Réseau Jeunesse-PAMINA a de nouveau organisé avec succès des projets tels que la PAMINA-Champions-Cup avec deux tournois à Karlsruhe et à Hœrdt, au cours desquels de jeunes footballeurs issus des espaces jeunes ont joué ensemble dans des équipes mixtes, ainsi que la Journée d'Action PAMINA qui a réuni près de 30 acteurs jeunesse allemands et français au Centre Albert Schweitzer à Niederbronn-les-bains le jour de la Saint Nicolas.

Le Red Horse Festival a déjà eu lieu pour la 4ème fois au GrauBau à Stutensee. Grâce à de nouveaux sujets d'ateliers, tels que la performance sur scène ou le réseautage, ainsi que lors des concerts le soir, les jeunes musiciens de la région ont pu être mis en contact les uns avec les autres. Une jam session commune a même abouti à un petit concert d'un groupe mixte franco-allemand qui s'est ensuite produit une nouvelle fois à l'occasion du 30ème anniversaire de la coopération transfrontalière dans l'espace PAMINA : un grand succès!

L'échange entre la FDMIC d'Alsace et l'espace jeunes de Wörth am Rhein autour de la Kinderstadt (village d'enfants), qui avait débuté en 2017, ne s'est, cette année, pas limité aux

animateurs. En plus des 200 enfants allemands, dix jeunes Français ont passé trois jours dans la ville de « Astronolis ». Voyage à suivre...

A partir d'octobre 2018 deux jeunes volontaires se sont engagés dans le service civique transfrontalier pour un total de neuf mois partagés entre les espaces jeunes de Wissembourg et Wörth am Rhein et aussi les bureaux du GFCT Eurodistrict PAMINA à Lauterbourg. Pour les deux jeunes allemands, ce service volontaire très spécial offre une occasion unique de faire l'expérience de la coopération transfrontalière et de réaliser leurs propres petits projets transfrontaliers à destination d'enfants et de jeunes.



jugend

Das PAMINA-Jugendnetzwerk organisierte 2018 erneut erfolgreiche Projekte wie den PAMINA-Champions-Cup mit zwei Turnieren in Karlsruhe und Hœrdt, bei dem junge Fußballer*innen aus Jugendeinrichtungen des PAMINA-Jugendnetzwerks in gemischten Teams gemeinsam Fußball spielten, sowie dem PAMINA-Aktionstag, der am Nikolaustag im Centre Albert Schweitzer in Niederbronn-les-bains knapp 30 deutsche und französische Jugendaktive vernetzte.

Auch das Red Horse Festival fand erneut im GrauBau in Stutensee statt – und das bereits zum 4. Mal! Mit neuen Workshopthemen wie „stage performance“ oder Netzwerkarbeit sowie dem gemeinsamen Musikmachen bei den abendlichen Konzerten

konnten junge Musiker aus der Region miteinander in Kontakt gebracht werden. Aus einer gemeinsamen Jam-session ergab sich ein kleines Konzert einer deutsch-französisch gemischten Band hervor, die später auch zur 30-Jahrfeier des PAMINA-Raumes auftrat: ein voller Erfolg!

Der 2017 begonnene Austausch zwischen dem Kinder- und Jugendzentrum in Wörth und der FDMIC d'Alsace zur Kinderstadt beschränkte sich 2018 nicht auf die Fachkräfte. Stattdessen wurden zusätzlich zu den 200 deutschen Kindern auch zehn junge Franzosen für drei Tage mit Übernachtung zu Bürgern der Stadt „Astropolis“. Eine Fortsetzung ist geplant.

Im grenzüberschreitenden Service civique engagierten sich ab Oktober 2018 für insgesamt neun Monate gleich zwei Freiwillige jeweils versetzt in einem Jugendzentrum in Wörth, bzw. Wissembourg und gemeinsam beim FVT7 Eurodistrict PAMINA. Für die beiden jungen Deutschen bietet dieser besondere Freiwilligendienst eine einmalige Gelegenheit, die grenzüberschreitende Zusammenarbeit hautnah zu erfahren und eigene kleine grenzüberschreitende Projekte mit den Kindern und Jugendlichen umzusetzen.



Focus : FoRums tRansFRontalieRs « natuRa 2000 » et « sPoRts »

Dans le cadre du projet INTERREG V « La société civile dans le Rhin supérieur », l'Eurodistrict PAMINA a organisé deux forums transfrontaliers thématiques : le premier a mis en réseau les acteurs alsaciens, badois et palatins du domaine de la biodiversité/natura 2000 au mois de mars à Bad Bergzabern. Le second a réuni les acteurs du sport à l'Espace sportif Sébastien Loeb de Haguenau au mois de novembre. Plus de 120 personnes ont participé à ces manifestations cofinancées par l'Union européenne.

Les forums étaient l'occasion pour les participants de prendre connaissance des différents dispositifs de financement pour les projets transfrontaliers, ainsi que des structures du sport ou de Natura 2000 dans les trois territoires. Lors de différents ateliers, les participants ont par ailleurs discuté des questions comme « l'importance de la biodiversité et de Natura 2000 pour la viabilité de la société civile » ou « la promotion du sport pour tous ».

Les résultats des deux forums font bonne impression : en plus des différentes idées de projet qui en sont émergées, la création d'un nouveau réseau pour l'échange régulier sur le « Sport pour tous » a été initiée.



Fokus: dialogFoRen natuRa 2000 und sPoRt

Im Rahmen des INTERREG V Projektes „Zivilgesellschaft am Oberrhein“ organisierte der Eurodistrict PAMINA 2018 gleich zwei thematische Dialogforen: Im März wurden Akteure aus dem Bereich Biodiversität/natura 2000 im Haus des Gastes in Bad Bergzabern grenzüberschreitend vernetzt, während im November die Sportakteure aus Baden, Elsass und der Pfalz in Haguenau zusammenkamen. An den EU-finanzierten Foren nahmen über 120 Vertreter teil.

Die Foren boten die Gelegenheit zum Kennenlernen von Finanzierungsmöglichkeiten für grenzüberschreitende Projekte sowie der jeweiligen Organisationsstruktur von Natura 2000 bzw. dem Sport in den drei Teilräumen. In Workshops wurden außerdem aktuelle Fragestellungen zur „Bedeutung der Biodiversität und Natura 2000 zur Zukunftsfähigkeit der Zivilgesellschaft“ oder der „Förderung des Zugang zum Sport für alle“ behandelt.

Auch die Ergebnisse beider Foren können sich blicken lassen: Neben verschiedenen Projektideen wurde die Gründung eines neuen Netzwerks zum regelmäßigen Austausch zum „Sport für alle“ angestoßen.



EURODISTRICT PAMINA

EURODISTRIKT PAMINA



ÉDUCATION ET BILINGUISME

Le projet INTERREG V «Passe-Partout – Weltenbummler» s’est poursuivi en 2018 avec succès : jusqu’à fin février, Valentina, jeune volontaire INTERREG italienne, a soutenu le projet entre autre en le présentant dans différents périscolaires, ce qui a même intéressé France 3 qui en a fait un petit reportage. En avril, trois rencontres de classes transfrontalières ont eu lieu, au cours desquelles les élèves ont développé de nouveaux défis au sujet du château de Karlsruhe, d’un centre de protection de la nature ou du château de Fleckenstein. De plus, en juin 2018, les classes alsacienne, badoise et palatine, qui avaient remporté le plus de points dans leur territoire pendant l’année scolaire 2017/18, ont été récompensées par une rencontre de classes au

château de Lichtenberg.

Juste à temps pour la rentrée scolaire en septembre 2018, le Passe-Partout a été étendu à l’ensemble du Rhin supérieur, de sorte que les jeunes explorateurs peuvent désormais voyager virtuellement non seulement dans l’espace PAMINA, mais également dans les trois eurodistricts du sud. Finalement, en octobre et novembre 2018 lors de formations organisées à Landau, Strasbourg et Fribourg, de nouveaux enseignants ont été amenés à utiliser le jeu pédagogique en ligne.

A la fin de l’année, le Passe-Partout a reçu un honneur particulier, lorsque le «Coup de Coeur 68» lui a été décerné à la cérémonie de remise des premiers *Lauriers des collectivités locales*.



BILDUNG UND ZWEISPRACHIGKEIT

Das INTERREG V Projekt „Weltenbummler – Passe-Partout“ ging 2018 erfolgreich weiter: Bis Ende Februar unterstützte die italienische INTERREG-Freiwillige Valentina das Projekt, indem sie es z.B. in verschiedenen Jugendeinrichtungen vorstellte, wofür sich sogar das französische Fernsehen interessierte. Im April fanden dann gleich drei grenzüberschreitende Klassenbegegnungen statt, in denen die Schülerinnen und Schüler neue Aufgaben zum Karlsruher Schloss, einem Naturschutzzentrum oder der Burg Fleckenstein entwickelten. Außerdem wurden im Juni 2018 die Schulklassen aus Baden, Elsass und der Pfalz, die im Schuljahr 2017/18 jeweils die meisten Punkte ihres Teilraumes gewonnen hatten, mit einer Klassenbegegnung

im elsässischen Schloss Lichtenberg belohnt.

Pünktlich zum Beginn des neuen Schuljahres wurde der Weltenbummler im September 2018 auf das gesamte Oberrheingebiet erweitert, sodass die jungen Entdecker nun nicht mehr nur den PAMINA-Raum, sondern auch die drei südlicheren Eurodistrikte virtuell bereisen können. Während Fortbildungen in Landau, Straßburg und Freiburg im Oktober und November 2018 wurden schließlich weitere Lehrkräfte für die Nutzung des pädagogischen Spieles gewonnen.

Eine besondere Ehre wurde dem Weltenbummler zum Ende des Jahres zuteil, als er mit dem Sonderpreis, der „Coup de Coeur 68“ im Rahmen der erstmaligen regionalen Preisverleihung der *Lauriers des collectivités locales* ausgezeichnet wurde.

LISTE DES PROJETS FINANCÉS EN 2018

LISTE DER IN 2018 GEFÖRDERTEN PROJEKTE

Nom du projet Projekttitel	financement Finanzierung	accordé le... bewilligt am...
Coopération des fédérations de football dans l’espace PAMINA 2018 Kooperation der Fußballverbände im PAMINA-Raum 2018	5.900 €	18/10/2017
Rendez-vous der artistes franco-allemand Deutsch-französisches Rendez-vous der Künste	600 €	12/02/2018
Projet de cirque transfrontalier Grenzüberschreitendes Zirkusprojekt	500 €	12/02/2018
Danse franco-allemande Deutsch-französischer Tanz	1.920 €	19/04/2018
Festival international de musique de Wissembourg Internationales Musikfestival Weißenburg	3.000 €	19/04/2018
Journée interdisciplinaire 2018 entre le collège Otfried (Wissembourg) et le Gymnasium Neureut (Karlsruhe) Wir-Tag des Gymnasium Neureut (Karlsruhe) und des Collège Otfried (Wissembourg)	2.375 €	19/04/2018
RedHorse European Bandmeeting	2.500 €	19/04/2018
Galerie mobile, hiwwe und driwwe	1.400 €	19/04/2018
Séjour de vacances transfrontalier « Evolution » Grenzüberschreitende Ferienfreizeit „Evolution“	500 €	19/04/2018
Séjour d’été franco-allemand « Retour à l’âge de pierre » Deutsch-französische Sommerfreizeit „Zurück in die Steinzeit“	1.000 €	19/04/2018
Carte de randonné Wanderkarte	750 €	07/05/2018
Vins sans frontières 2018 Grenzenlos Wein 2018	1.000 €	05/07/2018
TOTAL GESAMT	20.945 €	



le gect eurodistrict Pamina

conseiller et informer dans le

der evtz eurodistrikt

a pour objet de promouvoir,

cadre de la mission INFOBEST

Pamina verfolgt das Ziel,

de soutenir et de coordonner

die grenzüberschreitende

la coopération transfrontalière La politique de l'Eurodistrict Zusammenarbeit im sur le territoire de
l'Eurodistrict PAMINA se fonde sur ses Eurodistrict PAMINA auf

eURodistRict

paMiNa

régional.

zu unterstützen und zu



PAMINA au niveau local et **statuts.**

lokaler und regionaler Ebene

koordinieren.

À ces fins l'Eurodistrict assume

les missions suivantes :

Hierfür nimmt der Eurodistrikt

folgende Aufgaben wahr:

faciliter et accroître la Beratung und Information **coopération pour un** Erleichterung und im Rahmen der INFOBEST **développement durable de**
Intensivierung der Aufgabe

l'espace

Zusammenarbeit zugunsten

2018



AVRIL | APRIL
22/04/2018
Célébration des 20 ans de l'Eurorégion de Cieszyn
Feier der 20 Jahre Euroregion Cieszyn



JUIN | JUNI
01-03/06/2018
Présentation du «Passe-Partout» au Rheinland-Pfalz-Tag
Vorstellung des „Weltbumblers“ beim Rheinland-Pfalz-Tag



SEPTEMBRE | SEPTEMBER
14/09/2018
Visite de la ministre Jacqueline Gourault à Lauterbourg
Besuch der Ministerin Jacqueline Gourault à Lauterbourg

RÉPARTITION DES SIÈGES À L'ASSEMBLÉE
SITZVERTEILUNG IN DER VERSAMMLUNG

- 11 NORD ALSACE NORDELSASS**
- Conseil Départemental du Bas-Rhin
 - Région Grand Est
 - Ville de Haguenau
 - ComCom du Pays de Wissembourg
 - ComCom du Pays rhénan
 - ComCom de l'Outre-Forêt
 - ComCom Sauer-Pechelbronn

- 11 REGION MITTLERER OBERRHEIN**
- Regionalverband Mittlerer Oberrhein
 - Stadt Karlsruhe
 - Stadt Baden-Baden
 - Stadt Rastatt
 - Kreis Karlsruhe
 - Kreis Rastatt

- 11 PALATINAT DU SUD SÜDPFALZ**
- Verband Region Rhein-Neckar
 - Stadt Landau
 - Stadt Germersheim
 - Kreis Südliche Weinstraße
 - Kreis Germersheim
 - Kreis Südwestpfalz



19 collectivités territoriales sont membres de l'Eurodistrict PAMINA. L'Assemblée du GECT est composée de 33 représentants issus à parts égales des trois territoires. Le Bureau du GECT est composé du Président, de deux Vice-présidents et trois représentants supplémentaires de chaque territoire. La présidence tourne à tour de rôle entre les trois territoires partiels (PA-MI-NA).

19 Gebietskörperschaften sind Mitglieder des Eurodistricts PAMINA. Die Versammlung des EVTZ besteht aus 33 Vertretern, die zu gleichen Anteilen aus den drei Teilräumen stammen. Der Vorstand des EVTZ besteht aus dem Präsidenten, zwei Vize-Präsidenten und drei weiteren Vertretern pro Teilraum. Der Vorsitz wechselt turnusmäßig zwischen den drei Teilräumen (PA-MI-NA).

C	H	R	O	N	O	L	O	G	I	E
12/12/1988	10/01/1991	22/01/2003	23/06/2008	15/12/2016						
Signature de la «Déclaration d'intention de Wissembourg»	Inauguration de l'INFOBEST PAMINA	Création officielle du GLCT REGIO PAMINA	Dénomination en Eurodistrict PAMINA	Création officielle du GECT Eurodistrict PAMINA						
Unterzeichnung der 'Willenserklärung von Weißenburg'	Eröffnung der INFOBEST PAMINA	Offizielle Gründung des GÖZ REGIO PAMINA	Umbenennung in Eurodistrict PAMINA	Offizielle Gründung des EVTZ Eurodistrict PAMINA						



DÉCEMBRE | DEZEMBER
12/12/2018
Célébration « 30 ans PAMINA »
Feierlichkeiten „30 Jahre PAMINA“

28 janvieR | januaRFévRieR | FeBRuaR

20/01/201816/02/2018

28.1 Portes ouverts à l'Eurodis-Visite du Président du trict PAMINAConseil Départemental

Tag der offenen Tür beim **Frédéric Bierry**

Eurodistrikt PAMINABesuch vom Präsidenten

des Départements BasRhin
Frédéric Bierry



**Remise de médaille |
Medaillen-verleihung**
Patrice Harster. Prof.
Hans Kistenmacher.
Daniel Hoeffel. Dietrich
Schmidt. Rémi Bertrand

il v avait du monde... |
es war einiges los...



Quelque vibs linize vibs
Frank Mentrup. Werner Schreiner.
Rémi Bertrand. Daniela Schmitt.
Prof. Hans Kistenmacher. Winfried
Hermann. Anne Sander. Christian
Gliech. Rolf Mafael. Frédéric Bierrv.
Patrice Harster



**Un partenariat exceptionnel
eine außergewöhnliche
partnerschaft**
Patrice Harster.
Boğdan Kasparek
(Euroregion Tešínské Slezsko-
Slask Cieszynski)



**Les équipes du direct
eurodistrict paMiNa de
l'euroregion de cieszyn |
Die Verwaltungs-Teams
des evtz eurodistrict
paMiNa und der euroregion
cieszyn**



Scan me

VIDEO
ans | 30 Jahre



**interlude musical franco-
allemand |
deutsch-französisches
musikalisches intermezzo**



29 euRoPe

Une importance particulière a été accordée en 2018 à l'adoption des nouvelles propositions de règlements relatifs à la politique de cohésion de l'UE après 2020. Le Bureau et l'administration du GECT Eurodistrict PAMINA se sont penchés avec beaucoup d'attention sur les textes, en particulier les propositions de règlements pour la coopération territoriale européenne (CTE plus connu sous le nom de «INTERREG») et le mécanisme transfrontalier. Ce mécanisme devrait permettre aux projets transfrontaliers d'appliquer le droit d'un état membre dans un pays voisin pendant une période et dans un espace limités. Les obstacles administratifs et juridiques à la mise en œuvre des projets transfrontaliers devraient ainsi être réduits.

En ce qui concerne les propositions de nouveaux règlements communautaires, le Bureau du GECT Eurodistrict PAMINA a adopté une prise de position détaillée le 17 octobre. Ce document a été transmis aux responsables régionaux, nationaux et européens. En outre, l'administration a participé activement aux activités du

Groupe de travail européen sur le mécanisme transfrontalier européen (Working group on the european cross-border

29.1 20

mechanism).

La représentation des intérêts vis-à-vis des institutions de l'UE s'est faite principalement dans le cadre d'échanges personnels avec les représentants de la politique et de l'administration, par exemple lors de réunions avec Anne Sander et Michael Cramer (membres du Parlement européen) et diverses directions générales de la Commission européenne (politique régionale, transports et santé).

Les temps forts de la représentation des intérêts et de la coopération avec les institutions européennes ont été un atelier avec la Direction générale GROWTH (Marché intérieur) sur les besoins d'information des citoyens et des entreprises dans la région frontalière franco-allemande le 25 avril à Karlsruhe, et la présentation du projet de transport multimodal autour du **chaînon ferroviaire manquant** entre Haguenau-Rastatt, le 9 octobre à Bruxelles. Le GECT a également

participé à deux dialogues citoyens européens (Karlsruhe et Haguenau).

La candidature fructueuse à un appel de la Commission européenne pour la mise en œuvre d'un projet pilote visant à réduire les obstacles administratifs et juridiques à la frontière



30 euRoPa

Besondere Bedeutung kam 2018 der Verabschiedung der neuen Verordnungsvorschläge für die EU-Kohäsionspolitik nach 2020 zu. Der Vorstand und die Verwaltung des EVTZ Eurodistrict PAMINA widmeten sich intensiv den Texten, insbesondere den Verordnungsvorschlägen für die Europäische Territoriale Zusammenarbeit (ETZ besser als „INTERREG“ bekannt) und den grenzüberschreitenden Mechanismus. Dieser Mechanismus soll es für grenzüberschreitende Vorhaben ermöglichen, zeitlich und räumlich begrenzt das Recht eines Mitgliedsstaates im

Nachbarland anzuwenden. Administrative und rechtliche Hindernisse bei der Umsetzung von grenzüberschreitenden Projekten sollen somit abgebaut werden.

Hinsichtlich der vorliegenden Vorschläge für neue EU-Verordnungen hat der Vorstand des EVTZ Eurodistrict PAMINA am 17. Oktober eine ausführliche Stellungnahme verabschiedet und an Verantwortliche auf regionaler, nationaler sowie europäischer Ebene übermittelt. Des Weiteren hat sich die Verwaltung aktiv in die Tätigkeiten der europäischen Arbeitsgruppe zum grenzüberschreitenden Mechanismus (Working group on the european cross-border mechanism) eingebracht.

Die Interessenvertretung gegenüber den EU-Institutionen fand vorwiegend im persönlichen Austausch mit Vertretern aus Politik und Verwaltung statt, z.B. bei Treffen mit Anne Sander und Michael

Cramer (Mitglieder des Europäischen Parlaments) und verschiedenen Generaldirektionen der

Europäischen Kommission (Regionalpolitik, Verkehr und Gesundheit).

Höhepunkte der Interessenvertretung und Zusammenarbeit mit europäischen Einrichtungen waren ein Workshop mit der Generaldirektion GROWTH (Binnenmarkt) zu Informationsbedürfnissen von Bürgern und Unternehmen in

der deutsch-französischen Grenzregion am 25. April in Karlsruhe und die Vorstellung des multimodalen Verkehrsprojektes rund um den **Lückenschluss** der Schienenverbindung zwischen Haguenau-Rastatt am 9. Oktober in Brüssel. Außerdem diskutierte der EVTZ bei zwei EUBürgerdialogen (Karlsruhe und Haguenau) mit.

Erfreulich war des Weiteren die erfolgreiche Teilnahme an einem Aufruf der Europäischen Kommission (**appel à projets B-Solutions**) a également fait bonne nouvelle. En tant que porteur de projet, le GECT Eurodistrict PAMINA et le réseau INFOBEST du Rhin supérieur ont présenté un projet visant à développer un protocole d'action pour une meilleure coopération administrative entre les caisses d'assurance maladie. D'autres partenaires sont l'EuroInstitut avec le Centre trinational de compétence pour la coopération dans le secteur de la santé (TRISAN) et le Centre européen pour la protection des consommateurs. Le projet B-Solutions, d'une durée de 15 mois, bénéficiera d'un

financement européen de 20.000 €.

L'échange avec d'autres régions frontalières a eu lieu notamment par l'intermédiaire de l'Association des régions européennes.

L'Eurodistrict a participé à la conférence annuelle à Oulu, aux réunions du Bureau et à divers processus de consultation. Lors de la réunion à Oulu (Finlande),

le GECT Eurodistrict PAMINA a été lauréat du très convoité « Sail of Papenburg Award » de l'ARFE, pour ses mérites particuliers dans la coopération transfrontalière.

La coopération directe avec d'autres régions frontalières a eu lieu en particulier grâce au partenariat avec l'Eurorégion Tešínské Slezsko - Slask Cieszynski. Dans le cadre des deux micro-projets INTERREG (programme CZ/PL) «Nouvelles Perspectives 2» et «EuroInter Cooperation», une visite d'experts des domaines de la santé, de la police et de la gestion des catastrophes sur le territoire de l'Eurodistrict PAMINA a eu lieu en janvier. Des représentants du GECT, de la police de Rhénanie-Palatinat et de

« Technisches Hilfswerk (THW) » Germersheim ont participé à une conférence d'experts lors d'une visite en Pologne au mois de novembre.

INFOBEST-Network am Oberrhein ein Vorhaben zur Erarbeitung eines Aktionsprotokolls zur verbesserten administrativen Kooperation der Krankenkassen ein. Weitere Partner sind das Euro-Institut mit dem Trinationalen Kompetenzzentrum für die Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich (TRISAN) und das

Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz. Das B-Solutions Projekt läuft

15 Monate und erhält eine EU-Förderung in Höhe von 20.000 €.

Der Austausch mit anderen Grenzregionen fand insbesondere über die Arbeitsgemeinschaft Europäischer

Grenzregionen statt. Der Eurodistrict nahm an der

Jahreskonferenz in Oulu, den Vorstandssitzungen und diversen

Konsultationsprozessen teil. Beim Treffen im finnischen Oulu erhielt der EVTZ Eurodistrict PAMINA zudem

den begehrten „Sail of Papenburg Award“ der AGEG für besondere Verdienste um die grenzüberschreitende Zusammenarbeit.

Die direkte Kooperation mit anderen Grenzregionen

erfolgte insbesondere im Rahmen der Partnerschaft mit der Euroregion Tešínské Slezsko - Slask

Cieszynski. Über die beiden

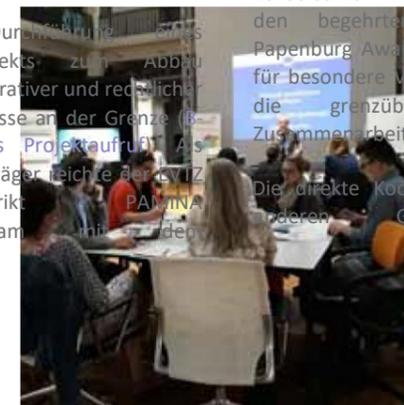
INTERREG-Kleinprojekte

(Programm CZ/PL) „Neue

Perspektiven Teil 2“ und „EuroInter Cooperation“ konnte im Januar ein Besuch von Fachleuten aus den Bereichen Gesundheit, Polizei und Katastrophenschutz im Eurodistrict PAMINA realisiert werden. Vertreter des EVTZ, der rheinlandpfälzischen Polizei und des THW Germersheim nahmen bei einem Gegenbesuch im November an einer Expertenkonferenz teil.

eURodistRict paMiNa

eURodistRikt





31 RHin
suPÉrieuR

eURodistRict paMiNa paMiNa

Le Conseil Rhénan, en 2018 sous la présidence de Theo Kautzmann, représentant de la ville de Landau, a traité de nombreux thèmes, dont les transports

32 oBeRRHein &
gRossRegion

eURodistRikt

Der Oberrheinrat, im

Jahr 2018 unter der Präsidentschaft von Theo Kautzmann, Vertreter der Stadt Landau, beschäftigte sich im Jahr 2018 mit vielfältigen Themen, darunter der

grenzüberschreitende Verkehr vor allem zwischen Deutschland und Frankreich, die Energiewende und die Gesundheitsversorgung am Oberrhein.

Der Austausch und die Zusammenarbeit mit den anderen Eurodistrikten des Oberrheins wurden auch 2018 fortgeführt. Im Rahmen des gemeinsamen INTERREG-

Projekts „Zivilgesellschaft:

Einbindung der Zivilgesellschaft in den Gebieten der Eurodistrikte“, das eine Reihe von Maßnahmen zur Unterstützung und Sensibilisierung der Zivilgesellschaft vorsieht, wurden am Oberrhein mehrere Dialogforen veranstaltet. Ziel des Projekts ist es, bei der Erstellung von Finanzierungsmöglichkeiten und bei der Planung und Durchführung von grenzüberschreitenden Projekten zu unterstützen. Somit sollen zum einen die zivilgesellschaftlichen Akteure der grenzüberschreitenden Kooperation, zum anderen die Eurodistrikte als bürgernahe Institution gestärkt werden.

Die deutsch-französischschweizerische Oberrheinkonferenz stand im Jahr 2018 unter rheinland-pfälzischer Präsidentschaft. Werner Schreiner, Beauftragter der rheinland-pfälzischen Ministerpräsidentin für grenzüberschreitende Zusammenarbeit, setzte die Schwerpunkte auf den Verkehr, insbesondere die beiden „Missing Links“ Saarbrücken-Haguenau-

Rastatt-Karlsruhe und Colmar-Freiburg sowie die Anbindung des EuroAirports bei Basel. Auf diesen Projekten lag auch der Fokus der 1. Trinationalen Konferenz zur Verkehrssituation am Oberrhein am 22. Oktober 2018. Außerdem befasste sich die Oberrheinkonferenz im Jahr des Europäischen Kulturerbes mit der kulturellen Zusammenarbeit, sowie Regelungen für grenzüberschreitende Einsätze im

Katastrophenfall und der Gesundheitsversorgung. Der Eurodistrikt PAMINA nahm im Jahr 2018 an den Arbeitsgruppen Verkehr, Raumordnung, Wirtschaft und Jugend sowie an den Expertengruppen Öffentlicher

Personennahverkehr und Multiplikatorenvernetzung und Weiterbildung teil.

33 multiPlicateur
S

reconnaissance transfrontalière de l'assurance responsabilité pour les activités associatives (idée de l'association touristique Visà-Vis).

Les multiplicateurs PAMINA soutiennent et enrichissent la coopération transfrontalière et, par leurs réseaux et leurs actions, apportent une contribution importante à une société civile ouverte et européenne dans l'Eurodistrict PAMINA. Le GECT, en fonction de ses moyens, épaula et soutient les multiplicateurs en cas de besoin. Il peut s'agir d'un appui financier, organisationnel ou d'un conseil. En retour, les multiplicateurs ne s'engagent pas seulement dans la région transfrontalière, mais sont également présents lors d'événements tels que les journées portes ouvertes de l'Eurodistrict.

En 2018, les travaux sur le nouveau traité franco-allemand ont également fait l'objet d'activités concernant les multiplicateurs. Dans ce cadre, le GECT Eurodistrict PAMINA a organisé une réunion commune à Lauterbourg le 5 avril pour présenter les bases du traité en cours d'élaboration et pour discuter des idées de la société civile à ce sujet. En particulier, les propositions suivantes ont émergé : l'introduction d'une loi franco-allemande pour les associations (idée des seniors PAMINA), la création d'un fonds franco-allemand pour la promotion des projets de la société civile (idée de l'UP PAMINA VHS) et la

Le GECT a repris ces éléments et les a intégrés dans ses propres réflexions sur le nouveau contrat franco-allemand. Cellesci ont été formulées et communiquées aux gouvernements à Paris et à Berlin. Même si toutes les propositions n'ont pas été reprises dans le nouveau traité, la collaboration a été profitable tant pour les multiplicateurs que pour le GECT Eurodistrict PAMINA.

En 2018, le Business Club PAMINA a fêté son 20ème anniversaire : à l'avenir, Ralf Eichhorn de l'Agence de développement économique de la ville de Karlsruhe assumera la présidence du club. L'anniversaire a été célébré en décembre 2018 à Lauterbourg, lors d'une manifestation consacrée aux thèmes de la création d'entreprises, de la mobilité, de l'énergie, de la numérisation ainsi que du recrutement de travailleurs qualifiés et du tourisme.

Beitrag für eine offene, proeuropäische Zivilgesellschaft im

Eurodistrikt PAMINA. Der EVTZ begleitet und fördert die PAMINA-Multiplikatoren bedarfsorientiert nach seinen Möglichkeiten finanziell, organisatorisch und beratend. Die Multiplikatoren engagieren sich im Gegenzug nicht nur für die grenzüberschreitende Region, sondern sind bspw. bei Veranstaltungen wie dem Tag der offenen Tür des Eurodistrikts präsent.

Im Jahr 2018 standen auch hinsichtlich der Multiplikatoren die Arbeiten am neuen deutschfranzösischen Vertrag im Mittelpunkt der Aktivitäten. In diesem Rahmen organisierte der EVTZ Eurodistrikt PAMINA am

5. April ein gemeinsames Treffen in Lauterbourg, um die Grundlagen des in Entwicklung befindlichen Vertragswerks zu präsentieren und zivilgesellschaftliche Ideen für dieses zu diskutieren. Hierbei kristallisierten sich insbesondere folgende Vorschläge heraus: Die Einführung eines deutschfranzösischen Vereinsrechts (Idee der PAMINA Senioren), Schaffung eines deutsch-französischen Fonds zur Förderung zivilgesellschaftlicher Projekte (Idee der UP PAMINA VHS) und die grenzüberschreitende Anerkennung von Haftpflichtversicherungen für Vereinsaktivitäten (Idee der

Touristik-Gemeinschaft Visà-à-Vis).

Der EVTZ hat diese Ideen aufgegriffen und in seine eigenen Überlegungen zum neuen deutschfranzösischen Vertrag einfließen lassen. Diese wurden ausformuliert und den Regierungen in Paris und Berlin übermittelt. Auch wenn nicht jeder Vorschlag aufgegriffen wurde, so war die Zusammenarbeit sowohl für die Multiplikatoren als auch für den Eurodistrikt PAMINA gewinnbringend.

Änderungen gab es beim

PAMINA-Business Club, der

2018 zusein 20-jähriges Bestehen feierte: Künftig wird Ralf Eichhorn von der Wirtschaftsförderung der Stadt Karlsruhe den Vorsitz des Clubs übernehmen. Das Jubiläum wurde im Rahmen einer Veranstaltung im Dezember in Lauterbourg gefeiert. Hier beschäftigte man sich mit den Themen Existenzgründung, Mobilität, Energie, Digitalisierung sowie Fachkräftegewinnung und Tourismus.

34 multiPlikatoRe
n

Die PAMINA-Multiplikatoren unterstützen und bereichern die grenzüberschreitende Zusammenarbeit und leisten mit ihren Netzwerken und Aktionen einen wichtigen



35 interReg v a

Rhin suPéRieur

Outre sa participation aux groupes de travail et comités de suivi INTERREG V, le GECT s'est principalement consacré à l'information des porteurs de projets potentiels et à l'accompagnement des projets lors de la phase d'instruction. Par ailleurs, en 2018, l'Eurodistrict PAMINA a adopté deux nouveaux projets INTERREG en tant que maître d'ouvrage : le projet «Offre de soins-PAMINA-

Gesundheitsversorgung - Développement de l'offre de soins de santé de proximité dans l'espace PAMINA» et le projet «étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de mobilité multimodale dans l'Eurodistrict PAMINA».

Le projet visant à développer davantage l'offre de soins de proximité dans le secteur de la santé a été programmé par le Comité de suivi du 13 décembre. La phase d'instruction pour la demande de financement de l'étude de faisabilité n'était pas terminée à la fin de l'année 2018. Si ce projet devait également être programmé en 2019, le GECT compterait quatre maîtrises d'ouvrage de projets INTERREG et un partenariat de cofinancement - un chiffre record pour le Rhin

micRo-PROjets

L'appel à micro-projets



de l'Eurodistrict PAMINA
«Bioclimat sans frontières
- climat et biodiversité,

Projekten und die Begleitung
der Antragsteller auf seinem
Gebiet verantwortlich.



supérieur !
interReg v a
Das Vorhaben zur
Weite- **centralisé** a démarré
le changement ne
connaît Darüber hinaus
wirken **oBeRRHein**
rentwicklung der
Nahver- en début 2017.
Chaque pas de frontières», a
die Eurodistrikte im
Les deux projets INTERREG
sorgung im
Gesundheitssek-
eurodistrict est
responsable été
sélectionné pour se
neuen
Lenkungsausschuss dont le
GECT est maître tor wurde
am 13. Dezember pour la
recherche et présenter à
un public plus für
Kleinprojekte auf d'ouvrage :
«Bassin d'emploi Neben der
Mitarbeit in vom
Begleitausschuss in die
l'accompagnement
des large dans le cadre
de la Programmebene
mit. PAMINA» et «Le Passe-
den
Programmgremien
Förderung
aufgenommen.
bénéficiaires
potentiels sur campagne
INTERREG «Avec Dieser
Ausschuss bewilligt Partout»,
sont en cours de
(Arbeitsgruppe,

Begleitend die Antragsphase für die son territoire. En outre, les l'Europe c'est possible! die Fördermittel für die réalisation. Dans le cadre tausschuss) widmete sich Machbarkeitsstudie war eurodistricts font partie eingereichten Projektanträge du projet «Société civile du der EVTZ besonders der Ende des Berichtsjahres du nouveau comité de Un financement total und ist an die Arbeitsgruppe Rhin supérieur», auquel Information von potentiellen noch nicht abgeschlossen. pilotage pour micro-projets de 300.000 € FEDER est angekoppelt. l'Eurodistrict participe Projekträgern sowie der Sollte dieses Projekt 2019 au niveau du programme. disponible pour les micro-

en tant que partenaire Betreuung von Projekten in ebenfalls in die Förderung Ce comité attribue les projets sur le territoire Erfreuliche Nachrichten financier, deux forums der Antragsphase. Zudem aufgenommen werden, financements européens

de l'Eurodistrict PAMINA gab es aus Brüssel, citoyen («Biodiversité/ entwickelte der Eurodis- hätte der EVTZ vier Pro- pour les demandes déposées jusqu'à la fin 2019 ; les wo die Förderung von Für Kleinprojekte auf dem Gebiet des Eurodistrict PAMINA stehen bis Ende 2019 insgesamt 300.000 € an EFRE Mitteln zur Verfügung, die konkreten Planungen für eine Verlängerung der Förderung bis Ende 2020 wurden 2018 aufgenommen. Zudem konnten zwei weitere Kleinprojekte mit einer Gesamtsumme von 44.486,40 € in die Förderung aufgenommen werden, damit liegt der Eurodistrict PAMINA sowohl hinsichtlich der Anzahl an Projekten als auch der programmierten EFRE-Mittel oberrheinweit mit dem Eurodistrict Freiburg-Centre Sud an der Spitze. Folgende Tabelle gibt eine Übersicht der 2018 programmierten Kleinprojekte.

Natura 2000» le 15 mars à trikt PAMINA 2018 zwei jekträgenschaften und eine et est lié au groupe de négociations concrètes Kleinprojekten Eingang in Bad Bergzabern & «Sport» le neue INTERREG-Projekte in weitere Kofinanzierungs- travail. pour une prolongation du die Verordnungsvorschläge 15 novembre à Haguenau) seiner Trägerschaft: Das partnerschaft inne – ein financement jusqu'à fin für die Kohäsionsfonds ainsi qu'une campagne Projekt „Offre de soins-PA- Spitzenwert am Oberrhein! De bonnes nouvelles sont 2020 ont débuté en 2018. nach 2020 fand. Der publicitaire dans le domaine MINA-Gesundheitsversor- arrivées de Bruxelles, En outre, deux autres Verordnungstext zu den des transports publics gung - Weiterentwicklung Die beiden laufenden où le financement de micro-projets d'un montant Kleinprojektefonds greift transfrontaliers entre le der Nahversorgung im INTERREG-Projekte des micro-projets a été inclus total de 44 486,40 euros ont dabei viele Vorschläge auf, Palatinat du Sud et l'Alsace Gesundheitssektor im Eurodistricts PAMINA, die dans les propositions de été programmés; plaçant le die von der Arbeitsgruppe du Nord, ont été réalisés. Eurodistrict PAMINA“ und „Fachkräfteallianz PAMINA“ règlements pour les fonds GECT Eurodistrict PAMINA unter Leitung des Landes das Projekt „Machbarkeitss- und „Der Weltenbummler“,

studie für ein multimodales wurden im Berichtsjahr de cohésion post 2020. Le texte du règlement sur en tête du Rhin supérieur avec l'Eurodistrict Freiburg- Baden-Württemberg und mit Beteiligung des Mobilitätskonzept für den fortgesetzt. Im Rahmen des les fonds de micro-projets Centre Sud, tant en termes EVTZ entwickelt und Eurodistrict PAMINA“.

INTERREG-Projekts „Zivilge- reprend bon nombre des de nombre de projets que eingereicht wurden. Für sellschaft am Oberrhein“, propositions élaborées et de fonds FEDER engagés. Le regionale Nachrichten an dem der Eurodistrict soumises par le groupe de tableau suivant donne un der erfreulichen Art als Finanzierungspartner travail dirigé par le Land aperçu des micro-projets sorgte das Kleinprojekt beteiligt ist, wurden zwei de Bade-Wurtemberg programmés en 2018. „Bioklim ohne Grenzen - Dialogforen (Biodiversität/ avec la participation de Klima und Biodiversität,

Natura 2000 am 15. März in notre GECT. Autre bon der Wandel kennt keine Bad Bergzabern & Sport am point : le micro-projet Grenzen“, das sich im 15. November in Haguenau) sowie eine Werbekampagne

36 im Bereich des ÖPNV in der

Grenzregion zwischen der Südpfalz und dem Nordelsass realisiert.

liste des micRo-PRojetes PRogRammés en 2018

liste deR in 2018 PRogRammieRten kleinPROjekte

37 kleinPROjekte

Seit Anfang 2017 ist der zentrale Aufruf für Kleinprojekte gestartet. Jeder Eurodistrict ist dabei für die Suche nach Rahmen der INTERREGKampagne „Europa macht's möglich“ einer breiteren Öffentlichkeit präsentieren konnte.



38 Relations PuBliques

Les Portes Ouvertes communes de l'Eurodistrict, de l'INFOBEST et de l'association touristique Vis-à-Vis dans l'Ancienne Douane a de nouveau été très bien fréquenté en 2018. Différents partenaires de projet et exposants ont donné aux visiteurs l'occasion de s'informer sur les coopérations actuelles et les nouvelles attractions dans l'espace PAMINA. Le tournoi de futsal, qui s'est déroulé en parallèle et a été organisé par la Commission football PAMINA, a eu lieu pour la deuxième fois cette année.

La participation à de nombreuses manifestations et l'accueil de délégations ont permis de présenter l'Eurodistrict PAMINA dans sa globalité, comme par exemple lors de :

- Accueil de deux délégations polonaise (25.01. et 09.07.)
- Rencontre entre Frédéric Bierry, Président du Département du Bas-Rhin, et les élus allemands de l'Eurodistrict PAMINA (16.02.)
- Journée d'action pour l'Europe à Karlsruhe (05.05.)
- « Rheinland-Pfalz-Tag » à Worms (01.-03.06.)



- Accueil d'une délégation brésilo-argentine (13.11.)

Par ailleurs, l'Eurodistrict PAMINA a poursuivi le travail classique de relations publiques sous forme de communiqués de presse et conférences de presse ou encore des points presse ciblés afin d'informer et de sensibiliser un large public franco-allemand.

39 öFFentlichkeitsaRBeit

Der gemeinsame Tag der offenen Tür von Eurodistrikt, INFOBEST und Vis-à-Vis im alten Zollhaus war im Jahr 2018 wieder gut besucht. Verschiedene Projektpartner und Aussteller gaben den Besuchern die Möglichkeit, sich über aktuelle Kooperationen und neue

Attraktionen im PAMINARAum zu informieren. Das Futsal-Turnier, das parallel stattfand und vom PAMINAFußballausschuss organisiert wurde, wurde in diesem Jahr bereits zum zweiten Mal veranstaltet.

Verschiedene Termine im eigenen Haus und auswärts dienten der Präsentation des Eurodistrikt PAMINA und seiner Aufgabenbereichen, z.B.

- Empfang zweier polnisch-tschechischen Delegationen (25.01. und 09.07.)
- Treffen deutscher

Politiker des Eurodistrikts PAMINA mit dem Präsidenten des Départements BasRhin Frédéric Bierry

- (16.02.)
- Europa-Aktionstag in Karlsruhe (05.05.)
- Rheinland-Pfalz-Tag in

- Worms (01.-03.06.)
- Empfang einer AlumniGruppe der Universität Saarbrücken (09.06.)

- Vorstellung des Weltenbummler-Spiels und das PAMINAJugendnetzwerks beim 70-jährigen Jubiläum des FDMJC in Hoerdt

- (09.05.)
- Vorstellung des

Eurodistrikt für eine

S
t
u
d
e
n
t
e
n
g
r
u



n
z
ö
s
i
s
c
h
e
n
M
i
n
i

n
w
i
d
m
e
t
e
s
i
c
h
d
e

38.126

- Accueil d'un groupe «Alumni» de l'université de Saarbrücken (09.06.)
- Présentation du jeu „Le passe-partout“ et du Réseau Jeunesse lors des 70 ans de la FDMJC à Hoerdt (09.05.)
- Présentation de l'Eurodistrict à un groupe d'étudiant de West Virginia (USA) au Château Pourtalès (25.05.)
- Accueil de Jacqueline Gourault, Ministre déléguée auprès du Ministre d'Etat et Ministre de l'Intérieur (14.09.)
- Accueil de Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg (29.09.)
- Présentation du projet de la réactivation lors de la Semaine des Ville et des Régions à Bruxelles (09.10.2018)
- Présentation du jeu „Le passe-partout“ lors de la Journée des enseignants du Rhin supérieur (15.10.)

r
E
u
r
o
d
i
s
t
r
i
k
t
P
A
M
l
N
A
d
e
r
k
l
a
s
s
i
s
c
h
e
n
Ö
f
f
e
n
t
l
i
c
h
k
e
i
t
s

a
r
b
e
i
t
i
n
F
o
r
m
v
o
n
P
r
e
s
s
e
m
i
t
t
e
i
l
l
u
n
g
e
n
u
n
d
P
r
e
s
s
e
k
o
n
f
e
r

e
n
z
e
n
s
o
w
i
e
J
o
u
r
n
a
l
i
s
t
e
n
g
e
s
p
r
ä
c
h
e
n
z
u
r
l
i
n
f
o
r
m
a
t
i
o
n
e

i
n
e
s
b
r
e
i
t
e
n
d
e
u
t
s
c
h
-
f
r
a
n
z
ö
s
i
s
c
h
e
n
P
u
b
l
i
k
u
m
s
.



MISSION INFOBEST

INFOBEST AUFGABE



Depuis 1991, l'INFOBEST PAMINA informe et conseille citoyens, administrations et entreprises françaises et allemandes sur toutes questions administratives transfrontalières.

Courant 2018 l'équipe a été rejoint par Madame Denise Loewenkamp tant que nouvelle chargée d'accueil et assistante chargés d'affaire.

Tout au long de l'année, les conseillers d'INFOBEST ont assuré un grand nombre d'entretiens individuels. Ils étaient disponibles pour conseiller les citoyens/nes et les orienter vers les diverses administrations.

Selon les statistiques, ils ont répondu à 3 015 demandes. En plus des consultations à Lauterbourg, l'INFOBEST PAMINA a traité 201 demandes dans le cadre de ses permanences mensuelles à la Maison de Services de Bischwiller.

Comparé à l'année précédente, les demandes en 2018 concernaient majoritairement la retraite, les prestations familiales et l'imposition.

Les conseillers soulignent toutefois un nombre croissant de demandes concernant les immatriculations, les permis de conduire, les plaquettes environnementales. En effet, depuis novembre 2017, en France, ces démarches ne peuvent être réalisées qu'en ligne



via le site internet ANTS (agence nationale des titres sécurisés). Les usagers sont confrontés à d'importantes difficultés tant informatiques que administratives et avec des délais de traitement de plusieurs semaines, voire mois.

La majorité des demandes émane des citoyens (94%). Le nombre d'institutions s'adressant à INFOBEST PAMINA est de 3%, de 2% en ce qui concerne les entreprises et 1% pour les associations.

La proportion de citoyens français ayant fréquenté l'INFOBEST PAMINA s'est élevée en 2018 à 71% contre 69% en 2017, de même que celle des demandeurs allemands atteint 22% en 2018 contre 26% en 2017. A ces proportions s'ajoutent les demandes de citoyens d'autres nationalités (4%)



Seit 1991 informiert und berät INFOBEST PAMINA deutsche und französische Bürger, Verwaltungen und Firmen zu allen grenzüberschreitenden Verwaltungsangelegenheiten.

2018 stieß Frau Denise Loewenkamp als Empfangsmitarbeiterin und Assistentin der Berater zum Team hinzu.

Die Berater des INFOBEST-Teams haben auch im Jahr 2018 eine hohe Anzahl an Beratungen durchgeführt. Sie standen stets den Bürger*innen zur Verfügung für Beratungen und um sie an die verschiedenen zuständigen Verwaltungen weiterzuleiten.

Laut interner Statistiken beantworteten die beiden INFOBEST-Berater 3 015 Anfragen. Zusätzlich zu den Beratungen in Lauterbourg bearbeitete INFOBEST

PAMINA 201 Anfragen im Rahmen der monatlichen Sprechstunden im *Maison de Services* Bischwiller.

In Vergleich zum vorjährigen Jahr bezogen sich die Anfragen größtenteils auf die Rente, die deutschen Familienleistungen und die Steuer.

Die Berater weisen jedoch auf zunehmende Anfragen bezüglich KFZ-Ummeldungen, Umweltplaketten und Führerscheinen hin. Seit November 2017 sind diese Verwaltungsvorgänge in Frankreich nur noch online auf der Internetseite der ANTS (agence nationale des titres sécurisés) möglich.

Der Bürger ist mit EDV und verwaltungstechnischen Problemen sowie mit längeren Bearbeitungszeiten (mehrere Woche oder sogar Monate) konfrontiert.

Die meisten Anfragen wurden von Bürgern gestellt (94%). Die Anzahl der Anfragen seitens anderer Stellen betrug 3%, 2% von Unternehmen, und 1% durch die Vereine, die sich an INFOBEST gewendet haben.

Unter denjenigen, die die Dienste von INFOBEST PAMINA beanspruchten, lag der Anteil französischer Bürger 2018 bei 71% gegenüber 69% im Jahr 2017, der Anteil der deutschen Antragsteller lag 2018 bei 22% gegenüber 26% im Jahr 2017. Hinzu kommen die Anliegen



ayant fait appel aux services proposés.

En complément des consultations effectuées par les conseillers INFOBEST, l'INFOBEST PAMINA a permis aux citoyens de rencontrer directement des conseillers d'organismes français et allemands. Les Journées d'Informations Transfrontalières organisées en mai et en novembre 2018 ont attiré au total 210 personnes. 419 demandes ont également été traitées dans le cadre des permanences mensuelles (Notaires, Conseillers pour l'emploi EURES-T, AOK) ou trimestrielles (Deutsche Rentenversicherung) organisées tout au long de l'année.

B-Solutions: un projet pilote dans le domaine de l'assurance maladie.

Le projet pilote, mis en œuvre par le GECT Eurodistrict PAMINA en tant que porteur de projet, en coopération avec le réseau des INFOBESTs en tant que partenaire principal et l'Euro-Institut-TRISAN en tant que prestataire de services, a pour but d'améliorer la coopération administrative des caisses d'assurance maladie allemandes et françaises en faveur des citoyens dans la zone frontalière.

Du fait que les conseillers INFOBEST identifient régulièrement des obstacles d'ordre administratif ou juridique auxquels sont confrontés les frontaliers en matière de législation sociale, l'INFOBEST PAMINA participe activement aux différentes réunions.

von Bürgern anderer Nationalitäten (4%) die die Dienstleistungen von INFOBEST PAMINA in Anspruch genommen haben.

Zusätzlich zu den von INFOBEST-Mitarbeitern durchgeführten Konsultationen ermöglichte INFOBEST PAMINA den Bürgern, Berater der deutschen und französischen Organisationen direkt zu treffen. Die im Mai und November 2018 organisierten grenzüberschreitenden Informationstage zogen insgesamt 210 Personen an. Außerdem wurden über das Jahr hinweg 419 Anfragen im Rahmen monatlicher (Notare, Arbeitsberater von EURES-T, AOK) oder vierteljährlicher (Deutsche Rentenversicherung) Sprechstunden behandelt.

B-Solutions: ein Pilotprojekt im Bereich der Krankenversicherung.

Das Pilotprojekt, das vom EVTZ Eurodistrict PAMINA als Projektleiter in Zusammenarbeit mit dem INFOBEST-Netzwerk als Hauptpartner und dem Euro-Institut-TRISAN als Dienstleister durchgeführt wird, zielt darauf ab, die Zusammenarbeit auf Verwaltungsebene der deutschen und französischen Krankenkassen zu Gunsten der Bürger im Grenzgebiet zu verbessern.

Da die INFOBEST-Berater regelmäßig die administrativen oder rechtlichen Hindernisse für Grenzbewohner im Bereich der Sozialgesetzgebung ermitteln, nimmt INFOBEST PAMINA aktiv an den verschiedenen Sitzungen teil.





En 2018, la convention de mise en œuvre d'un plan d'action touristique PAMINA signée entre le GECT Eurodistrict PAMINA et l'association touristique Vis-à-Vis est entrée dans sa cinquième phase de réalisation. Conformément à cette convention, l'Eurodistrict accorde à l'association touristique un soutien financier annuel de 75.000 € pour la réalisation d'un plan d'action touristique qui repose sur la prise en compte des potentiels du territoire (sites et produits) et sur les principes d'un développement touristique durable et compétitif et poursuivant les objectifs suivants :

- la promotion et la mutualisation des offres touristiques existantes sur le territoire PAMINA,
- l'inscription des actions dans une logique territoriale globale
- la production d'une valeur ajoutée économique sur le territoire

Dans cette perspective d'objectifs, le plan d'action touristique PAMINA prévoit plusieurs domaines d'actions pour lesquels des mesures concrètes ont été réalisées en 2018.

En tant que plate-forme de coordination et de réseaux pour les acteurs compétents de la promotion

du tourisme, il s'agit, entre autres, de professionnaliser les acteurs touristiques de l'espace PAMINA et d'approfondir la coopération touristique avec et entre les institutions touristiques de l'espace PAMINA et du Rhin Supérieur. En juin 2018, l'association a tenu un atelier de travail auquel tous les

membres ont été invités. De nouvelles idées de projets ont été recueillies et les idées précédentes ont été mises à l'épreuve. Pour 5 thèmes, de nouveaux parrains / nouvelles marraines de projets, qui ont repris la direction des groupes de travail respectifs, ont été définis. C'est ainsi qu'il existe aujourd'hui 7 groupes de travail sur différents thèmes touristiques, qui se réunissent régulièrement et ont commencé à élaborer leurs projets. En outre, Vis-à-Vis a proposé plusieurs «rendez-vous touristiques / *get-together*» au cours de l'année 2018, une idée introduite en décembre 2016. Il s'agit de réunions informelles au cours desquelles les professionnels du tourisme apprennent à se connaître, s'informent mutuellement sur les projets et les nouvelles offres et discutent de sujets techniques et professionnels (juin 2018 : à Gernersheim/Palatinat, octobre 2018 : à Bad Bergzabern/Palatinat).

Dans le cadre de l'action «valorisation de l'offre

», au cours duquel, au cours du mois de mai 2018, la coopération entre le GECT Eurodistrict PAMINA et la Touristik-Gemeinschaft Vis-à-Vis a permis de conclure une nouvelle Partenariatsvereinbarung in die fünfte zeitlich vereinbarte Umsetzungsphase. Gemäß dieser Vereinbarung unterstützt der Eurodistrict die Touristik-Gemeinschaft jährlich mit 75.000 € für die Umsetzung eines touristischen Aktionsplans, der unter besonderer Berücksichtigung der regionalen Potenziale (Standorte, Produkte) und der Prinzipien einer nachhaltigen und wettbewerbsfähigen Entwicklung folgenden Zielen Rechnung tragen soll:

- Förderung und Bündelung der im Eurodistrict PAMINA vorhandenen touristischen Angebote;

- Integration der Maßnahmen in einen umfassenden Raumentwicklungsansatz;
- Erzeugung eines wirtschaftlichen Mehrwerts im Eurodistrict.

In dieser Zielperspektive sieht der touristische Aktionsplan PAMINA verschiedene Aktionsbereiche vor, innerhalb derer in 2018 konkrete Maßnahmen realisiert wurden.

Als Vernetzungs- und Koordinationsplattform für die im Bereich Tourismuskommunikation zuständigen Akteure ging es u.a. um die grenzüberschreitende Professionalisierung der touristischen Akteure im Eurodistrict PAMINA sowie um die Intensivierung der touristischen Kooperation im Eurodistrict und am Oberrhein. Im Juni 2018 führte der Verein einen Follow-up Workshop durch, zu dem alle Mitglieder eingeladen waren. Es wurden neue Projektideen gesammelt und die bisherigen Projektplanungen auf den Prüfstand gestellt. Für 5 Themen fanden sich neue Projektpatinnen, die die Leitung der jeweiligen Arbeitskreise übernahmen. Somit gibt es inzwischen 7 Arbeitskreise zu verschiedenen touristischen Themen, die sich regelmäßig treffen und mit der Ausarbeitung ihrer Projekte begonnen haben. Des Weiteren bot Vis-à-Vis im Berichtsjahr 2018 die seit Dezember 2016 eingeführten *get together* an. Es handelt sich dabei um informelle Treffen, bei denen sich die Touristiker kennenlernen, sich gegenseitig über Projektvorhaben sowie neue Angebote informieren und fachliche Themen besprechen (Juni 2018: in Gernersheim/Pfalz, Oktober

2018: in Bad Bergzabern/ Pfalz).

Im Rahmen des Aktionsbereichs



der Wertschöpfung des touristischen Angebots auf dem Territorium und der Entwicklung der Beziehungen zum Territorium, und nach der Vorbereitung der neuen Website der Touristik-Gemeinschaft, www.vis-avis-pamina.eu, oder www.foretnoire-alsace-palatinat.eu a été mis en ligne. Dans un tout nouveau design, le site est bilingue et a une structure modulaire afin de pouvoir évoluer facilement et contenir d'autres thématiques. Les relations publiques courantes (demandes d'information, conseils aux citoyens, travail de presse) ainsi que la présentation lors de salons et autres manifestations (par exemple, journée portes ouvertes à l'ancienne douane/ 22.01.2017, au marché français à Mannheim/ 13 et 13.04.2018, aux

« Heimattage Baden-Württemberg » à Waldkirch/Fribourg/ 5-6.05.2018 et aux journées « Rheinland-Pfalz Tag » à Worms/ 2-3.06.2018) ont eu lieu tout au long de l'année. Enfin, Vis-à-Vis, en coopération avec ADEAN, a coordonné la présentation commune de trois partenaires alsaciens avec un stand commun au salon Offerta (27.10. - 04.11.2018) à Karlsruhe.

En août 2018, la seconde édition de la carte de randonnée Vis-à-Vis «Randonner dans l'espace PAMINA - 30 itinéraires à découvrir entre ForêtNoire, Kraichgau, Vosges et Palatinat» a été publiée avec un tirage de 100.000 exemplaires. La carte contient 12 nouvelles suggestions de circuits. Les QR-codes imprimés sur la carte de randonnée mènent le lecteur directement à la description détaillée des circuits sur le nouveau site internet de Vis-à-Vis. La carte cyclable de Vis-à-Vis, publiée en 2015, continue d'être très populaire, en particulier lors

des événements mentionnés ci-dessus.

touristischen Angebots in der Region und nach arbeitsreichen Monaten ging die neue Internetseite der Touristik-Gemeinschaft, www.vis-avis-pamina.eu oder www.schwarzwaldelsass-pfalz.de online. Sie erscheint zweisprachig im modernen Design, ist modular aufgebaut und wird nach und nach mit weiteren Themen erweitert. Zu den weiteren Maßnahmen in diesem Bereich zählten die laufende Informations- und Öffentlichkeitsarbeit (touristische Information und Beratung der Bürgerinnen und Bürger,

Pressearbeit) sowie die Präsentation auf Messen und Veranstaltungen (u.a. Tag der offenen Tür im Alten Zollhaus vom

21.01.2018, Französischer Markt in Mannheim vom 13. - 14.04.2018, Heimattage Baden-Württemberg in Waldkirch/Freiburg

vom 05.-06.05.2018 und Rheinland-PfalzTag in Worms vom 02.03.06.2018). Schließlich koordinierte Vis-à-Vis in Zusammenarbeit mit der ADEAN die Präsentation von drei elsässischen Partnern mit einem gemeinsamen Stand auf der Offerta

(27.10. - 04.11.2018) in Karlsruhe.

Im August 2018 wurde die zweite Ausgabe der beliebten Vis-à-VisWanderkarte „Wandern im PAMINA-Raum – 30 Entdeckertouren zwischen Schwarzwald, Kraichgau, Vogesen und Pfälzerwald“ in einer Auflage von 100.000 Exemplaren herausgegeben. Die

Karte enthält 12 neue Rundtourenvorschläge. Über die QR-Codes, die auf der

Wanderkarte ausgedruckt sind, gelangt der Nutzer direkt zu den Detailbeschreibungen der

Rundtouren auf der neuen

Internetseite. Die im Jahr

2015 herausgegebene Vis-à-Vis-Radkarte findet weiterhin großen Zuspruch, insbesondere im Rahmen der oben erwähnten Events.





EURODISTRICT PAMINA

EURODISTRIKT PAMINA



BUDGET

Le compte administratif de l'exercice 2018 présente les caractéristiques suivantes :

- les recettes de fonctionnement sont égales à 728.795,36 €,
- les dépenses de fonctionnement sont égales à 740.114,17 €,
- les recettes d'investissement s'élèvent à 1.138,21 €,
- les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,00 €.

Le reliquat de l'exercice 2018 est donc de -10.180,60 €.

Le reliquat reporté de l'année précédente représente 102.383,04 €.

Il en résulte un résultat de l'année 2018 de 92.202,44 € dont 70.917,49 € en frais de fonctionnement et 21.284,95 € en frais d'investissement.



HAUSHALT

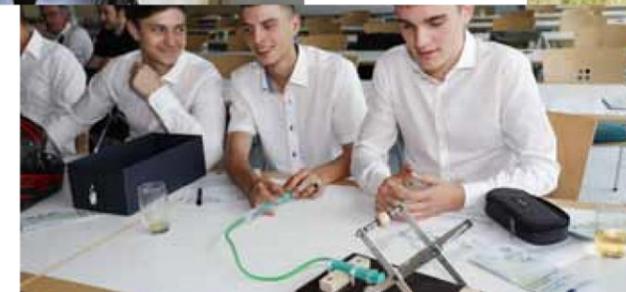
Die Jahresrechnung 2018 weist folgende Merkmale auf:

- die Einnahmen im Bereich der Betriebskosten belaufen sich auf 728.795,36 €,
- die Ausgaben im Bereich der Betriebskosten belaufen sich auf 740.114,17 €,
- die Einnahmen der Investitionskosten liegen bei 1.138,21 €,
- die Ausgaben der Investitionskosten liegen bei 0,00 €.

Daraus ergibt sich ein Jahressaldo für 2018 in Höhe von -10.180,60 €.

Die übertragenen Restmittel der Vorjahre belaufen sich auf 102.383,04 €.

Dies ergibt einen Übertrag für 2018 in Höhe von 92.202,44 € davon 70.917,49 € für Betriebskosten und 21.284,95 € für Investitionskosten.





coNtact

2 rue du Général Mittelhauser
F-67630 Lauterbourg

eurodistrict Pamina

Tél. : 03 68 33 88 20
info@eurodistrict-pamina.eu

inFoBest

Tél. : 03 68 33 88 00
infobest@eurodistrict-pamina.eu

koNtakt

Hagenbacherstr. 5A
D-76768 Neulauterburg

eurodistrikt Pamina

Tél. : 07277 / 89 990 20
info@eurodistrict-pamina.eu

inFoBest

Tel.: 07277 / 89 990 0
infobest@eurodistrict-pamina.eu



Rapport d'activité 2015

L'innovation industrielle et le transfert de technologie sont les thèmes retenus par la RegioTriRhena pour l'année 2015.

40 1- Visites trinationales d'entreprises

Les visites d'entreprises suivantes ont émaillé l'année 2015 :

- **Kermel à Colmar** le 30 juin

L'innovation est le moteur de la société Kermel, leader européen proposant des solutions textiles pour vêtements de protection contre la chaleur, les flammes et l'arc électrique.

En collaboration avec ses partenaires de la chaîne textile, Kermel a développé une gamme de produits destinés à la confection de vêtements d'intervention.

Cette visite qui a réuni une vingtaine de participants autour du Président de Kermel Markus Schwyn, fut exclusivement proposée aux membres de la RegioTriRhena et aux industriels de la profession.



Photo : vue d'une des machines

➤ **Endress + Hauser Flowtec AG à Reinach** le 1er octobre

A Reinach, Endress+Hauser Flowtec AG développe et produit des solutions globales permettant de mesurer les débits, les niveaux, les pressions et les températures.

Le groupe d'entreprises est leader mondial dans son domaine tout en conservant une orientation Regio au travers de ses sites de Maulburg (D), Cernay (F) et Reinach (CH), siège du groupe.

La cinquantaine de personnes ayant pris part à cette visite ont été chaleureusement accueillis par Urs Endress, PDG du groupe en France et fils du fondateur.



Photo des drapeaux à l'entrée du siège social du groupe Endress + Hauser

➤ **A. Raymond GmbH & Co. KG à Weil am Rhein** le 12 novembre

Sur son site de production de Weil am Rhein, le Réseau ARaymond qui a été créé en 1865 à Grenoble, développe, fabrique et commercialise des solutions de fixation et d'assemblage pour le marché automobile.

Une quarantaine de personnes prirent part à cette visite passionnante conduite par Jürgen Trefzer, Directeur Général du Réseau ARaymond pour l'Allemagne.



Photo des participants lors de la présentation de l'entreprise

41 2- Conférence-débat de la RegioTriRhena

La conférence RTR 2015 a porté sur le thème « **Les défis du transfert de technologie transfrontalier** » et s'est tenue le 4 novembre à la Fachhochschule Nordwestschweiz à Muttenz en présence d'une soixantaine de personnes.

Le public, principalement germanophone, se montra intéressé et actif. Plusieurs interventions parvinrent ainsi de la salle, dont celle d'Urs Endress estimant que des projets alsaciens tels que Hydreos et KM0 auraient une vocation transfrontalière.



Photo de la table ronde animée par Kathrin Amacker (au centre), Présidente de la RegioTriRhena

42 3- Réunion statutaire

4 novembre 2015, Fachhochschule Nordwestschweiz : Assemblée Générale de la RegioTriRhena.